



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2011

mars 2012



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2011

mars 2012

Table des matières

Introduction	7
--------------------	---

A. Les axes de développement prioritaires en 2011

1. La préparation de la réforme du lycée	8
2. La mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental	13
3. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle.....	17
4. La transposition de la réforme statutaire de la Fonction publique.....	19
5. Les dispositifs d'orientation et de certification.....	20
6. Les professions de santé et éducatives.....	22
7. Les formations nouvelles	23
8. Les offres de formations nouvelles pour les élèves	24
9. La base de données à caractère personnel relative aux élèves	25
10. L'introduction de l'approche par compétences	26
11. Élaboration d'une stratégie Lifelong Learning: S3L	28
12. La diversification de l'offre scolaire	29
13. Les mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins spécifiques ou en situation de décrochage scolaire	34
14. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire	42
15. Les activités de promotion sectorielles, thématiques et transversales.....	46
16. La formation continue du personnel de l'Éducation	52

B. La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale

1. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires.....	55
2. Le Centre de technologie de l'éducation.....	57
3. L'Éducation différenciée.....	60
4. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue - INFPC ...	61
5. Le Centre national de la formation professionnelle continue - CNFPC	63
6. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale	64
7. Les commissions nationales des programmes.....	65

8. La Commission scolaire nationale	66
9. La conférence nationale des élèves.....	67
10. Le centre de coordination des projets d'établissement (CCPé)	68
11. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ)	72
12 L'Institut national des langues (INL).....	73
13. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologique (SCRIPT)	76
14. L'informatique du ministère - un instrument stratégique.....	78
15. Le service de la reconnaissance des diplômes.....	80
16. La scolarisation des enfants de langue étrangère	81
17. Le collège des inspecteurs	85
18. Les collèges des directeurs.....	87
19. Apprentissage tout au long de la vie.....	89
20. La construction et l'entretien des infrastructures scolaires	91
21. La restauration scolaire	92
22. La gestion des ressources humaines dans et de l'Éducation nationale	94
23. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois	99
24. L'action européenne et les relations internationales.....	101

C. Annexes

1. Actes législatifs et réglementaires 2011	104
2. Communications et publications du ministère	108
3. La présence dans les organismes internationaux	112
4. Les statistiques de l'Éducation nationale	115

Introduction

La fin de 2011 a été marquée par l'implication soudaine et généralisée des différents partenaires de l'éducation, notamment des enseignants et des élèves, dans le projet de réforme du lycée. En effet, jusqu'à l'automne 2011, les consultations, entamées en 2009, s'étaient déroulées régulièrement, dans un esprit constructif, avec les représentants des uns et des autres.

Début novembre 2011, la situation a changé : élèves et enseignants se sont largement mobilisés pour participer activement au débat, exprimant des inquiétudes et des incompréhensions nombreuses.

Des débats émotionnels ont eu lieu dans une ambiance parfois passionnée et houleuse. Il est à espérer que le processus de consultation en 2012 s'accompagne d'un engagement commun visant en premier lieu une amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages des élèves.

C'est avec satisfaction que l'on constate un relatif consensus sur les nouveaux défis posés au système scolaire luxembourgeois : accroissement formidable de l'hétérogénéité des populations scolaires, évolution des modes de vie et exigences nouvelles dans le monde professionnel et la société. Rares sont les voix qui s'expriment pour le maintien de la situation actuelle.

Plusieurs phénomènes sont à l'origine de l'engagement massif des enseignants et des élèves et de leurs inquiétudes légitimes:

- la simultanéité des réformes dans tous les ordres d'enseignement du système scolaire;
- l'interférence des réformes de l'Éducation avec le projet de réforme statutaire de la Fonction publique ;
- la prise de conscience, par les jeunes, du poids de l'éducation formelle pour leur réussite future.

À la veille du dépôt d'un projet de loi sur l'enseignement secondaire, force est de constater que les différentes réformes de l'Éducation nationale sont appelées à former un tout cohérent. Les changements visés ambitionnent d'adapter et le cadre de fonctionnement des écoles et lycées et les pratiques pédagogiques à la société du XXI^e siècle. Faisons en sorte que 2012 soit marquée par un large consensus sur les orientations que devra prendre le système éducatif afin de pouvoir répondre avec ambition et efficacité aux besoins d'éducation des générations futures.

En mars 2011, dans le rapport d'activités 2010, nous faisons appel « à la coopération, plus que la confrontation, dans la meilleure tradition luxembourgeoise ». Nous ne pouvons que renouveler cet appel car, en temps de crise et d'incertitude, « le modèle luxembourgeois » du dialogue nous sera plus nécessaire que jamais.

A ■ Les axes de développement prioritaires en 2011

1. La préparation de la réforme du lycée

En 2011, les services du ministère ont élaboré, après consultation des enseignants et sur base de documents préparatoires, une proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire et secondaire technique. Le 2 décembre, la ministre a adressé un courrier aux lycées et aux partenaires scolaires avec cette proposition, demandant leur avis pour le 2 avril. Fin janvier 2012, des propositions de texte pour quatre des règlements grand-ducaux à prendre en exécution de ce texte de loi sont soumises aux partenaires scolaires.

1.1. Les points clés de la proposition

L'enseignement post-primaire, dénommé enseignement secondaire, se composera de trois entités : l'enseignement secondaire général (ESG), l'enseignement secondaire technique (EST) et la formation professionnelle. À l'ESG comme à l'EST, les classes iront de la 7^e à la 1^e.

Les langues et les mathématiques seront évaluées par domaines de compétences dans les classes inférieures. Les bulletins comprenant des notes seront complétés par un complément au bulletin.

Les classes de 7^e et de 6^e formeront un bloc sans décision de promotion en 7^e, avec un tutorat personnel des élèves.

La décision de promotion dans les classes inférieures, en 6^e et en 5^e, sera fondée sur les notes annuelles et sur l'atteinte des socles de compétence.

Les sections des classes supérieures de l'enseignement secondaire général seront remplacées par deux dominantes avec un système élargi de choix pour les disciplines de spécialisation.

En classe de 2^e sera introduit le travail personnel. Après discussions, le « travail d'envergure » initialement prévu a été ramené à un travail personnel conçu en partie à l'école sous l'égide d'un enseignant « patron ». La note du travail personnel comptera comme note disciplinaire.

L'élève sera autorisé à redoubler uniquement si ses parents et lui-même s'engagent à respecter des conditions imposées par le conseil de classe.

Sont inscrites au texte les mesures prises ces dernières années pour pallier le décrochage : classes IPDM, encadrement des élèves, précision des missions des SPOS, création de services éducatifs.

Le nombre d'épreuves à l'examen de fin d'études sera ramené à 6 épreuves écrites et 2 épreuves orales portant sur 6 disciplines.

Les langues dans les classes supérieures seront enseignées à deux niveaux, visant les niveaux C1 et B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

En classe de 5^e de l'enseignement secondaire technique, deux voies de formation sont prévues, la 5^e technique, pour les élèves qui ont atteint les socles prévus en classe de 6^e technique, et la 5^e pratique, pour les élèves de 6^e technique qui n'ont pas atteint les socles prévus et pour les élèves de 6^e préparatoire qui y sont orientés par le conseil de classe. En classe de 5^e technique, l'allemand, le français et les mathématiques sont enseignés à deux niveaux, par un cours de base et un cours avancé.

L'assurance de la qualité scolaire sera visée par un plan de développement scolaire conçu dans chaque lycée par la cellule de développement scolaire (CDS).

Le texte définit de façon univoque les procédures et les recours, notamment pour les décisions de promotion, les règles de conduite et les mesures disciplinaires.

1.2. Le cadre organisationnel

Pour piloter la réforme, le ministère s'est engagé dans une logique de gestion de projet, visant à associer au maximum les enseignants dans le processus d'élaboration des propositions.

Lycées pionniers

Pendant l'année scolaire 2010-2011, 15 lycées pionniers se sont rassemblés en réseau afin d'échanger et préciser leurs bonnes pratiques par rapport au document cadre de septembre 2010 sur les classes inférieures. Cette mise en commun des expériences de terrain lors de cinq journées de travail a permis de compléter et d'ajuster les trois volets distingués dans le document cadre :

- préparer et outiller les élèves,
- évaluer au service de l'apprentissage,
- encadrer, accompagner et orienter les élèves.

Dorénavant, les travaux s'orientent autour de cinq volets :

- enseigner et apprendre,
- évaluer pour mieux apprendre,
- accompagner et orienter les élèves,
- promouvoir les talents,
- piloter l'école. Dans le cadre de ces volets, les lycées pionniers, accompagnés par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire, se sont fixé des objectifs et sous-objectifs décrits dans un plan de mise en œuvre.

Dès la rentrée 2011, les autres lycées se sont également lancés dans leur phase de réflexion, tout en bénéficiant du travail accompli par les pionniers.

Cellules de développement scolaire

Après un an de concertation avec les 15 lycées pionniers, une cellule de développement scolaire (CDS) est introduite dans tous les lycées à partir de la rentrée 2011. La CDS est composée de membres de la direction et du personnel enseignant et socio-éducatif. Elle coordonne les initiatives et les projets au sein du lycée et garantit le lien avec les différents partenaires scolaires. Elle agit dans le sens du développement de la qualité scolaire en restant à l'écoute des élèves et du corps enseignant. La CDS est accompagnée dans sa démarche par l'Agence-qualité.

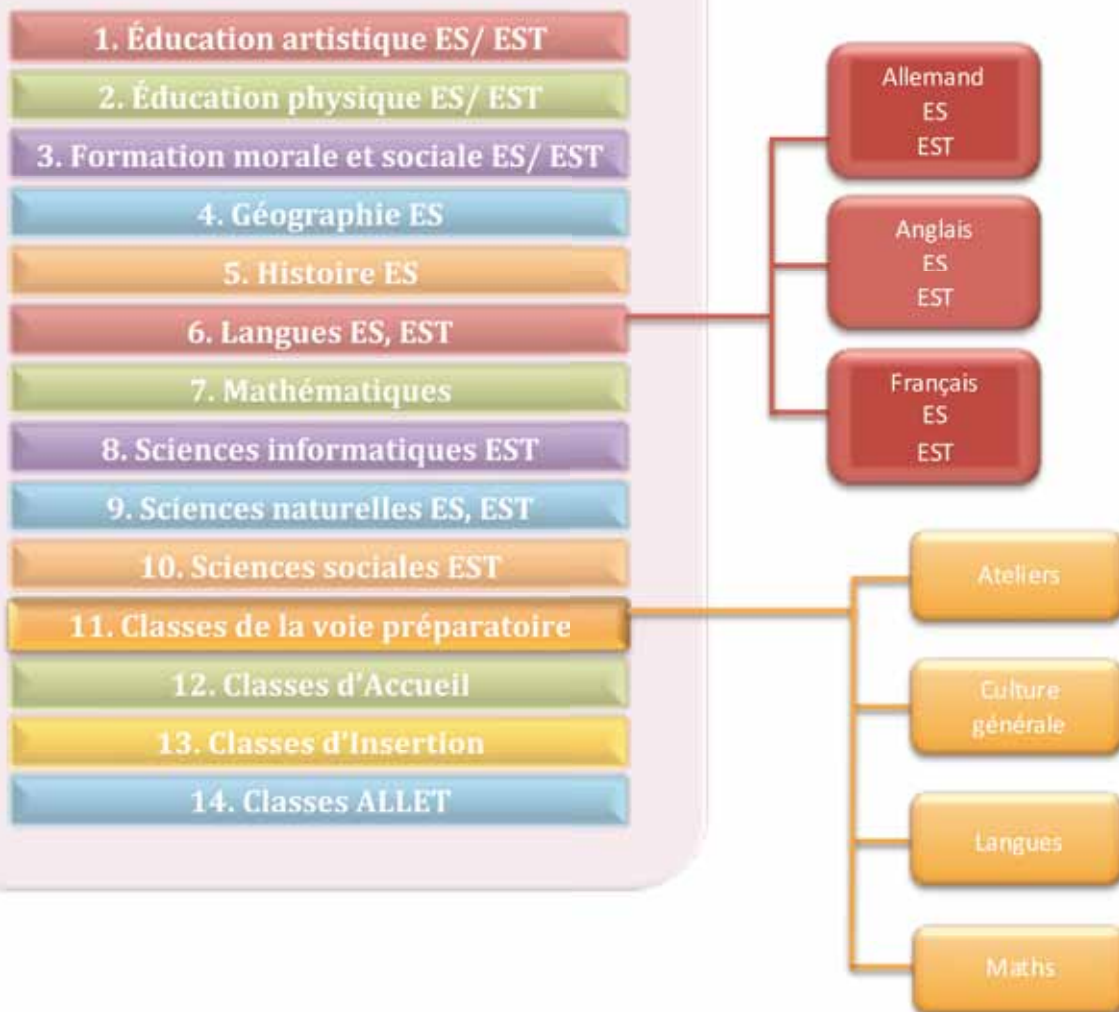
Les présidents du Mardi

Le groupe des « Présidents du Mardi » a été créé en 2007 lors de l'introduction de l'approche par compétences et du complément au bulletin dans les classes inférieures. Dès le début, il réunissait les présidents des commissions pour les trois langues (allemand, anglais et français ES et EST) et pour les mathématiques (ES et EST).

Les réunions ont eu lieu le mardi matin entre les présidents et les responsables du ministère (d'où le nom « présidents du Mardi »).

Au fil de l'avancement des travaux (adaptation des programmes et élaboration des socles) dans les différentes disciplines des classes inférieures, le groupe s'est élargi aux présidents des commissions nationales des programmes de toutes les disciplines et ordres d'enseignement. La mission du groupe a été inscrite au règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire, ainsi que du cycle inférieur, du régime préparatoire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique.

GT Socles et programmes 2010-2011



Les comités de pilotage

Pour la réforme du lycée, des comités de pilotage ont été mis en place et se sont réunis régulièrement en 2011.

Des réunions rassemblant les délégués des bureaux des deux collèges des directeurs ont été également organisées afin d'accompagner les travaux de conception et de rédaction de l'avant-projet de loi sur la réforme du lycée.

Les collèges des directeurs

Lors de deux colloques de deux jours, un vendredi et un samedi en janvier et en novembre, la ministre et ses collaborateurs ont rencontré les membres des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique et ont discuté différents aspects de la réforme.

Les groupes de travail

Au niveau des classes inférieures, il y a autant de groupes de travail que de disciplines et d'ordres d'enseignement (voir schéma ci-après). Les groupes de travail ont tous pour missions:

- d'élaborer les socles ;
- d'adapter les programmes (ou modules pour le régime préparatoire) par rapport aux socles ;
- de réfléchir aux modalités de l'évaluation ;
- de réfléchir sur la mise en œuvre de l'approche par compétences dans chaque discipline.

Ces groupes de travail également appelés « GT Socles et programmes » travaillent en étroite collaboration avec les commissions nationales pour les programmes et leur soumettent pour avis tous leurs travaux. Les membres-délégués des commissions discutent les propositions au sein de leur établissement et donnent leur avis. Les propositions sont ensuite retravaillées par les groupes de travail sur base des avis récoltés. La dernière proposition est soumise pour validation à la ministre. Après cette validation, les travaux figurent sur le site officiel du ministère sous « Horaires et programmes ».

1.3. Les réunions d'information et d'échange (novembre à décembre 2011)

Lors des consultations sur les documents préparatoires depuis mars 2010, le ministère a eu de nombreuses réunions d'échange avec les représentants des partenaires scolaires (délégués des enseignants des différents lycées, conférence nationale des élèves, ...). Dès la rentrée 2011, il a annoncé la publication d'une proposition de texte consolidé, destiné à être soumis à une large consultation publique à partir de décembre suite à laquelle l'avant-projet pourrait être introduit dans la procédure législative.

3 novembre 2011 : manifestation des élèves

- En organisant une manifestation devant les portes du ministère le 3 novembre, quelque 250 élèves ont exprimé leur besoin d'information supplémentaire sur la réforme envisagée. Un premier échange entre la ministre et une cinquantaine d'élèves a eu lieu le jour même en marge de la manifestation. Pour poursuivre le dialogue engagé, la ministre a proposé des séances d'information et d'échange complémentaires, s'adressant aux élèves comme aux enseignants.

15 novembre 2011 : rencontre avec les enseignants

- Au Forum Geesseknäppchen, la ministre et ses collaborateurs ont eu un échange de plus de 3 heures avec quelque 600 enseignants sur les grands axes de la réforme envisagée.

17 novembre 2011 : rencontre avec les élèves

- Pendant plus de 4 heures la ministre a répondu aux très nombreuses questions et interrogations de plus de 1 200 élèves. Elle a également proposé de se rendre dans les lycées à la demande des comités d'élèves.

5 décembre 2011 : lancement de la consultation publique

- publication de la proposition de texte pour la réforme de l'enseignement secondaire,
- diffusion aux partenaires scolaires et demande de remise d'un avis pour le 2 avril 2012 (collèges des directeurs, commissions nationales des programmes, Conseil supérieur de l'Éducation nationale, Fédération des parents, Conférence nationale des élèves, comités des parents d'élèves, corps enseignant, syndicats d'enseignants APESS, FEDUSE, SEW, SNE, chambres professionnelles),
- mise en ligne d'un site www.reformelycee.lu spécialement dédié à la réforme, comportant entre autres une partie blog qui donne à chacun l'espace de publier ses questions et commentaires.

6 décembre 2011 : échange avec la Conférence nationale des élèves

- tour de table des questions, observations et suggestions de plus de 30 représentants d'élèves.

9 décembre 2011 : échange avec les comités des parents

- échange de vues sur les objectifs et les mesures proposées avec une soixantaine de membres des comités des parents de l'ensemble des lycées. Tout comme pour les élèves, la ministre a proposé de rencontrer les parents dans les différents lycées, à la demande des comités respectifs.

19 décembre 2011 : entrevue avec la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise

- discussion du rôle que la CGJL peut assumer dans la structuration du dialogue, avec les organisations de jeunesse du pays.

2. La mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental

2.1. Le fonctionnement des structures de gestion et de partenariat

Rencontres avec les élus communaux

En janvier et février 2011, la ministre a rencontré, lors de neuf réunions régionales, les élus communaux en vue de discuter des missions qui continuent à incomber aux autorités communales depuis les lois et règlements de 2009 : organisation scolaire, règlement d'occupation des postes, plan de réussite scolaire, questions concernant la sécurité des infrastructures scolaires, coordination entre offres scolaires et périscolaires, aide administrative pour les présidents des comités d'école et les représentants de parents d'élèves.

2^{es} élections des représentants de parents d'élèves

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental dispose que les parents d'élèves de chaque école élisent leurs représentants tous les deux ans. En septembre, le ministère a diffusé à tous les parents un dépliant d'information sur les missions et les modes d'élection de leurs représentants. Les parents d'élèves des différentes écoles ont été convoqués en octobre 2011 en assemblée par les présidents des comités d'école, avec l'appui logistique des administrations communales. Ils ont élu 762 représentants de parents d'élèves pour un mandat de deux ans.

Le ministère a contacté les nouveaux élus par courrier électronique les informant sur leurs missions et le fonctionnement de l'École fondamentale. Le ministère s'est engagé à leur faire parvenir trimestriellement une lettre d'information et à les inviter à des réunions d'information et d'échanges début 2012. Le site Internet mis en place à l'attention des représentants de parents d'élèves (<http://parents.men.lu>) a été réaménagé.

Modalités d'organisation de l'encadrement périscolaire

Un groupe interministériel, composé de membres du ministère de la Famille et du ministère de l'Éducation nationale a élaboré un cadre des relations entre les écoles fondamentales et les structures d'accueil visant notamment à les rapprocher. Le projet de règlement grand-ducal afférent a été adopté par le Conseil de Gouvernement et soumis à l'avis du Conseil d'État.

2.2. Des instruments de gestion plus performants

La base de données « Scolaria » est désormais utilisée non seulement pour les données relatives aux bilans de fin de cycle et aux avis d'orientation, mais aussi pour les remplacements, les listes de distribution pour informer par courriel, la saisie centralisée des absences et des prestations supplémentaires des enseignants.

Une documentation exhaustive, une assistance par téléphone et par courriel ainsi que deux cycles de formation pour le personnel de l'inspection et des communes en charge des remplacements ont permis une mise en place sans écueil majeur de la nouvelle procédure de paiement des leçons supplémentaires.

Le recrutement soutenu et l'affectation aux bureaux régionaux de 120 remplaçants permanents a permis d'assurer les remplacements temporaires.

2.3. La mise en œuvre des réformes pédagogiques

Les inspecteurs soutiennent le personnel des écoles dans la mise en œuvre de l'approche par compétences et dans l'application des nouvelles formes d'évaluation. Ils sont secondés dans cette tâche par 22 instituteurs-ressources (17 tâches à temps plein). Dans des réunions d'information et d'échanges, organisées par arrondissement, la mise en œuvre des nouvelles approches est explicitée aux enseignants de l'enseignement fondamental.

2.4. Le plan d'études révisé

Un groupe de travail composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Université du Luxembourg, du collège des inspecteurs et des instituteurs-ressources a apporté au texte initial du plan d'études publié en septembre 2009 les adaptations nécessaires. Les socles de compétences définis pour le cycle 4 ont été discutés et adaptés en collaboration avec les représentants des commissions des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux ordres d'enseignement. Le nouveau plan d'études est entré en vigueur à la rentrée 2011.

2.5. L'évaluation : les bilans de fin de cycle et les bilans intermédiaires

Deux nouveaux outils d'évaluation, se fondant sur les compétences que l'élève doit avoir développées à la fin du cycle, ont été introduits en 2009 : le bilan intermédiaire du développement des compétences (évaluation formative) et le bilan de fin de cycle (évaluation certificative).

Depuis la rentrée 2011-2012, les bilans intermédiaires sont utilisés dans toutes les classes, à l'exception des classes de deuxième année du cycle 4 (anc. sixième année primaire). Les bilans de fin de cycle sont d'usage dans tous les cycles depuis 2009-2010.

Les modifications apportées aux bilans intermédiaires en 2011

La révision du plan d'études a rendu nécessaires des ajustements des bilans intermédiaires utilisés dans les cycles 2 et 3. Elles ont pour but d'améliorer la lisibilité des bilans intermédiaires, de réduire la charge de travail pour les établir, et de continuer à assurer aux parents une information détaillée et nuancée des apprentissages de leur enfant.

L'enquête sur les bilans intermédiaires a montré que les rencontres individuelles titulaires / parents sont très appréciées par tous les partenaires : les trois échanges annuels sont donc maintenus dans tous les cycles, à l'exception de l'éducation précoce du cycle 1, où le nombre d'échanges obligatoires est fixé à deux, en raison des groupes d'enfants changeants.

Cependant, le bilan intermédiaire n'est plus rempli que lors des 1^{er} et 3^e échanges d'une année scolaire (avant Noël et les vacances d'été). Lors du 2^e échange, avant Pâques, l'enseignant fait le point sur des apprentissages particulièrement importants et les défis à relever.

Aux cycles 2 à 4, les progrès sont illustrés comme par le passé à l'aide d'échelles de progression. Les changements majeurs consistent dans le fait que les textes décrivant les niveaux socle, avancé et d'excellence, ne sont plus repris sur les bilans. À leur place figurent les compétences à développer tout au long des quatre cycles d'apprentissage. En ce qui concerne la forme des bilans de fin de cycle, la version papier est abandonnée en faveur de la saisie électronique des bilans de fin de cycle grâce à l'outil informatique « Scolaria Élèves ».

En septembre, le ministère a diffusé à tous les parents d'élèves un dépliant d'information résumant les changements apportés aux bilans intermédiaires.

La deuxième enquête sur les bilans intermédiaires

Début 2011, le ministère a demandé, comme en 2010, l'avis du personnel enseignant et éducatif des cycles 1, 2 et 3 et des parents sur l'évaluation, notamment les bilans intermédiaires.

Le questionnaire destiné au personnel enseignant et éducatif a pu être rempli en ligne. Un questionnaire papier, rédigé en 4 langues, a été distribué aux parents par les écoles. La participation à l'enquête était facultative et anonyme. Environ 35 % des parents et 31 % du personnel enseignant et éducatif ont retourné le questionnaire. L'analyse détaillée des résultats sera publiée en 2012.

2.6. Le «Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle» (LBK1)

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif de suivre, comprendre et documenter les processus d'apprentissage et les progrès de chaque élève.

Au cours de l'année 2011, la formation continue au LBK1 s'est poursuivie. Jusqu'à présent, quelque 550 enseignants, éducateurs et autres professionnels du domaine éducatif ont été formés. Le concept et son utilisation quotidienne sont évalués en continu par des experts de l'université de Salzbourg depuis 2007. Ce suivi permet de rester à l'écoute des enseignants et d'adapter les formations à leurs besoins. C'est ainsi qu'ont été proposées des soirées thématiques autour des sujets fréquemment abordés dans les questionnaires et entretiens d'évaluation.

2.7. L'appui pédagogique

Les activités d'appui sont complémentaires par rapport aux interventions pédagogiques en classe : approfondir un sujet traité en classe, réinvestir ses savoirs et savoir-faire pour trouver des réponses et accomplir des tâches avec succès, reprendre des notions qui ont posé problème, proposer une visite pour illustrer un sujet traité en classe etc.

Une grande importance revient à la concertation et à la collaboration avec le personnel des structures d'accueil. L'appui ne constitue pas une fin en soi mais s'implante dans un contexte plus vaste d'apprentissage et de documentation des apprentissages.

2.8. La prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Les équipes multi-professionnelles présentes dans chaque arrondissement d'inspection comprennent des psychologues, des pédagogues, des logopèdes, des agents socio-éducatifs, des rééducateurs en psychomotricité, des orthophonistes, etc. Ces agents apportent conseil et soutien au personnel enseignant et éducatif qui en fait la demande. Ils contribuent à l'élaboration du diagnostic d'élèves à besoins spécifiques et participent, le cas échéant, à la conception et la mise en œuvre d'un plan de prise en charge individualisé.

Pour chaque enfant signalé, la CIS se prononce sur l'opportunité

- de mesures de différenciation dans le cadre de la classe ou de l'école,
- d'une prise en charge par l'équipe multi-professionnelle,
- de la continuation d'une telle prise en charge,
- d'une orientation de l'élève dans une autre école, éventuellement spécialisée.

Sous la présidence de l'inspecteur d'arrondissement, ses membres coordonnent et évaluent les interventions de l'équipe multi-professionnelle. L'organisation de chaque prise en charge se fait en étroite collaboration et avec l'approbation des parents de l'enfant concerné.

Pour l'année scolaire 2010-2011, les cas discutés dans les CIS concernent en premier lieu des difficultés de l'apprentissage et en second lieu des difficultés de comportement. Les principales mesures proposées sont l'adaptation de l'enseignement en classe et l'assistance en classe et dans une moindre mesure l'allongement de cycle. Les cas traités par les CIS font apparaître la nécessité de créer des structures d'accueil pour des enfants affectés de troubles comportementaux particulièrement aigus. Parallèlement, un effort devra porter sur la prévention de ces troubles dès le plus jeune âge.

2.9. La révision de la procédure d'orientation (passage primaire-postprimaire)

Les changements structurels et pédagogiques de la réforme de l'enseignement fondamental amènent à repenser la procédure d'orientation. Un groupe de travail au sein du ministère a commencé au printemps 2010 par analyser la procédure actuelle et définir les différentes étapes de la nouvelle procédure d'orientation. Au cours de l'année 2011, des délégations des principaux partenaires scolaires concernés ont été consultées et une proposition, synthétisant les discussions, a été élaborée en vue d'un règlement grand-ducal. Le règlement grand-ducal sera finalisé au printemps 2012 et appliquée pour la première fois en 2012-2013.

3. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle

2011 fut marquée par l'entrée en vigueur de la réforme pour les 91 formations dites « prorogées ». Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, la quasi-totalité des formations professionnelles offertes au Luxembourg sont donc organisées suivant le système réformé.

Les activités d'échange, d'information, de formation et de concertation avec les acteurs concernés se sont poursuivies en 2011, centrées sur ces 91 formations. À retenir notamment les journées pédagogiques sur la réforme de la formation professionnelle organisées dans chaque lycée concerné entre avril et juin 2011 (+/- 1400 enseignants présents) ainsi que les formations continues pour enseignants entre septembre et décembre 2011.

3.1. La procédure législative

En 2011, quelques règlements ont été finalisés pour permettre l'exécution en bonne et due forme de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle (voir liste en annexe C.1.).

3.2. L'enseignement général à la formation professionnelle

Les travaux de l'année 2011 ont été consacrés à :

- l'élaboration des socles de compétences, modules et référentiels d'évaluation pour les classes de 11^e,
- la communication avec les enseignants de l'enseignement général :
 - réunion de concertation et de mise en commun pour le module 1 (classes de 10^e) en mars,
 - réunions de formation suivies d'ateliers dans les différentes disciplines en juin - octobre,
 - présentation de l'enseignement général et des différents modules dans les commissions nationales pour les programmes,
 - sur mySchool ! présence de l'équipe curriculaire de l'enseignement général et présentation des travaux dans les différentes disciplines.

3.3. La préparation de la modularisation des formations

La mise en œuvre de la réforme est réalisée en plusieurs étapes :

- les formations phares ont débuté avec des classes de 10^e réformées lors de la rentrée 2010-2011 (19 formations),
- les 91 formations prorogées appliquent les nouveaux référentiels d'évaluation et programmes de formation en classe de 10^e depuis la rentrée 2011-2012,
- 8 autres formations appliqueront le système réformé à partir de la rentrée 2012-2013.

En 2011, l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation s'est poursuivie dans les 64 équipes curriculaires, bénéficiant d'un accompagnement méthodologique (coaching) à la demande. Parallèlement, les commissions nationales de formation ont poursuivi l'élaboration des programmes de formation.

La concertation responsables / équipes curriculaires s'est poursuivie en 2011 afin d'élucider tous les questionnements liés à l'organisation et à la mise en œuvre des formations réformées.

3.4. La communication avec les acteurs de la formation professionnelle

La mise en œuvre progressive de la réforme de la formation professionnelle a concerné en 2011-2012 les classes de 10^e des 91 formations prorogées.

L'information s'est déroulée à de nombreux niveaux :

- journées pédagogiques dans chacun des 26 lycées concernés,
- 40 formations continues pour enseignants,
- 6 formations pour les membres des équipes d'évaluation,
- 6 réunions de concertation entre le ministère et les chambres professionnelles,
- réunions hebdomadaires des enseignants-coordonateurs des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation,
- 19 réunions de concertation entre le ministère et les 64 équipes curriculaires (650 personnes),
- 14 réunions de concertation entre le ministère et les 22 commissions nationales de formation,
- plus de 140 réunions d'accompagnement méthodologique des 64 équipes curriculaires,
- 7 séances d'information sur la réforme à l'intention des communautés scolaires, des parents d'élèves, tuteurs en entreprise, conseillers à l'apprentissage, services d'orientation,
- 3 séances d'information pour les présidents et secrétaires des commissions nationales,
- 4 réunions de concertation avec les conseillers à l'apprentissage,
- 2 présentations/ateliers sur les modules de l'enseignement général pour tous les enseignants concernés,
- 4 soirées d'information à l'intention des parents d'élèves, organisées par le ministère en collaboration avec les chambres professionnelles.

3.5. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE a été introduite avec la réforme de la formation professionnelle : elle permet de valoriser une expérience professionnelle ou extraprofessionnelle en la certifiant. Chaque individu possédant au moins trois ans de pratique dans l'activité peut désormais introduire une demande auprès du ministère. S'il remplit les conditions, il pourra obtenir, en totalité ou en partie, un certificat d'initiation technique et professionnel (CITP) ; un certificat de capacité manuelle (CCM) ; un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP); un brevet de maîtrise ; un diplôme de technicien; ou un diplôme de fin d'études secondaires techniques.

La procédure de VAE est opérationnelle depuis le printemps 2010 ; elle connaît un grand intérêt. 525 dossiers de recevabilité, première étape de la procédure, ont été introduits. 464 ont été jugés recevables. À ce jour, 155 dossiers de validation sur le fond (deuxième étape de la procédure) ont été analysés par les commissions compétentes. 31 candidats ont obtenu une validation totale, 46 une validation partielle et 78 un refus.

Les validations totales et partielles portent sur :

- 32 certificats d'aptitude technique et professionnelle,
- 23 diplômes de fin d'études secondaires techniques,
- 10 brevets de maîtrise,
- 12 diplômes de technicien.

Au total, 246 des personnes qui ont introduit une demande de validation ont demandé un accompagnement pour l'élaboration de leur dossier. 80% de celles qui ont obtenu une validation ont eu recours aux services d'un des 34 accompagnateurs.

4. La transposition de la réforme statutaire de la Fonction publique

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a pris connaissance au courant de l'année des différentes mesures de réforme dans la Fonction publique. Il a attiré l'attention du Gouvernement sur les spécificités de transposition de certaines mesures dans le secteur de l'enseignement, notamment

- la gestion par objectifs et les entretiens annuels de progression,
- le système d'appréciation des compétences professionnelles et personnelles,
- la réorganisation du stage et le reclassement,
- la restructuration de l'évolution de certaines carrières et plus spécifiquement celles concernant les anciens contremaîtres instructeurs, les maîtres de cours pratiques et les maîtres d'enseignement technique.

Les syndicats des enseignants ont été informés conjointement par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle des grandes lignes de la réforme.

De même, le ministère a mené de premiers échanges de vue avec les syndicats sur

- les objectifs collectifs dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité dans l'enseignement via le plan de réussite scolaire dans l'enseignement fondamental et le plan de développement dans l'enseignement secondaire,
- les modalités du stage d'insertion professionnelle/pédagogique pour les instituteurs et professeurs,
- les spécificités des postes à responsabilités particulières en vue de la majoration d'échelon.

5. Les dispositifs d'orientation et de certification

5.1. Le regroupement de services dans une Maison de l'Orientation

Pour faciliter l'accès aux conseils et aux informations, tout ou partie des services suivants ont emménagé début 2012 dans la nouvelle Maison de l'Orientation, sise place de l'Étoile : ALJ, SNJ, CPOS, OP-ADEM, CASNA, ANEFORE, CEDIES.

5.2. Les mesures d'orientation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS

Le CPOS conseille individuellement les élèves (et leurs parents) dans leur parcours scolaire et professionnel. Il les informe sur les exigences des différentes formations et les accompagne dans leur choix.

Les collaborateurs du CPOS et des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) sont intervenus dans toutes les classes du cycle 4.2. de l'École fondamentale dans le cadre du passage des élèves vers l'enseignement secondaire et secondaire technique. Ils ont organisé des réunions d'information à l'attention des parents, administré des tests cognitifs et distribué aux élèves des questionnaires d'évaluation de comportements scolaires. Ils ont participé aux entretiens individuels d'orientation avec les élèves, leurs parents et enseignants et aux conseils d'orientation.

Depuis l'annonce par les autorités politiques de la création d'une Maison de l'Orientation regroupant tous les services d'orientation scolaire et professionnelle, le CPOS s'est concerté régulièrement avec les parties impliquées afin de mettre en pratique ce projet.

Ces conseils ont principalement concerné les formations de technicien et les formations des professions de santé et sociales. La maintenance et la coordination de ce site interactif sont assurées par le Service national de la jeunesse (SNJ). Le Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi (OP-ADEM), le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES), le Service de la formation professionnelle (SFP), le CPOS et les chambres professionnelles sont en charge de la mise à jour des contenus.

Trois nouveaux lycées participent au projet d'orientation réalisé en classes de 9^e et 12^e EST et 2^e ES. Ce projet réalisé actuellement dans 8 lycées permet aux élèves de se familiariser avec les études supérieures possibles et les débouchés sur le marché du travail. Le CPOS, le Service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi (OP-ADEM), l'Action locale pour jeunes (ALJ) et le CEDIES réunis dans le Comité de coordination information et orientation (CCIO), interviennent de concert.

5.3. Activités de l'Action locale pour jeunes (ALJ)

Activités de préparation des élèves des classes de 9^e à la transition école - vie active

L'ALJ organise les stages « Op der Sich no enger Ausbildungsplaaz » (OSNA) avec la participation du Service d'orientation professionnelle de l'ADEM. Ces stages d'une journée entière sont destinés à transmettre aux jeunes les techniques et approches de la recherche d'un poste d'apprentissage ou d'emploi. En 2010-2011 des stages OSNA ont été organisés pour 119 classes, soit 1 700 élèves.

L'activité de formation continue « Liewen no der Schoul », d'une durée de sept jours sur une année scolaire, vise à faire découvrir activement aux jeunes présentant des difficultés d'apprentissage social les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence. En 2011, cette formation a été réalisée en collaboration avec le Nordstadlycée et le Lycée technique Mathias Adam.

La démarche « ARPA » (À la recherche d'un poste d'apprentissage) consiste à accompagner de jeunes sortants, ayant peu de compétences clefs, dans leurs démarches à la recherche d'un poste d'apprentissage.

Cette activité débute au troisième trimestre et se poursuit jusqu'au moment où le jeune a trouvé un poste d'apprentissage ou une autre solution.

La préparation à la transition école - vie active des élèves de ces classes se fait en étroite collaboration avec les enseignants bénéficiant d'une décharge ALJ.

Activités d'accompagnement

- des élèves sortant des classes de 9^e et recherchant un poste d'apprentissage,
- des décrocheurs scolaires,
- de jeunes du milieu ouvert¹.

L'ALJ accompagne les jeunes dans leur phase de transition école - vie active. Elle fait plus spécifiquement le suivi systématique des élèves sortant des classes de 9^e qui ont été orientés vers la formation professionnelle ainsi que des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire.

En 2010-2011 l'ALJ a contacté 1 688 sortants des classes de 9MO, 9PR, IPDM et CLIJA et 1 660 décrocheurs scolaires.

Ce travail personnalisé avec ces jeunes comprend la prise en considération de leur situation de vie, l'élaboration d'un (nouveau) projet professionnel, l'accompagnement dans les démarches pour réaliser le projet professionnel et l'orientation vers d'autres services. Le travail en réseau et la connaissance de tous les acteurs sur le plan national sont de grande importance pour les collaborateurs de l'ALJ. Le travail de l'ALJ prend fin seulement au moment où le jeune a trouvé une solution.

Dans le cadre du travail d'accompagnement des décrocheurs scolaires, l'ALJ a eu dès 2011 l'autorisation d'organiser des stages d'orientation professionnelle de courte durée afin de permettre à ces jeunes d'établir un nouveau projet professionnel réaliste. Les collaborateurs encadrent les jeunes lors de la préparation, de la réalisation et de l'évaluation de ces stages. L'objectif est la réorientation vers une autre voie de qualification afin de permettre à un maximum de jeunes de terminer leurs études par un diplôme. Pendant la phase pilote entre février et décembre 2011, l'ALJ a organisé 76 stages d'orientation de courte durée.

Participation aux activités proposées par d'autres services ou institutions

Les collaborateurs de l'ALJ ont été invités à intervenir comme expert lors de différentes activités de sensibilisation et d'information.

Depuis 2010 l'ALJ participe, en collaboration avec le Service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi, aux ateliers « Bock Drop », organisés par le Service national de la jeunesse (SNJ). Ces ateliers informent les jeunes sur les services susceptibles de les aider dans leur orientation et intégration professionnelles.

5.4. Le cadre national de qualifications

Le cadre est la traduction dans le contexte luxembourgeois de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant un cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2008/C 111/01) d'une part, et un cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur tel qu'arrêté par les ministres de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre du Processus de Bologne d'autre part.

Suite à l'accord du Conseil de gouvernement en hiver 2010, le projet d'un cadre de qualifications a fait l'objet d'un processus de consultation au premier semestre 2011.

Après cette phase de consultation, les travaux des experts du système d'éducation et de formation, enseignement supérieur inclus, ont repris et aboutiront à un rapport de référencement qui sera soumis aux parties prenantes puis aux instances européennes à la fin du premier semestre 2012.

Pour plus d'informations par rapport au cadre européen, voir http://ec.europa.eu/eqf/home_en.htm.

¹ Jeunes qui contactent l'ALJ de leur propre initiative, n'étant ni sortants, ni décrocheurs de l'année courante.

6. Les professions de santé et éducatives

6.1. Les formations des professions de santé

Suite aux exigences de la Commission européenne quant à la formation des infirmiers, un accord a été trouvé visant à prolonger la durée des études à quatre ans comprenant 4 600 heures de formation.

La formation se compose désormais de deux années sanctionnées par un diplôme de fin d'études secondaires techniques, suivie de deux années de BTS. Elle a démarré en septembre 2010. En 2011-2012, a donc démarré la première classe de 13^e de la formation réformée.

Une classe-pilote, « SH » (Science and Health), a également été créée à la rentrée 2011 pour le niveau d'études de 13^e. Il s'agit de permettre aux élèves désirant poursuivre une formation dans le milieu des professions de santé, sans pour autant se destiner à la profession de l'infirmier, de se réorienter après la classe de 12^e SI (soins infirmiers). Par sa structure et ses concepts, cette classe rejoint le concept de la réforme lycée en préparation.

Vu le peu de débouchés et le nombre réduit d'élèves intéressés, la formation de l'assistant technique médical en laboratoire n'a pas été organisée en 2011-2012.

La formation de l'assistant technique médical en radiologie a aussi été suspendue en 2011-2012 et des réflexions ont commencé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur sa refonte.

En ce qui concerne la réforme de la formation professionnelle et sa mise en œuvre, la première année de la profession d'aide-soignant a fonctionné suivant les nouvelles dispositions. L'approche par compétences a amené les élèves à se confronter plus tôt avec le milieu professionnel dans le cadre de stages.

6.2. La formation de l'éducateur

Au premier trimestre 2010-2011, le groupe de travail mandaté pour élaborer un projet de réforme de la formation a présenté ses conclusions au ministère, à la conférence plénière du Lycée technique pour professions éducatives et sociales et à la commission nationale pour les professions éducatives et sociales.

Après cette consultation, un moratoire a été décidé. En accord avec la direction du lycée, un nouveau groupe de travail a été mandaté par le ministère pour revoir et ajuster le projet existant. Il est prévu de démarrer la formation de l'éducateur réformée à la rentrée 2013-2014.

Le ministère en a fixé les grandes lignes, conformément notamment à certains aspects du projet de réforme du lycée : répartition des disciplines en trois volets et réalisation d'un travail personnel.

Les certifications suivent le principe retenu pour la formation de l'infirmier : les élèves reçoivent le diplôme de fin d'études secondaires techniques en cas de réussite au terme de la classe de 13^e et peuvent, s'ils le désirent, poursuivre leur formation lors d'une année supplémentaire (14^e). Celle-ci sera sanctionnée en cas de réussite par le diplôme d'État de l'éducateur.

7. Les formations nouvelles

7.1. La formation en cours d'emploi pour chargés d'éducation

En application du règlement grand-ducal du 15 octobre 2010 déterminant pour les chargés d'éducation des lycées et lycées techniques 1. l'échelle d'évaluation par le directeur, 2. les modalités d'organisation et le programme de la formation en cours d'emploi, 3. les modalités d'obtention du certificat de qualification sanctionnant la formation en cours d'emploi, a eu lieu le premier cycle complet de formations pour les chargés d'éducation de l'enseignement secondaire et secondaire technique nouvellement engagés. 201 chargés d'éducation ont participé à la formation et 190 ont obtenu le certificat de qualification.

7.2. La formation de formateurs d'adultes

La fonction de formateur d'adultes a été créée par la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. Elle figure également dans la loi du 12 mai 2009 créant l'École de la 2^e chance (E2C) et celle du 22 mai 2009 créant un Institut national des langues (INL).

Enseignant à l'INL, au Centre national de la formation professionnelle continue (CNFPC) ou à l'E2C, ils sont recrutés à trois niveaux :

- formateurs d'adultes en enseignement théorique, classés au grade E7;
- formateurs d'adultes en enseignement technique, classés au grade E5;
- formateurs d'adultes en enseignement pratique, classés aux grades E2/E3ter.

L'organisation de la formation théorique et pratique du stage préparant à la fonction de formateur d'adultes est la même pour les trois niveaux.

Comparé à l'élève du lycée, l'apprenant adulte apporte un autre bagage, ne serait-ce qu'au niveau de l'expérience professionnelle, sociale et culturelle. En conséquence, l'approche pédagogique du formateur d'adultes doit être différente de celle de l'enseignant des lycées. Le formateur d'adultes apporte un accompagnement professionnel personnalisé permettant à l'apprenant adulte d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans la vie professionnelle ou lui offre un parcours de formation adapté et efficace en termes d'intégration linguistique.

Au cours de leur stage, les formateurs d'adultes sont formés, pour la partie théorique, à l'Institut de formation continue (IFC) du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

La formation pratique se fait, sous forme de stage, dans un établissement dispensant des formations pour adultes dépendant du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, par exemple dans un CNFPC, à l'INL ou à l'E2C. Les stagiaires y sont accompagnés par des conseillers pédagogiques.

Au cours de l'année 2011, les modalités de la formation du formateur d'adultes ont été élaborées. Il est prévu de recruter les premiers stagiaires dans cette fonction en septembre 2012.

8. Les offres de formations nouvelles pour les élèves

8.1. La création du Lycée Bel-Val

L'offre scolaire du nouveau lycée comprend la division inférieure de l'enseignement secondaire, le régime préparatoire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que certaines formations des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Ce lycée est le deuxième de trois lycées que le Gouvernement a décidé de construire prioritairement, avec les lycées de Junglinster et de Rédange. Il est aussi le deuxième, après celui de Rédange, qui se conforme au plan directeur sectoriel « Lycées ».

L'un des deux lycées techniques qui fonctionnent actuellement à Esch, le Lycée technique de Lallange, offre les formations de la division administrative et commerciale. Il en est de même pour le Lycée Nic Biever à Dudelange et le Lycée technique Mathias Adam à Pétange. Le quatrième lycée technique du pôle Sud, le Lycée technique d'Esch/Alzette, propose des formations artisanales et industrielles aux différents niveaux de formation.

Le nouveau lycée à Esch-Belval renforcera et complétera l'offre de formation de technicien et de main d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat. Alors que le lycée technique d'Esch/Alzette se concentre sur les domaines de l'électrotechnique et de l'informatique, le nouveau lycée d'Esch-Belval se focalisera principalement sur les domaines de la mécanique et de la mécanique d'auto. Le site du nouveau lycée est bien accessible tant par la route que par les chemins de fer.

Le lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2011 avec 319 élèves dans 19 classes du cycle inférieur et avec 129 élèves dans 13 classes du cycle moyen.

8.2. L'aménagement d'une division supérieure de l'enseignement secondaire au Atert-Lycée

Créé par la loi du 12 janvier 2004, l'Atert-Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2008-2009. L'offre scolaire se limitait alors au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (EST) y compris le régime préparatoire, à la division inférieure de l'enseignement secondaire (ES) et aux cycles moyen et supérieur de l'EST.

L'Atert-Lycée a une forte assise régionale et les autres lycées les plus proches sont situés à des distances non négligeables. Les élèves de l'Atert-Lycée et leurs parents s'étant prononcés pour l'extension de l'offre scolaire à la division supérieure de l'enseignement secondaire, le conseil d'éducation de l'Atert-Lycée en a fait la demande en mai 2010.

Il s'avère aussi que le fait de pouvoir continuer les études dans les classes de la division supérieure du même lycée constitue pour beaucoup de parents une des conditions essentielles pour inscrire leur enfant dans un certain lycée.

Pour ces raisons, un projet de loi a été déposé afin d'étendre l'offre scolaire de l'Atert-Lycée à la division supérieure de l'enseignement secondaire.

9. La base de données à caractère personnel relative aux élèves

Un projet de loi portant sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves a été introduit dans la procédure législative au courant du premier semestre de l'année 2011.

Le projet de loi prend appui sur différents textes légaux concernant l'éducation nationale et principalement sur la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire qui a dessiné les contours de la nouvelle base de données

La nouvelle base de données est destinée à améliorer la gestion administrative des écoles et lycées, en même temps qu'elle doit permettre une meilleure prise en charge pédagogique des élèves et une simplification administrative. Elle intègre deux bases déjà existantes, en l'occurrence le fichier « Scolaria Élèves », consacré aux élèves de l'enseignement fondamental, et le « Fichier élèves », relatif aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Vu la sensibilité des questions liées à la protection des données personnelles, il sera veillé en 2012 à tenir scrupuleusement compte des observations du Conseil d'État, de la Commission nationale pour la protection des données et de la Commission Éducation de la Chambre des Députés

10. L'introduction de l'approche par compétences

L'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences est au cœur de tous les projets de réforme actuels pour adapter l'École luxembourgeoise aux besoins de notre temps. Cette démarche n'est pas spécifique au Luxembourg : notre pays rejoint un mouvement dans lequel sont engagés tous les systèmes éducatifs européens.

L'approche par compétences permet de différencier les apprentissages dans un double but :

- assurer que tous les élèves acquièrent les compétences de base;
- développer des niveaux de compétences selon les capacités individuelles des élèves.

Aux élèves plus performants sont proposés des apprentissages qui vont au-delà des objectifs fixés dans les socles de compétences. Aux élèves qui présentent des retards scolaires, l'enseignant ou l'équipe pédagogique propose des activités de remédiation.

À cet effet, les réflexions dans les différents projets de réforme, que ce soit à l'enseignement fondamental, à la formation professionnelle ou à l'enseignement secondaire et secondaire technique, tournent autour d'axes communs :

- la définition de socles de compétences à niveaux progressifs (base - avancé - excellence) ;
- l'élaboration de programmes et de plans d'études qui balisent les activités d'enseignement ;
- l'élaboration de formats d'évaluation adaptés aux socles ;
- l'encadrement et le suivi de tous les élèves ;
- la mise en place d'une procédure d'orientation qui tient compte du potentiel actuel et futur des élèves.

10.1. Le portfolio à l'enseignement fondamental

En 2009 un groupe de travail du ministère a réalisé une étude sur l'utilisation du portfolio dans les écoles luxembourgeoises. Cette étude a montré que la pratique du portfolio se développait de plus en plus à travers tous les ordres d'enseignement. Suite à cette étude, le ministère a souhaité promouvoir le portfolio dans les 4 cycles de l'enseignement fondamental, sans pour autant l'imposer.

Un document cadre, élaboré par le SCRIPT et le collège des inspecteurs, a été publié en juin 2010. Il a pour objectif d'assurer une cohérence dans la compréhension de la démarche portfolio dans toutes les écoles fondamentales du pays, tout en laissant à chaque école, à chaque cycle, à chaque enseignant une grande liberté dans sa mise en œuvre.

15 réunions de présentation du document ont été organisées dans le cadre des arrondissements d'inspection ou des écoles. De nouvelles présentations sont prévues pour 2012. En concertation avec l'Institut de formation continue, une formation et/ou un accompagnement par les multiplicateurs seront programmés avec les écoles qui désirent développer l'usage du portfolio.

10.2. Le portfolio en classes d'accueil

Le service de scolarisation pour enfants étrangers et la Division Innovation du SCRIPT collaborent au développement d'un concept portfolio pour valoriser et documenter les apprentissages et les progrès linguistiques des élèves des classes d'accueil.

Cette documentation dans un portfolio servira également de complément d'information au moment de l'intégration définitive de l'élève dans une classe ordinaire.

10.3. Les classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Fixation des socles

Dans les classes inférieures des socles sont fixés à l'issue des classes de 6^eES/8^eEST et 5^e ES/9^eEST. Pour les disciplines « langues » et « mathématiques », ces socles se déclinent en deux niveaux : les socles de base et les socles avancés.

Les programmes de toutes les disciplines ont été adaptés par rapport aux socles.

Complément au bulletin

Le complément au bulletin est un outil propre aux classes inférieures. Il complète le bulletin officiel dans la mesure où il précise le travail de l'élève dans les différents domaines de compétences des disciplines.

Le bulletin contient une note unique par discipline ; le complément au bulletin donne une appréciation non chiffrée du travail de l'élève dans les différents domaines de compétence de la plupart des disciplines des classes inférieures.

11. Élaboration d'une stratégie Lifelong Learning: S3L

Le lifelong learning est un élément clé de la « stratégie européenne 2020 ». Pour lui donner plus de visibilité et de cohérence, le programme gouvernemental luxembourgeois a prévu la formulation d'une stratégie du lifelong learning au Luxembourg.

Depuis mars 2001, ANEFORE est chargée de la coordination de cette stratégie lifelong learning au Luxembourg sous la forme du projet S3L. Celui-ci est cofinancé par la Commission européenne à hauteur de 120 000 euros, sur 15 mois. Le ministère de l'Éducation nationale en assure la tutelle ; les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Famille ainsi que l'Institut national de formation professionnelle continue (INFPC) y sont associés. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) assure le soutien méthodologique du projet. Les chambres professionnelles sont régulièrement consultées.

Le projet prévoit une large consultation publique et un dialogue national sur le lifelong learning. Le projet sera clôturé par la publication d'un livre blanc.

En 2011, ANEFORE a organisé deux conférences : la conférence de lancement du projet en mai et une conférence européenne consacrée aux « Compétences de base pour Adultes », du 26 au 29 septembre.

Dans le cadre de la consultation publique, ANEFORE a interrogé les personnes concernées par le lifelong learning en utilisant 3 méthodes différentes.

- Lors d'entretiens individuels, 23 acteurs clés ont partagé leur vision du lifelong learning au Luxembourg, évoqué les dispositifs en place et leur rôle dans la promotion de l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- Des ateliers ont rassemblé des participants représentant huit secteurs cibles - les entreprises, les écoles, les institutions culturelles, les services aux seniors, les syndicats, les instituts de formation professionnelle, les instituts de formation d'adultes et l'insertion professionnelle.
- Enfin, une enquête plus large a permis de recueillir l'opinion de plus de 400 personnes (élèves et étudiants, personnes sans emploi et personnes âgées).

Les positions ainsi recueillies seront intégrées dans le document final.

Le site Internet www.s3l.lu renseigne sur l'avancement du projet.

12. La diversification de l'offre scolaire

12.1. Le projet Eis Schoul

En 2011, Eis Schoul a réussi à mettre en œuvre son premier plan de réussite scolaire depuis son ouverture en 2008. 21 objectifs annuels sur 23 ont été réalisés.

Un des objectifs majeurs du PRS concernait l'évaluation externe par la « Hochschule für Heilpädagogik Zürich ». Celle-ci a donné lieu à la définition d'un concept pédagogique détaillé et cohérent pour toute l'école et à la clarification des rôles de chaque groupe professionnel.

Sur le plan de la visibilité de l'école à l'extérieur, Eis Schoul a mis en œuvre diverses actions dont l'introduction d'une « Newsletter » bimensuelle, l'organisation d'une semaine de Porte ouverte et d'une campagne d'information ayant menée à 130 préinscriptions de parents intéressés pour 12 places libres.

Eis Schoul a collaboré avec l'Université du Luxembourg dans le cadre de stages d'étudiants et du projet de recherche « Portinno », qui a touché à son terme.

Un groupe de travail a été créé visant la promotion de l'échange entre les écoles fondamentales au Luxembourg. Eis Schoul a participé au Salon de l'Éducation organisé par la Ville de Luxembourg.

Sur le plan international, Eis Schoul a entretenu des contacts avec des spécialistes et des écoles d'Allemagne, de Belgique et de France (Jean Le Gal, Grundschule Harmonie, Groupe Freinet Département Nord-Ouest, Brüggelmann, Walter Hoevel, etc.). Eis Schoul a été invitée à concourir au 4^e Forum des enseignants innovants et de l'innovation pédagogique soutenu par le ministère français de l'Éducation nationale les 20 et 21 mai à Lyon.

Début 2011, 81 enfants fréquentaient l'école, dont au moins 10% d'enfants à besoins spéciaux. 95% habitaient la Ville de Luxembourg. En cours d'année, 8 enfants ont quitté l'école pour cause de déménagement, 3 pour entrer dans des écoles spécialisées (Centre de Logopédie et internats à l'étranger). 12 enfants sont retournés dans leur ancienne école. 5 élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire et secondaire technique.

En fin d'année scolaire 2010-2011, cinq postes d'enseignants ont dû être pourvus suite à des démissions. Eis Schoul a mis en place un plan de formation à l'intention de tout le personnel.

Eis Schoul fonctionne en journée continue de 7 heures à 18.30 heures. 25 à 30 enfants ont participé à l'encadrement parascolaire. L'offre d'encadrement pendant les congés de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte a été sollicitée par 30 à 35 enfants.

12.2. Le projet de l'école fondamentale Jean-Jaurès

L'école Jean-Jaurès a ouvert ses portes à Esch-sur-Alzette à la rentrée 2006. L'objectif de l'école est d'offrir un encadrement et un enseignement tout au long de la journée ainsi qu'un espace de vie aux enfants où vivre et apprendre sont étroitement liés. Les enfants y sont encadrés de 7 à 19 heures, la présence obligatoire est de 8 à 15.30 heures du lundi au vendredi.

En 2010-2011, l'école comptait 167 élèves des cycles 1 à 4 (172 à la rentrée 2011-2012) encadrés par 14 enseignants, deux éducateurs gradués et dix éducateurs diplômés.

Au printemps 2011, une nouvelle infrastructure construite sur le site a été mise à la disposition de l'école. Les repas peuvent désormais être préparés sur place, les élèves des cycles 2 à 4 y mangent à midi. Les nouvelles salles sont également à la disposition de certains groupes d'élèves pour des activités de loisir en dehors de l'horaire scolaire.

En 2010-2011, l'équipe pédagogique a travaillé à la mise en œuvre du document cadre appelé « Vivre et apprendre ensemble », rédigé en 2009-2010.

Le développement de la cohérence entre l'enseignement scolaire et l'encadrement périscolaire et la collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe socio-éducative, fait l'objet d'un accompagnement par un expert externe. Les missions de membres de l'équipe ont été définies de manière claire et transparente pour tous les acteurs.

Le Conseil de projet, élargi en 2009-2010 à un conseiller du ministère de la Famille et au chef du service Accueil de la Ville d'Esch-sur-Alzette, se réunit régulièrement avec l'équipe pédagogique.

12.3. Le Lycée Ermesinde de Mersch (LEM)

Le LEM a accueilli 470 élèves pendant l'année scolaire 2010-2011 et en accueille 520 depuis la rentrée 2011-2012.

Le nombre de classes est passé de 27 en 2010-2011 à 30 en 2011-2012. Les nouvelles classes sont les classes de première dans les sections A, B et C ainsi qu'une classe supplémentaire de 7^e de l'enseignement secondaire.

Au LEM, l'orientation des élèves après la 9^e technique ou la 4^e secondaire est faite par un jury composé d'enseignants d'autres lycées ayant de l'expérience dans le cycle supérieur. Le jury s'appuie sur les productions de l'élève et la proposition de l'équipe pédagogique correspondante.

- En mai 2008, 63 élèves de 5^e ont été orientés par les jurys externes. Les élèves qui ont intégré une 10^e au Luxembourg ont eu, en 2008-2009, de bons résultats. Leur taux de réussite dépasse 90%.
- En mai 2009, 90 élèves de 5^e et de 4^e ont été orientés par les jurys externes, dont 69 ont quitté le lycée-pilote. Leur taux de réussite en 10^e respectivement 3^e dépasse les 87%.
- En mai 2010, 83 élèves de 5^e et de 4^e ont été orientés par les jurys externes, dont 54 ont quitté le lycée-pilote.
- En mai 2011, 121 élèves de 5^e et de 4^e ont été orientés par les jurys externes, dont 95 ont quitté le lycée Ermesinde.

L'année 2011 au LEM a été marquée notamment par :

- l'évaluation par l'Université du Luxembourg, prévue par la loi de 2005,
- la collaboration avec le groupement GTK pour terminer les travaux de construction du nouveau site scolaire,
- l'encadrement continu des élèves de 7h40 à 17h40, dans les salles attribuées aux équipes pédagogiques,
- la restructuration des activités complémentaires en treize entreprises,
- l'organisation de l'année scolaire en semestres et l'introduction d'entrevues intermédiaires,
- le déménagement à Mersch pendant le congé de Noël en décembre,
- le projet de règlement grand-ducal faisant du lycée-pilote (Neie Lycée) le Lycée Ermesinde,
- l'extension des stages y compris en 5^e de l'enseignement secondaire,
- des réflexions en vue d'adapter l'organisation et le fonctionnement du cycle supérieur,
- la conception d'un internat réservé aux élèves particulièrement engagés,
- l'intégration d'élèves dans le groupe de pilotage.

12.4. Le baccalauréat international (BI)

Depuis 2006 – 2007, des classes francophones (IF) préparant au diplôme du baccalauréat international sont organisées au Lycée technique du Centre.

En 2007 ont été mises en place des classes à langue véhiculaire anglaise à l'Athénée de Luxembourg (AL).

Le baccalauréat international est organisé par un organisme privé ayant son siège à Genève. Il jouit d'une excellente réputation internationale. Au Luxembourg il est également offert par deux écoles privées,

la Waldorfschoul (en français) et l'International School of Luxembourg (en anglais). Le baccalauréat international est reconnu équivalent au diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires.

Pour permettre à tous les élèves qui briguent le baccalauréat international de suivre les cours en langue véhiculaire et en première langue étrangère, des classes de préparation au BI sont organisées dans les langues respectives au Lycée technique du Centre et à l'Athénée.

Le nombre d'élèves ayant réussi les tests pour être admis en 5^e internationale à l'AL en 2011-2012 n'a pas permis d'ouvrir la classe de préparation au bac international. Étant donné qu'il y a cependant un besoin réel d'accueillir dans l'Éducation nationale des enfants de familles anglophones ne parlant ni l'allemand ni le français, une classe d'intégration anglophone (IA) a été créée au Lycée technique Michel Lucius. L'équipe enseignante prépare les enfants anglophones à accéder à une classe de 4^e internationale ou à intégrer une classe de l'enseignement secondaire.

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/2011	2011-2012
LTC - Français						
4 IF	20	15	11	15	18	18
3 IF		18	10	11	13	19
2 BI			16	9	11	14
1 ^{re} BI				13	10	13
AL - Anglais						
5 IA		15	17	24	12	
4 IA			17	17	26	23
3 IA				15	10	19
2 IA					15	10
1 ^{re} IA						14
LTML : classe d'intégration anglophone						
5 IA						17

Évolution des effectifs

12.5. Le eBac

En 2010-2011, les apprenants ont eu la possibilité de suivre sur la plateforme d'elearning eBac les cours de 3^e, 2^e et 1^e moderne G de l'enseignement secondaire. L'enseignement se fait en mode « blended learning » avec 75% des cours prestés à distance, et 25% des cours en présentiel.

Afin que l'eBac puisse s'ouvrir au plus grand nombre, notamment ceux n'ayant pas achevé la classe de 4^e de l'enseignement secondaire, des modules de remise à niveau sont proposés. Un « bilan de connaissances » permet aux apprenants d'évaluer au préalable leur niveau et de décider s'ils doivent suivre les modules de remise à niveau.

En 2010-2011, les 145 modules proposés ont enregistré 2 270 inscriptions.

Les apprenants qui ont suivi tous les modules de 1^{re} sont admis aux épreuves de l'examen de fin d'études secondaires de la section moderne G à l'Athénée de Luxembourg où ils suivent les mêmes épreuves que les élèves de l'enseignement traditionnel.

13 apprenants ont obtenu avec succès leur baccalauréat ; 2 se sont présentés à la première partie des épreuves et ont été admis à la 2^e prévue pour l'été 2012.

L'eBac fonctionnera selon les mêmes modalités pendant l'année scolaire 2011-2012.

12.6. Le Lycée germano-luxembourgeois Schengen

Ouvert en 2007, le Lycée germano-luxembourgeois Schengen à Perl s'inscrit dans le cadre du « projet d'avenir 2020 » de la Grande Région. Celui-ci visait le développement d'un nouveau type d'école transrégionale destinée à pourvoir les prochaines générations d'une identité européenne.

Le Lycée Schengen relève le défi d'intégrer l'hétérogénéité des élèves venant des systèmes scolaires sarrois et luxembourgeois.

L'évaluation interne révèle que les élèves ont développé des compétences sociales et de communication qui dépassent celles d'autres jeunes du même âge, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Les élèves font preuve d'une remarquable confiance en eux-mêmes. Les élèves et les enseignants forment une communauté scolaire imprégnée d'une culture de coopération, d'échange et d'évolution continue.

En 2011-2012, 622 élèves fréquentent les classes du lycée dont 376 résident en Allemagne, 237 au Luxembourg et 9 en France.

12.7. La structure sports-études

La structure sports-études, annexe du Lycée Aline Mayrisch, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2007 avec quatre classes et 72 élèves sur le site de l'Institut national des sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. En 2011-2012, elle accueille 299 élèves répartis en 14 classes comprenant le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique et les divisions inférieure et supérieure de l'enseignement secondaire (sections B, C, D et G).

Le projet de loi portant création du Sportlycée a été déposé à la Chambre des Députés en novembre 2011.

12.8. L'École de l'Armée luxembourgeoise

Un conseil d'orientation a été créé pour améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des soldats volontaires. Le conseil d'orientation fonctionne sous la présidence du représentant du ministère de l'Éducation nationale et comprend un représentant du ministère de la Défense, des représentants de l'Armée, de l'ADEM et l'École de l'Armée.

Différentes décisions d'orientation sont possibles : vers une classe de l'École de l'Armée (9^e technique, division administrative et commerciale de la formation de technicien), cours de préparation aux examens auprès des différentes administrations), différentes formations du régime professionnel, stages de conduite de bus. Le conseil peut également recommander une orientation vers des entreprises dans le secteur privé. En 2011, le conseil d'orientation s'est exprimé sur l'orientation scolaire et professionnelle de 84 soldats volontaires.

12.9. Le projet pilote du cycle inférieur (PROCI)

Suite aux résultats de PISA 2000, PROCI fut élaboré par un groupe de pilotage, sous l'égide du SCRIPT et de l'Université de Namur, accompagné par un groupe de présidents des commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire technique.

Quatre lycées ont démarré le PROCI en septembre 2003 : le Lycée Aline Mayrisch, le Lycée Josy Barthel, le Lycée technique agricole, le Lycée technique de Bonnevoie. Depuis ils ont été rejoints par l'Attert-Lycée, le Nordstadlycée, le Lycée du Nord de Wiltz, le Lycée technique d'Ettelbrück et dernièrement par le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et le Lycée Bel-Val.

Les caractéristiques du PROCI :

- L'amélioration du suivi de l'élève se fonde sur des classes stables, une équipe enseignante réduite, un dispositif de remédiation.
- De nouveaux programmes définissent les compétences à atteindre et reposent, pour les langues, sur le Cadre européen commun pour l'apprentissage des langues.
- L'autonomie permet aux lycées PROCI de déterminer une partie de la grille horaires. Les sciences naturelles ont profité d'un surplus de leçons.
- L'évaluation plus nuancée se fonde sur des domaines de compétences, en mathématiques et en langues.
- Il y a une voie pédagogique unique regroupant les élèves du niveau de 8^e théorique et de 8^e polyvalente, avec la possibilité de différencier en 9^e l'enseignement par des cours séparés : cours de base et cours avancé.
- La promotion fonctionne sur décision du conseil de classe, sans ajournement ni redoublement, sauf le redoublement volontaire en 9^e.
- L'orientation en 9^e est décidée par les enseignants qui ont accompagné l'élève de 7^e en 9^e.
- En classe de 9^e, il y a des classes spécifiques pour redoublants, avec des grilles horaires, des programmes et un encadrement adaptés.

PROCI a été évalué par EducDesign en 2004 et en 2005. Les échos des enseignants, directions, élèves et parents ont été positifs.

En 2005-2006, une analyse quantitative a permis d'apprécier les performances des élèves PROCI. Les constats en sont :

- PROCI a nettement réduit le redoublement au cycle inférieur,
- les résultats des élèves PROCI en 10^e sont supérieurs à ceux des autres élèves,
- PROCI n'avait pas d'influence positive sur le nombre des décrocheurs,
- il n'y a pas d'avantage PROCI pour les élèves faibles.

Lors du test PISA 2006, le bilan du PROCI s'est avéré positif : les résultats des élèves du PROCI dépassent largement ceux de leurs camarades pour les compétences évaluées en lecture, mathématiques et sciences naturelles. Vu que les élèves du PROCI proviennent des mêmes écoles primaires que les autres et suivent PROCI en classe de 7^e, 8^e et 9^e, cette remarquable différence résulte d'un enseignement de moins de trois années scolaires.

L'étude PISA 2009, publiée en 2010, confirme le constat de 2006 : les résultats des élèves PROCI sont supérieurs à ceux de leurs camarades alors même que ces élèves, examinés par PISA à l'âge de 15 ans, n'avaient bénéficié de PROCI que depuis deux années et demie.

13. Les mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins spécifiques ou en situation de décrochage scolaire

13.1. L'École de la 2^e Chance

Suite à la loi du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2^e Chance (E2C), cet établissement a ouvert ses portes en mars 2011 à Pétange avec 3 classes pilotes et 36 apprenants. À partir de septembre 2011, une classe de remise à niveau préparatoire à l'admission en classe de 3^e G a été organisée pour 12 apprenants.

L'école s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans qui, après avoir décroché du système scolaire, sont décidés à retourner au lycée, suivre une formation professionnelle ou trouver un emploi. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions prioritaires du ministère pour réduire le décrochage scolaire qui, bien qu'en recul constant depuis 2003, touchait encore 9 % des jeunes en 2009-2010 (soit environ 500 filles et garçons).

141 jeunes avaient manifesté leur intérêt auprès de l'Action locale pour jeunes (ALJ), du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), du Service national de la jeunesse (SNJ) ou du ministère pour s'inscrire à l'E2C. 91 ont fait une demande de pré-inscription. 43 jeunes ont été sélectionnés selon des critères de durée de l'exclusion scolaire, de genre et d'âge, et ont participé début mars à la phase dite d'assessment. 36 ont été retenus, le nombre de places étant limité dans cette phase pilote. À terme, l'école devrait accueillir quelque 150 apprenants sur le site de Luxembourg-Hollerich.

Le parcours à l'E2C s'organise autour des quatre dimensions suivantes :

- l'enseignement général : des cours de vie quotidienne (éducation à la santé, éducation à la citoyenneté, éducation à la culture); allemand, français, informatique, mathématiques ; cours d'initiation ou de perfectionnement en anglais ou luxembourgeois, atelier pédagogique personnalisé, éducation sportive.
- l'enseignement pratique: cuisine/service/alimentation, peinture, aide aux personnes, vente.
- le tutorat : chaque semaine, le tuteur rencontre le jeune, individuellement, durant 1 heure.
- le portfolio : dossier documentant les acquis et les engagements de l'apprenant; il sert de base à l'évaluation des compétences et progrès. Le jeune le crée et le gère lui-même avec le soutien de son tuteur.

13.2. Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)

En 2011-2012, les inscriptions dans les classes IPDM/COIP² s'élèvent à 329 (373 en 2008-2009, 414 en 2009-2010, 360 en 2010-2011). Ainsi 13 établissements y inclus les CNFPC offrent ces cours dont le but est de donner aux élèves les compétences nécessaires pour se préparer à la vie active, s'orienter vers le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique ou réintégrer une classe du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

Les cours s'étendent en principe sur une année. L'enseignement est dispensé par modules et porte sur la formation pratique et professionnelle ainsi que sur l'enseignement général. L'approche éducative se fonde sur les compétences en vue de favoriser un apprentissage concret, actif et durable. La formation est complétée par un ou plusieurs stages en entreprise.

Plusieurs établissements travaillent dans le cadre d'un projet pilote avec le « bilan du parcours scolaire antérieur » afin de donner aux équipes pédagogiques la possibilité d'établir un parcours d'enseignement individualisé répondant au mieux aux besoins des élèves tout en tenant compte de leurs forces, leurs faiblesses, leurs aspirations et leurs possibilités réelles.

Une évaluation du fonctionnement des cours est prévue pour 2012.

² Les COIP sont organisés par les Centres nationaux de formation professionnelle continue ; les mêmes cours organisés dans les lycées sont désignés par les initiales IPDM – Initiation Professionnelle Divers Métiers.

13.3. La formation patronale préparant au certificat de capacité professionnelle (CCP)

La loi sur la réforme de la formation professionnelle de 2008 prévoit la possibilité pour les CNFPC de dispenser la formation patronale prévue par la formation professionnelle de base.

Les CNFPC offrent à 50 jeunes n'ayant pas trouvé un poste d'apprentissage à la rentrée scolaire, la possibilité de commencer leur formation professionnelle au CNFPC dans les qualifications suivantes : assistant pépiniériste-paysagiste, débosseleur de véhicules automoteurs, électricien, installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, peintre de véhicules automoteurs et peintre-décorateur.

La durée des conventions établies dans ce cadre entre l'élève-apprenti, le représentant légal du jeune et le service de la formation professionnelle est en principe d'une année. L'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

13.4. La détection de difficultés chez les enfants en bas âge

Audition

Les services audio-phonologiques du ministère de la Santé proposent des dépistages et des interventions dans les domaines de l'audition et du langage. Le dépistage systématique au niveau scolaire vise les élèves du cycle 1.2. Les membres du service se rendent dans toutes les écoles pour réaliser une évaluation de l'audition. Des tests audiométriques comportementaux personnalisés peuvent être effectués sur demande des parents ou d'un médecin.

Troubles de la parole et du langage

Le Centre de Logopédie prend en charge les enfants présentant un trouble de la parole dès l'âge scolaire et les enfants avec déficiences auditives graves dès leur signalisation.

LBK1 et la détection de retards développementaux chez le jeune enfant

LBK1, le « Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1.Cycle », a été conçu pour aider le personnel enseignant et éducatif du premier cycle de l'École fondamentale à suivre, comprendre et documenter les apprentissages de l'élève. L'enfant avec ses forces et ses faiblesses, ses besoins, ses intérêts, ses capacités et son vécu personnel ainsi que son rythme de croissance individuel se trouve au centre du LBK1. Le LBK1 permet de relever ce qui est « exceptionnel » dans le profil de l'enfant afin de pouvoir remédier à d'éventuels déficits et en même temps l'aider à développer ses talents en créant des situations d'apprentissage individuelles.

13.5. Les enfants ayant des difficultés de lecture et d'écriture

Pour les enfants détectés, le Centre de Logopédie prend en charge la rééducation qui peut se faire dans les séances ambulatoires des cours régionaux fonctionnant dans 20 secteurs à travers le pays. Un professeur de logopédie assure le dépistage dans toutes les classes du premier cycle de son secteur.

Parallèlement, une cinquantaine d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ont été suivis en dehors des heures de classe dans leur école par du personnel qualifié du service de l'Éducation différenciée.

En vue d'une meilleure détection de ces difficultés, le personnel des équipes multi-professionnelles a été renforcé et réorganisé.

57 élèves ont été signalés au Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) par les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des lycées ou par des enseignants pour être testés en « Lese-Rechtschreibschwäche » : 25 élèves ont présenté les symptômes inhérents à une « Lese-Rechtschreibschwäche », 3 à une dysorthographe et 4 à une dyslexie. Au cours de l'année écoulée 56 élèves ont profité de séances de thérapie renforcée régulière en allemand ou en français proposées par le CPOS.

13.6. La collaboration avec la médecine scolaire

Le CPOS et les SPOS des lycées poursuivent une collaboration régulière avec la division de la médecine scolaire pour assurer le suivi de l'élève ayant un problème de santé et pour élaborer des projets de prévention.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle participe aux groupes de travail suivants :

- groupe de travail interministériel « alcool »
- groupe de travail interministériel « toxicomanies »
- groupe de travail interministériel de promotion et d'éducation à la santé affective et sexuelle (PROMESSA)
- sous-groupe de pilotage interministériel « éducation sexuelle et affective » (ESA)
- comité de surveillance du SIDA
- comité interministériel « Gesond lessen, méi Bewegen » (GIMB)
- groupe de travail interministériel « prévention du suicide ».

13.7. La prise en charge psychiatrique

Les élèves hospitalisés

Une enseignante de la réserve des suppléants est détachée au Centre de réhabilitation au Kirchberg; deux enseignants du Lycée Josy Barthel de Mamer en Psychiatrie juvénile à l'Hôpital Kirchberg; deux enseignants du Nordstadlycée en Psychiatrie juvénile à Ettelbrück, et quatre instituteurs de la Ville de Luxembourg à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg.

Les enfants souffrant de troubles psychiques

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP), inauguré en 2008, est un projet commun aux ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Santé et à l'Hôpital Kirchberg. Son objectif est de diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques en offrant un accompagnement individualisé. Le SDIP fonctionne en tant que service de l'Hôpital Kirchberg, qui met également à disposition le personnel. Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition les locaux et prend à sa charge les dépenses relatives à la location, à l'ameublement et aux frais courants.

En 2011, le SDIP a accueilli 195 adolescents de 9 à 20 ans, avec une moyenne d'âge de 14-15 ans. 72% sont des garçons ; 28% des filles. Ces jeunes ont été orientés vers le SDIP à 47% par le Service de psychologie et d'orientation scolaires d'un lycée, 12% par un internat ou un foyer, 14% par un médecin, 12% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été comme l'année passée des troubles du comportement social (30%), des indications du type ADS-ADHS (17%), des problèmes liés à l'école (angoisse, manque de motivation, refus scolaire, mobbing) (14%) et des épisodes dépressifs et stress post-traumatique (13%).

13.8. Les classes-relais ou classes « mosaïques »

Dans le cadre du plan d'action concernant la prévention du décrochage scolaire, le projet « Prävention der Schulverweigerung » a été mis en place dès l'année scolaire 2005-2006 dans quatre lycées, puis le règlement grand-ducal du 25 mars 2009 a institutionnalisé les classes mosaïques.

Les classes mosaïques présentent aux élèves des alternatives adaptées et constructives. Ainsi, par un appui basé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire (en moyenne 6 à 12 semaines) dans une « classe mosaïque », le projet vise une réinsertion et une resocialisation des élèves dans leur classe initiale ou dans une classe adaptée à leur développement.

Le nombre de classes mosaïques dans les lycées luxembourgeois est croissant d'année en année depuis leur mise en place en 2005-2006. En 2010-2011, 20 classes mosaïques dans 18 lycées ont accueilli un total de 205 élèves (45 filles et 160 garçons), soit une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente.

Dans les années passées, la prise en charge individualisée dans une classe mosaïque a eu des effets positifs auprès de deux tiers des élèves (réinsertion ou resocialisation et poursuite du cursus scolaire). Pour un tiers, elle n'a donc pas fonctionné. Les responsables des classes y voient les causes suivantes : troubles psychiques, problèmes d'addiction, problématiques familiales complexes, troubles d'apprentissage graves avec besoin accru d'accompagnement.

En 2010-2011 l'accent a été mis sur le réseautage et l'échange entre les équipes des classes mosaïques. Le SCRIPT a organisé en octobre 2010 un colloque intitulé « Unterstützung der schulischen Erfolgchancen - Fördermodelle, Fördermethoden und Perspektiven » et des rencontres des éducateurs intervenant dans les classes mosaïques.

13.9. La structure d'accueil jour et nuit pour jeunes lycéens (saccl)

Le ministère de la Famille a créé des structures pouvant accueillir des adolescents ayant des troubles de comportement, sur la demande de leurs parents. À Wiltz l'internat du Nord accueille six de ces jeunes et collabore avec le Lycée du Nord pour leur scolarisation.

À Erpeldange près d'Ettelbruck, la Structure d'accueil jour et nuit pour jeunes lycéens accueille 12 adolescents et adolescentes et collabore pour leur scolarisation avec les lycées de la Nord-Stad : Lycée classique Diekirch, Lycée technique agricole, Lycée technique d'Ettelbruck, Lycée technique hôtelier Alexis Heck, Lycée technique pour professions de santé.

13.10. Les élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2011, 165 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPP), du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile: 102 élèves en Allemagne, 60 en Belgique, 2 en France et 1 en Angleterre.

Les frais de scolarisation et de formation professionnelle sont pris en charge par l'État et le Service de l'Éducation différenciée assure le suivi des enfants/adolescents orientés par la CMPP nationale. Une majorité de ces élèves sont scolarisés à l'étranger afin de remédier à des troubles du comportement et/ou des troubles d'apprentissage.

En 2011, les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St. Vith et Eupen, ont accueilli 88 élèves luxembourgeois. Parmi ces élèves, 65 sont pris en charge par le Service de l'Éducation différenciée.

Lorsque les parents choisissent eux-mêmes de scolariser leur enfant à l'étranger, l'État ne prend pas, en principe, les frais à sa charge. Les parents peuvent cependant demander une subvention au Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS).

13.11. La prise en compte du handicap lors de l'évaluation au lycée

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par quatre lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour six élèves après avoir entendu les parents et les personnes de référence nommées par les directeurs des lycées.

Les aménagements raisonnables qui ont été retenus portaient entre autres sur une majoration du temps lors des épreuves, une présentation adaptée des questionnaires et le recours à des aides humaines.

13.12. Les aides psychologiques et sociales du CPOS

Les consultations psychologiques du CPOS

Le Centre de consultation pour jeunes et familles du CPOS s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et traite les demandes de prise en charge suivantes :

- conseils psychologiques,
- suivis psychologiques,
- psychothérapies de type court et long (systémique, analytique, cognitivo-comportementale, brève, intégrative).

Les adolescents qui viennent consulter présentent entre autres des troubles de dépendances, de la personnalité, du comportement, de l'humeur, névrotiques et cognitifs.

Le CPOS collabore avec les différentes institutions psychiatriques nationales ainsi qu'avec les psychiatres et psychothérapeutes du secteur privé.

Parmi les 619 jeunes pris en charge par le CPOS pour une durée pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, 224 ont consulté pour des raisons psychologiques. Parmi ceux-ci une nette progression des problématiques multifactorielles est à constater.

L'accompagnement pédagogique et social

Le CPOS a effectué un accompagnement pédagogique de 119 adolescents et un accompagnement social d'une dizaine de personnes. Il a également traité une quinzaine de dossiers de médiation scolaire.

Le CPOS a organisé 46 cours de rattrapage dispensés par 25 titulaires pour 408 élèves inscrits dans des lycées de la capitale (209 de l'ES et 199 de l'EST). Les branches concernées étaient les mathématiques, l'allemand, le français, l'anglais, l'économie, la comptabilité, la chimie et la physique.

Les aides financières

Le CPOS accorde des subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental et post-primaire à l'étranger.

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en trois volets :

- remboursement des frais de minerval,
- remboursement des frais d'internat,
- aide supplémentaire.

En 2011, 154 dossiers ont été traités pour un montant total de 71 370 euros.

Le CPOS accorde également des subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et secondaire technique au Luxembourg. Il existe quatre types de subsides :

2010-2011	Nombre de subsides	Total en
1) subsides pour élèves de familles à revenu modeste	4 114	1 543 228
2) cas sociaux graves subsidiés trimestriellement (élèves vivant seuls)	175	675 302
3) subsides pour dépenses spéciales (minerval Lycée Vauban, École Européenne)	16	7 782
4) remboursement minerval Conservatoire	94	25 189

Au total, le CPOS a donc attribué 4 553 subsides pour un montant global de 2 322 871 .

13.13. Le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP)

Le Groupe d'accompagnement psychologique a pour mission d'intervenir sur demande dans les écoles et lycées touchés par un drame : accident grave, décès, suicide ou évènement majeur entraînant de nombreuses victimes. Le GAP agit en étroite collaboration avec d'autres structures de soutien et propose aux concernés un suivi psychologique à moyen et à long terme.

Le GAP a été interpellé une fois sur le terrain avec des interventions en classe et des suivis psychologiques individuels. Le GAP a soutenu les SPOS lors de manifestations de prévention contre le suicide. Il assure une help line téléphonique en matière de crise, destinée aux professionnels (10 appels reçus).

13.14. Les élèves en situation de décrochage scolaire

Afin de mieux prévenir le décrochage scolaire, le ministère assure depuis 2005 un suivi personnalisé des élèves quittant l'école sans diplôme. Le relevé nominatif de ces jeunes est établi de mois en mois. Puis les collaborateurs de l'Action locale pour jeunes (ALJ) contactent individuellement les jeunes et les interrogent sur les raisons de l'arrêt des études et leur situation personnelle. Le cas échéant, l'ALJ propose son soutien pour la recherche d'une formation ou d'une école.

La cinquième étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg sera publiée début 2012 et porte sur les élèves qui ont abandonné leurs études secondaires ou secondaires techniques pendant l'année scolaire 2009-2010. Au total, 1 660 élèves ont quitté l'école sans diplôme final pendant cette période.

Le nombre de jeunes qui ont quitté l'école sans diplôme a fortement diminué de 2003 à 2009.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel
1 (1.11.2003-31.10.2004)	1 984	12 mois	165,3
2 (1.11.2004-30.4.2006)	2 422	18 mois	134,6
3 (1.5.2006-30.4.2007)	1 320	12 mois	110,0
4. Année scolaire 2007-2008	1 928	12 mois	160,7
5. Année scolaire 2008-2009	1 690	12 mois	140,8
6. Année scolaire 2009-2010	1660	12 mois	138,3

Parmi les 1 660 élèves qui ont quitté l'école en 2009-2010 :

- 398 ont déménagé à l'étranger ou n'ont pas pu être joints malgré les efforts de l'ALJ ; la grande majorité de ces anciens élèves a très probablement quitté le pays;
- 666 sont des décrocheurs temporaires : ils se sont inscrits entre-temps dans une autre école, au Luxembourg (528) ou à l'étranger (138), le plus souvent en Belgique ;
- 596 sont des décrocheurs permanents : ils ont définitivement quitté l'école :
 - 158 ont un emploi,
 - 52 se retrouvent dans une mesure d'emploi,
 - 110 s'étaient réinscrits et ont à nouveau décroché,
 - 276 sont sans aucune occupation.

Le calcul du taux de décrochage théorique se fonde sur l'effectif d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7^e/VII^e d'une année scolaire donnée jusqu'à la fin de leur scolarité théorique.

Groupe	Année scolaire correspondante	Élèves entrant en 7e/VIIe	Taux de décrochage permanent théorique
1	2003/2004	5 128	17,2%
2	2005/2006	5 161	14,9%
3	2006/2007	5 455	9,4%
4	2007/2008	5 454	11,2%
5	2008/2009	5 588	9,0%
6	2009/2010	5 604	9,0%

La diminution du décrochage scolaire à partir de l'année 2003 s'explique par les mesures de lutte contre l'échec prises par le ministère. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'orientation scolaire suite au règlement de promotion de 2005, du suivi systématique des décrocheurs par ALJ, de la création de nouvelles offres scolaires pour des élèves en difficultés (classes relais pour des élèves au comportement difficile, classes spécifiques pour redoublants, cours d'orientation et d'initiation professionnelles - COIP).

En réduisant le taux de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation à moins de 10%, le Grand-Duché de Luxembourg a ainsi atteint l'objectif fixé par la Commission européenne dans le cadre de « Europe 2020 — la stratégie de l'UE pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive ».

En amont de ces mesures d'intervention auprès des élèves ayant quitté l'école sans diplôme, des actions pédagogiques de prévention du décrochage scolaire ont été développées, à l'instar du projet Stop& Go du CPOS. Il s'adresse, pendant toute l'année scolaire, à des élèves en classe IPDM et soutient intensivement ces jeunes dans le développement de leur projet personnel d'orientation. Les outils utilisés par l'équipe pluri-professionnelle d'accompagnement relèvent du travail psychologique, de l'éducation esthétique et culturelle à travers l'art, le théâtre et la danse et du développement de compétences sociales.

Dans différents lycées des mesures pour lutter contre l'absentéisme répétitif, précurseur du décrochage scolaire, ont été mises en place.

13.15. Les jeunes placés au Centre socio-éducatif

Le Centre socio-éducatif de l'État (CSEE) accueille des mineurs placés sur décision du tribunal de la jeunesse. Il héberge des jeunes filles à Schrassig (30 lits), et des jeunes garçons à Dreibern (48 lits).

Le CSEE dispose d'un Institut d'enseignement socio-éducatif (IES) dont l'organisation scolaire et administrative est arrêtée par la commission de surveillance et de coordination du CSEE et dont le siège se trouve à Dreibern. L'IES fonctionne sous l'égide de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Celle-ci nomme un collège d'inspection chargé notamment de la surveillance de la qualité de l'enseignement, de la supervision pédagogique et du contrôle de l'organisation scolaire.

L'enseignement est co-éducatif et obligatoire pour tous les mineurs qui n'exercent pas d'activité scolaire ou professionnelle à l'extérieur du centre. Il offre les cours des classes régulières du régime préparatoire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, des cours d'initiation socio-professionnelle (ateliers), des programmes individualisés, la mise en place de mesures d'intégration professionnelle et des activités à option. Les élèves des classes régulières sont susceptibles d'obtenir une certification dans le cadre

de l'enseignement secondaire technique et de se voir décerner des bulletins en tant qu'élèves du Lycée technique Joseph Bech.

L'IES est confronté à l'admission d'élèves à tout moment de l'année scolaire, à une fluctuation importante des élèves et des durées de présence, à une grande diversité d'âges, de niveaux intellectuels, de problématiques, de parcours scolaires, aux difficultés croissantes des jeunes (psychopathologies, analphabétisme), à la participation aux missions de garde et de préservation du Centre socio-éducatif de l'État.

13.16. Les détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrassig-Kohlenberg (CPL) et à Givenich (CPG). Ce service est placé sous la tutelle d'un chargé de direction dépendant directement du ministère et comprend une dizaine de chargés de cours.

L'enseignement en milieu carcéral est conçu comme une formation pour adultes, sauf lorsqu'il s'adresse aux mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

Les principaux objectifs de l'enseignement des adultes en prison sont l'enseignement des compétences scolaires de base, l'alphabétisation, la culture générale, les mathématiques, l'informatique. Un enseignement diplômant est offert dans le cadre des classes inférieures de l'enseignement secondaire technique afin de préparer les élèves à entamer un apprentissage. Différents cours artistiques ou de loisirs comme le modelage, la peinture, le dessin, la céramique, la musique ainsi que des projets comme le club d'échecs, l'atelier écriture et le ciné-club sont organisés tout au long de l'année scolaire. En 2010-2011, 304 hommes et 27 femmes ont suivi des cours au CPL ; 52 hommes et 6 femmes au CPG.

25 garçons mineurs et 5 filles mineures ont suivi un enseignement de base ou un enseignement par modules dans le cadre de l'enseignement secondaire technique. Les branches enseignées étaient les suivantes: alphabétisation, français, allemand, mathématiques, informatique, culture générale, actualités, atelier écriture, ainsi que des activités artistiques.

14. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire

14.1. Le développement de la qualité scolaire

Le cadre de la qualité scolaire

En 2009, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (Agence-qualité), département du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), a développé une proposition d'un cadre de référence de la qualité scolaire inspiré des modèles écossais et allemand. Il s'agit d'un cadre de travail pour l'auto-évaluation et le développement de la qualité scolaire au sein des établissements. Depuis 2011, l'Agence-qualité l'a présenté à différents acteurs du système scolaire lors d'une vingtaine de réunions. Sept dimensions sont définies: conditions de départ, démarche qualité, développement du personnel, pilotage de l'établissement, culture scolaire, enseignement et apprentissage, résultats et effets. L'Agence-qualité a également participé à l'élaboration du modèle climat scolaire « CARAT 1.4 - Das Schulklimamodell für Luxemburger Schulen », partie intégrante de la dimension culture scolaire qui sera publié en 2012.

Le plan de réussite scolaire (PRS) dans l'enseignement fondamental

Institutionnalisé en février 2009, le PRS définit les objectifs et les actions qu'une école envisage pour développer sa qualité scolaire. Il se décline en plusieurs phases : analyse de la situation de l'école et définition des priorités et des objectifs (1^{re} année) ; mise en œuvre (2^e, 3^e et 4^e années) ; suivi (2^e, 3^e et 4^e années) et évaluation (4^e année).

En 2009-2010, 43 écoles fondamentales s'étaient engagées dans la première phase du PRS. Cette même phase a été entamée par les 101 autres écoles en 2010-2011. Chaque école a délégué deux membres de son comité pour assister aux trois modules de formation organisés par l'Institut de formation continue du ministère.

Devant les difficultés de certaines écoles, l'Agence-qualité a assuré des suivis personnalisés permettant la finalisation des PRS. Elle a organisé des réunions avec les enseignants, les inspecteurs, la Fédération des associations de parents d'élèves du Luxembourg (FAPEL) et les représentants de parents d'élèves.

L'Institut de formation continue et l'Agence-qualité ont organisé des séances de coaching en juillet et septembre 2011 dans le but d'aider les 43 écoles « pionnières » à établir un bilan sur la première année de leur PRS. L'inspecteur effectue le suivi des PRS des écoles de son arrondissement.

À partir de septembre 2010, l'Agence-qualité a entamé la création d'une base de données comprenant les informations relatives au PRS. En 2011, les objectifs, sous-objectifs et plans d'action de chaque école y ont été saisis.

Le développement de la qualité scolaire dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le plan de développement scolaire (PDS)

Dans le cadre de la préparation de la réforme du lycée, l'Agence-qualité a développé le concept de PDS, en reprenant le projet Protocole d'Action Qualité Scolaire (PAQS) de 2005-2007. Le PDS consiste pour chaque lycée à dresser l'état des lieux, identifier ses besoins prioritaires, fixer des objectifs précis et des actions concrètes, tous les trois ans.

Les lycées pionniers

Les 15 lycées pionniers (voir page 10) La préparation de la réforme du lycée) ont bénéficié de l'accompagnement collectif et individuel du SCRIPT dans leurs travaux sur la réforme des classes inférieures et ont mis en place dans ce cadre des plans d'action.

La Cellule de développement scolaire (CDS)

Afin de généraliser l'expérience des lycées pionniers et de favoriser le développement scolaire, une CDS a été créée dans 22 lycées depuis la rentrée scolaire 2011-2012. Elle comprend un ou deux membres de la direction ainsi que des enseignants et/ou des membres du personnel psycho-socio-éducatif. Il est recommandé d'y associer les membres des différents groupes de travail du lycée.

L'Agence-qualité accompagne les membres de la CDS dans la lecture et l'interprétation des données du lycée.

Le Rapport-Lycée (R-L)

En mai 2011, l'Agence-qualité a remis à chacun des 35 lycées du pays son R-L. Il s'agit d'un support qui permet à chaque lycée de s'engager dans une démarche d'auto-évaluation et dans une réflexion commune pour assurer un développement scolaire continu. Entre mai et juillet 2011, l'Agence-qualité a rencontré la quasi-totalité des établissements pour discuter le contenu du rapport et sa démarche d'accompagnement.

14.2. L'évaluation du système éducatif

La participation au pilotage du système éducatif

L'Agence-qualité coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

En 2011, l'Agence-qualité a également participé à des réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement), qui coordonne e.a. les études PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) et ICCS (International Civics and Citizenship Study) ;
- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (Programme for International Student Assessment) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges DACHL (Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg).

L'évaluation des performances scolaires

Le concept de monitoring

Depuis novembre 2011, l'Agence-qualité est engagée dans la conception d'un programme de « monitoring » scolaire, évaluant régulièrement le progrès des étudiants dans une variété de domaines.

Les épreuves nationales

Les épreuves standardisées

Les épreuves standardisées font partie du dispositif relatif au « monitoring » de la qualité scolaire. Elles sont élaborées et conduites par l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg.

Les épreuves se sont déroulées au mois de novembre 2011 dans toutes les classes de 5^e ES et de 9^e EST (en allemand, français et mathématiques) et dans toutes les classes du cycle 3.1 de l'école fondamentale (en allemand et mathématiques).

Dans les classes de 7^e ES et EST, les épreuves ont seulement porté sur les attitudes et motivations scolaires des élèves ainsi que leur contexte socio-économique. Les résultats des épreuves sont prévus pour février 2012.

L'Agence-qualité a observé le déroulement des épreuves sur le terrain et présentera un rapport début 2012.

La procédure d'orientation en dernière année du cycle 4

L'Agence-qualité a eu en charge l'élaboration des épreuves que passent les élèves, les analyses statistiques et l'accompagnement des enseignants concernés. Les épreuves se sont déroulées en mars 2011 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5 000).

Les épreuves communes

Depuis 2003, des épreuves communes sont organisées en allemand, français et en mathématiques en classes de 5^eES et 9^e EST. Pour la première fois en 2010, les lycées avaient la possibilité d'intégrer une épreuve en sciences naturelles.

Le Service des statistiques et analyses du ministère et l'Agence-qualité ont recueilli les résultats et les ont analysés en établissant une moyenne de chaque classe, de chaque lycée et une moyenne nationale. Pour la première fois, la saisie des résultats des épreuves communes s'est effectuée directement en ligne dans le Fichier Élèves. Chaque école a reçu ses résultats au 3^e trimestre 2010-2011. Ils ont été intégrés dans le Rapport-Lycée.

Les épreuves internationales

Programme for International Student Assessment (PISA)

PISA est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans. Elle est réalisée tous les 3 ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec les pays participant à l'étude. PISA 2012 est la cinquième édition. En 2012, le domaine principal testé sera les mathématiques. Le pré-test a été effectué en 2011 dans tous les pays. Au Luxembourg, il a eu lieu dans 10 lycées échantillonnés de manière aléatoire. Y ont participé les élèves nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1995, soit environ 1 100 élèves.

14.3. L'accompagnement spécifique et la participation aux projets

L'accompagnement spécifique

Dans le cadre de ses missions et notamment des PRS, l'Agence-qualité a accompagné :

- Eis Schoul
- l'école fondamentale Jean Jaurès (Esch)
- l'école fondamentale Brill (Esch)
- l'école fondamentale Kirchberg
- l'école fondamentale Esch-Dellhéicht
- l'école fondamentale Ettelbruck

L'Agence a également soutenu le projet Cap Futur du Lycée technique d'Esch/Alzette portant sur la diversification de l'offre scolaire tant au niveau pédagogique qu'organisationnel. Comme en 2003, l'Agence a procédé à une évaluation de la motivation des enseignants du Lycée du Nord en mai 2011.

La participation aux projets

Cours d'orientation et d'initiation professionnelle / Divers Métiers (COIP-IPDM)

En juin 2010, l'Agence-qualité a formulé sa proposition sur l'évaluation de la loi portant sur les COIP-IPDM. En 2011, elle a entamé des investigations en visitant des lieux de formation et collectant des informations sur le terrain. Un rapport final sera remis en février 2012.

Convention de partenariat avec l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)

Dans le cadre d'une convention signée en avril 2010 entre l'ASTI et le ministère, l'Agence-qualité intervient dans l'accompagnement et l'évaluation des projets du centre de documentation et d'animation interculturelles (ikl) de l'ASTI, tels que le projet « *Zesammen ass besser* » (ZAB), depuis mars 2011.

Projet Lifelong Learning

En 2011, l'Agence-qualité a participé à l'élaboration et à l'analyse d'un questionnaire visant à recueillir l'avis des personnes sur le Lifelong Learning dans le cadre du projet S3L (voir page 30).

L'étude PARTNERS

En octobre 2010, l'Agence-qualité a entamé une collaboration avec l'équipe EMACS de l'Université de Luxembourg. L'étude, d'une durée de 2 ans, porte sur l'analyse de la relation école-famille et l'impact de cette relation sur les performances scolaires. Il s'agit par ailleurs d'une recherche-action où les chercheurs interviennent au sein des écoles fondamentales (cycle 3.1).

Le bilan de la réforme

Dans le cadre de la réforme de l'école fondamentale lancée en 2009, le ministère prépare depuis mars 2011 la réalisation du premier bilan prévu pour décembre 2012. L'Agence-qualité coordonne les différentes démarches.

La participation des parents d'élèves

En mars 2011, l'Agence-qualité a entamé une tournée nationale à l'attention des représentants de parents d'élèves de l'enseignement fondamental (RPE) afin de leur présenter le PRS et leur rôle dans la mise en œuvre d'actions de développement scolaire. Elle a alors constaté que la plupart des RPE déploraient un manque d'information.

L'Agence-qualité a engagé une personne chargée d'y remédier. En avril et mai, en collaboration avec les présidents d'école, elle a mis en place une base de données des RPE actifs. Elle a également mis à jour et simplifié les accès à son site internet, ainsi qu'aux pages destinées aux RPE.

En juin et juillet, elle a lancé une enquête en vue de récolter les avis des RPE sur leurs deux années de mandat. En septembre, les résultats ont été diffusés sur le site internet du ministère.

L'Agence-qualité a transmis aux parents une brochure en vue des nouvelles élections de RPE d'octobre 2011. Elle prépare une nouvelle tournée nationale pour janvier et février 2012, à l'attention des RPE élus en octobre.

15. Les activités de promotion sectorielles, thématiques et transversales

15.1. La lecture

La lecture constitue la clé de la réussite à l'école. Sa promotion est donc une priorité permanente de l'École luxembourgeoise.

Les mesures au niveau de l'enseignement fondamental

Le projet « Sacs d'histoires » promeut la lecture multilingue dès l'entrée à l'école. Une douzaine d'écoles fondamentales ont rejoint le projet en 2011. Un premier ouvrage luxembourgeois, enregistré en plusieurs langues sur CD, a été préparé pour le projet. Il sera mis à la disposition des classes participantes en janvier 2012.

Lancé en 2006, le concours de lecture à voix haute (Virilies-Concours), cible les élèves du cycle 4. Le concours 2011 a mis l'accent sur la lecture de textes en français. 96 écoles fondamentales ont participé. Les 18 finalistes ont fait une lecture publique au centre culturel de Dudelange.

Le ministère propose aux enseignants une liste des auteurs disponibles pour faire des lectures dans les classes de l'École fondamentale et le catalogue « Lies a fléi » des livres recommandés.

Une formation continue pour bibliothécaires scolaires a été organisée. Des activités de promotion de la bibliothèque et d'initiation à la recherche documentaire ont été intégrés dans le volet « éducation aux médias » du nouveau plan d'études.

Le ministère était présent aux Journées du livre et du droit d'auteur. Dans le cadre de l'initiative « Mäi léifste Kannerbuch », une quarantaine d'écoles fondamentales ont accueilli des adultes (parents, personnalités de la vie publique) venus présenter leur livre pour enfants favori.

Les actions au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique

- Un document d'orientation sur le rôle des centres de documentation et d'information est en cours de rédaction et sera publié en 2012.
- Dans le contexte des Journées du livre et du droit d'auteur et de l'action « Bnl goes Geesseknäppchen », la Bibliothèque nationale a entamé sa collaboration avec les centres de documentation et d'information des lycées Athénée, Michel Rodange et Aline Mayrisch.
- Dans le contexte de la promotion de *luxemburgensia*, des ouvrages en luxembourgeois ont été remis aux CDI.

Enfin, le ministère participe aux travaux du Conseil supérieur des bibliothèques publiques qui fournit des avis au ministère de la Culture.

15.2. Les compétences transversales

L'éducation à la citoyenneté

Réunion des coordinateurs européens de l'éducation à la citoyenneté

En mai 2011, le coordinateur luxembourgeois a participé à la réunion organisée par le Conseil de l'Europe à Antalya en Turquie. L'accent a été mis sur l'importance de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme.

Eurydice

En mai 2011, le ministère a répondu à une demande d'Eurydice pour collecter les données sur l'éducation à la citoyenneté dans les lycées.

Publication de la Maison de l'Europe de Paris

La Maison de l'Europe de Paris, en collaboration avec l'Institut Pierre Werner, prépare une brochure intitulée « Une éducation à l'Europe pour tous. Des bases pour comprendre la construction européenne ». Le ministère a participé à son élaboration.

Séminaire informel des ministres de l'Éducation de l'UE

Un représentant du ministère a participé au séminaire informel des ministres de l'Éducation de l'Union européenne à Budapest en mars 2011. Son intervention a porté sur l'éducation à une citoyenneté active dans les domaines de l'éducation formelle.

Adaptation des programmes

La réforme de la formation professionnelle a entraîné une redéfinition en termes de compétences des contenus de l'enseignement général et professionnel. En enseignement général, l'enseignement des langues et l'éducation à la citoyenneté prennent un rôle prépondérant. Ainsi, les travaux d'adaptation des modules de formation de l'éducation à la citoyenneté, entamés depuis 2010 pour les classes de 10e, se poursuivent pour les classes de 11e et 12e des formations CCP, DAP et DT. En 2011, les programmes pour les classes de 11e ont été achevés. Les modules actuellement en vigueur traitent de la famille et de la vie en société, du monde du travail et de l'économie, de l'histoire et de l'État. Les thématiques des modules restants vont concerner le droit civil, l'intégration européenne, les médias et la globalisation.

Nouveau manuel scolaire

À l'enseignement secondaire technique, le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un nouveau manuel scolaire en éducation à la citoyenneté poursuit ses travaux entamés en 2009. La parution du nouveau manuel pour les classes du régime technique et de la formation professionnelle est prévue pour la rentrée 2012-2013. La conception didactique et pédagogique de ce nouveau manuel favorise la participation active des élèves et l'apprentissage de compétences méthodologiques.

Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité

Le 26 janvier 2011 le ministère a organisé la cinquième journée de la mémoire pour les enseignants et élèves des lycées, en étroite coopération avec l'Anne Frank House d'Amsterdam. Le travail avec les jeunes a contribué à les sensibiliser au sujet et à les inciter à passer outre aux clichés, à mépriser la violence envers l'autre et à participer activement à la construction d'un monde plus équitable.

Une formation a eu lieu le 25 janvier 2011 intitulée: « Holocaust im Comic – Tabubruch oder Chance ? »

L'éducation au développement durable

Les priorités du plan d'action national pour une éducation au développement durable ont été présentées en mars 2011 aux acteurs clés de l'Éducation nationale. Quelque 80 personnes provenant de secteurs très divers ont participé à cette première phase du processus de concertation.

Afin de développer l'information et la communication sur le développement durable, une newsletter d'information par e-mail a été conçue en 2011 et sera diffusée au public intéressé à partir de février 2012.

Un projet destiné aux maisons relais est en préparation avec le ministère de la Famille.

Les ministères de l'Éducation nationale du Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique ont décidé de participer ensemble au programme GLOBE (Global Learning and Observations to Benefit the Environment) qui sensibilise les jeunes à l'environnement.

L'éducation à la santé

Les activités de prévention et de sensibilisation

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) soutient les initiatives de prévention de l'abus d'alcool et de drogues, en coopération avec diverses institutions nationales et étrangères (Centre de prévention des toxicomanies, ministère de la Santé, Ligue médico-sociale, Fondation Cancer etc.). Des initiatives de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA ont été mises en œuvre en coopération avec la Croix-Rouge, le Planning Familial et le ministère de la Santé.

La prévention prend plusieurs formes :

- des campagnes de sensibilisation (le festival du film « Hautnah », l'animation-spectacle « Si d'aventure la vie » organisé par la Croix-Rouge, Stop AIDS Now, le parcours « ExtraTour Sucht-Lëtzebuerg » ...);
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif;
- la distribution de matériel pédagogique.

La prévention du suicide

En 2010-2011 le coffret « Et si c'était toi ? » a été élaboré par un groupe de travail composé de membres du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) et des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS). Il s'agit d'un outil pédagogique flexible qui peut être adapté selon le contexte (classe, école, maison de jeunes ...) et selon l'objectif pédagogique. Une soixantaine d'enseignants et membres du personnel psycho-socio-éducatif ont été formés à l'utilisation du coffret dans le cadre d'activités de prévention du suicide et/ou du mobbing entre élèves. « Et si c'était toi ? » a reçu deux reconnaissances : le Media Award à Bruxelles et une mention pour le prix Korczak au Luxembourg.

Le CPOS est membre permanent du Centre d'information et de prévention, lequel s'adresse aux familles et amis qui aimeraient mieux comprendre et accompagner une personne en détresse. Il a participé activement à la Journée nationale de prévention du suicide chez les jeunes (10 février 2011).

Motricité et santé

À la suite de l'étude sur la motricité et la santé des élèves au lycée de 2010, un groupe de travail interministériel a présenté en février 2011 des propositions concrètes pour améliorer la situation des enfants et des adolescents.

En 2011 a été lancé le projet MOBAQ «Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer SchülerInnen » en coopération avec le professeur Kurz de l'Université de Bielefeld. Ce projet développe une batterie de tests permettant d'établir le niveau de compétence physique des élèves des classes de 7e. En 2011, une première version a été testée dans 4 lycées ; en 2012 ce dispositif sera mis à la disposition de tous les lycées.

Le « Schoulsportdag » du 26 mai 2011 a permis à de nombreux jeunes de participer au projet « Zesammen ass scho gewonnen » afin de souligner l'aspect social des activités sportives entre enfants, la vraie victoire étant la participation active et engagée et la vraie récompense le plaisir d'agir et de vivre ensemble des moments forts.

L'éducation aux médias

Un cadre conceptuel pour l'éducation aux médias

Le document cadre pour l'éducation aux médias « Medienerziehung und Medienbildung in der Schule » a été présenté à des partenaires institutionnels, notamment dans le cadre de la journée de réflexion autour du climat scolaire et publié sur le site Internet du ministère.

Dans le contexte de la révision du plan d'études pour l'École fondamentale, le volet de l'éducation aux médias a été introduit comme une compétence transversale. En vue d'une promotion de l'utilisation des médias, une journée pédagogique à l'attention des acteurs de l'École fondamentale a été préparée pour le premier trimestre 2012.

Dans l'annexe rénovée « Jenker » du Lycée technique Mathias Adam, les salles de classes ont toutes été équipées de tableaux blancs interactifs. Le SCRIPT a réalisé avec les enseignants concernés une analyse interne de l'utilisation de ces tableaux. Le rapport pointe les avantages et les inconvénients de cet outil électronique et formule des recommandations sur les plans pédagogique et conceptuel.

Les activités de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le SCRIPT joue un rôle prépondérant dans le programme BEE SECURE qui sensibilise les jeunes à une utilisation avertie et responsable des TIC. Cette sensibilisation fait partie intégrante des plans d'études et des programmes d'enseignement des écoles luxembourgeoises. Des formations sont offertes aux élèves des cycles 3 et 4 et de 7e. Pour les classes de 7e, ces formations sont obligatoires depuis 2006. 893 heures de formation ont été assurées en 2011 par des formateurs spécialistes en la matière. L'intervention est assistée par les enseignants et coordonnée par le Service national de la Jeunesse (SNJ).

15.3. Le développement de l'esprit d'entreprise

La stratégie nationale d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise et à l'entrepreneuriat poursuit deux objectifs majeurs:

- montrer aux jeunes que le statut d'indépendant est une réelle alternative à l'emploi salarié
- préparer les jeunes à innover, créer, prendre des initiatives et être responsables.

C'est dans ce cadre que l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg » a été créée. Regroupant représentants du monde scolaire et représentants du monde économique, elle propose des programmes organisés à chaque niveau de l'enseignement luxembourgeois.

En 2010-2011, les programmes suivants ont été mis en œuvre :

- Notre commune (Projet pilote pour les 9-10 ans)
- Boule et Bill (écoliers de 11 ans)
- Fit for Life Élèves (13-15 ans)
- Entreprises d'Apprentissage (16-18 ans)
- Mini-Entreprises (15-18 ans)
- Job Shadow Day (16-18 ans)
- Innovation Camp (16-18 ans)
- PM Awards (16-18 ans)

6 503 jeunes ont participé à ces programmes, soit une augmentation de 5,7 % par rapport à 2009-2010. Le nombre de volontaires du monde économique est passé de 10 en 2008-2009 à 81 en 2010-2011, témoignant du renforcement des liens entre monde scolaire et monde économique.

15.4. L'éducation à la culture

Le ministère édite chaque septembre un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale réunissant activités culturelles et workshops à destination des classes.

Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, différents Maisons et Centres Culturels, l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) et le Traffo.

De nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère: des ateliers de musique, des ateliers de théâtre, des journées et nuits de lecture, projet ID, Rapmarathon, Valorisation des Talents, Rallye culture, Amélioration de sa présentation par le théâtre et divers ateliers interculturels.

De plus, le ministère a soutenu des projets organisés par les services pédagogiques de plusieurs musées, la Semaine jeune public des musées de la Ville de Luxembourg ainsi que des initiatives théâtrales luxembourgeoises et de la Grande Région, destinées à un public adolescent.

Une convention entre le ministère et le service pédagogique de l'OPL « Login : Music » a assuré la participation à toute une série de concerts et de workshops d'élèves et d'enseignants de tous les ordres d'enseignement.

Depuis la rentrée 2011-2012, le ministère élabore un concept de nouvelles synergies avec les organisations et les maisons culturelles du pays afin d'élargir, de cibler et de coordonner l'offre culturelle pour les élèves des écoles luxembourgeoises.

Afin de faciliter l'accès à la culture et la mission des enseignants, le ministère met en place des coordonnateurs culturels au sein des lycées. Les principaux projets ciblant prioritairement les élèves des classes modulaires du régime préparatoire ont été les suivants :

- projet ID : 80 élèves de 5 lycées⁵ ;
- Rapmarathon : 170 élèves de 9 lycées⁶;
- Valorisation des talents (accompagnement individuel d'élèves doués du régime préparatoire) : 3 élèves de 3 lycées⁷;
- Améliorer sa présentation par le théâtre : 135 élèves de 9 lycées⁸;
- Rallye culturel : 150 élèves de 3 lycées⁹;
- Cooltour : 120 élèves¹⁰.

500 élèves majoritairement issus des classes du régime préparatoire de 12 lycées ont participé à 23 ateliers des cultures proposés par l'Agence Interculturelle de l'ASTM (Action Solidarité Tiers Monde) et de l'ASTI. Ils ont montré publiquement le fruit de leur travail lors de la Fête des ateliers des cultures le 22 mai 2011 au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster.

15.5. La promotion des activités visant le respect du genre et l'égalité des chances

Afin de contribuer aux objectifs fixés par le plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes, le ministère a soutenu activement la promotion de la diversification des choix scolaires et professionnels avec le projet « Girl's day Boy's day ». Celui-ci permet de découvrir un métier atypique, a priori destiné au sexe opposé, et offre une perspective d'avenir moins stéréotypée.

Pendant l'année 2011, la coordination et l'organisation de la journée ont été confiées au service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi qui a agi en concertation avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Égalité des chances.

Pour des raisons de simplification administrative, le budget a été transféré à l'ADEM pour 2012.

⁵ LTb, LTJBG, LTC annexe Kirchberg, Schengen Lycée, LNB, LBV

⁶ LNw, NOSL, LTJBG, LTb, LNB, LTMA, LBV, LTE-Wobrecken, ALR

⁷ LNw, NOSL, LTEtt

⁸ LTJBG, LTMA, LBV, LTC annexe Kirchberg, LNw, LAML, ALR, LTE classes IPDM, CNFPC Ettelbrück

⁹ UEL, LAML, LTC annexe Kirchberg

¹⁰ LTb

15.6. Les mesures de lutte contre la violence

Les projets pédagogiques à l'enseignement fondamental

Le concept CARAT, concept pédagogique autour de l'amélioration du climat scolaire, élaboré en 2010 et 2011 par un groupe de travail rassemblant des collaborateurs de différents services ministériels (SCRIPT, CPOS, SNJ) a été intégré au concept global de qualité scolaire. Le concept CARAT a servi de base à des projets innovants autour du climat scolaire lancés dans les écoles primaires de Bascharage et de Crauthem.

En mars, la 8^e rencontre internationale Pédagogie/Psychologie organisée par le service de l'Éducation différenciée et le SCRIPT «Gewalt an Schulen», fut consacrée à l'analyse des causes de la violence, aux différentes formes de son apparition et aux possibilités de prévention et d'intervention. 250 participants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'Éducation différenciée étaient présents.

Un projet d'établissement au Nordstadlycée vise un climat de non-violence à l'école et la mise en place d'un encadrement individualisé pour les élèves à besoins spécifiques perturbant le déroulement des cours.

Les projets pédagogiques dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Face à la violence en milieu scolaire, le CPOS et les SPOS préconisent avant tout des mesures de prévention s'adressant aux élèves, aux parents et aux enseignants. Pour être efficaces, elles ont avantage à être bien ancrées dans un projet scolaire ou dans le projet d'établissement.

Le CPOS a développé un « Anti-Gewalt-Konzept für alle Sekundarschulen », avec des interventions à trois niveaux :

- prévention primaire: ateliers de sensibilisation pour les classes (2-4h),
- prévention secondaire: programme d'intervention de groupe pour élèves à risque, le Coolness-Training (20h),
- prévention tertiaire: prise en charge d'élèves devenus auteurs de violence ainsi que le travail avec les victimes, le Anti-Gewalt-Training (60h).

Des manifestations ponctuelles de sensibilisation sont également organisées, telles que « Lycée sans violence » ; « Journées du respect », « Gewalt und Schulklima » entre autres.

16. La formation continue du personnel de l'Éducation

L'objectif de la formation continue est une professionnalisation du métier d'enseignant dans un contexte de réforme et d'obligation de formation continue. Afin de mettre en pratique les décisions politiques, différents axes ont été développés en 2010-2011.

16.1. Les priorités

Les priorités retenues par la ministre pour 2010-2011 témoignent de la continuité des travaux en cours tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la réforme de l'École fondamentale.

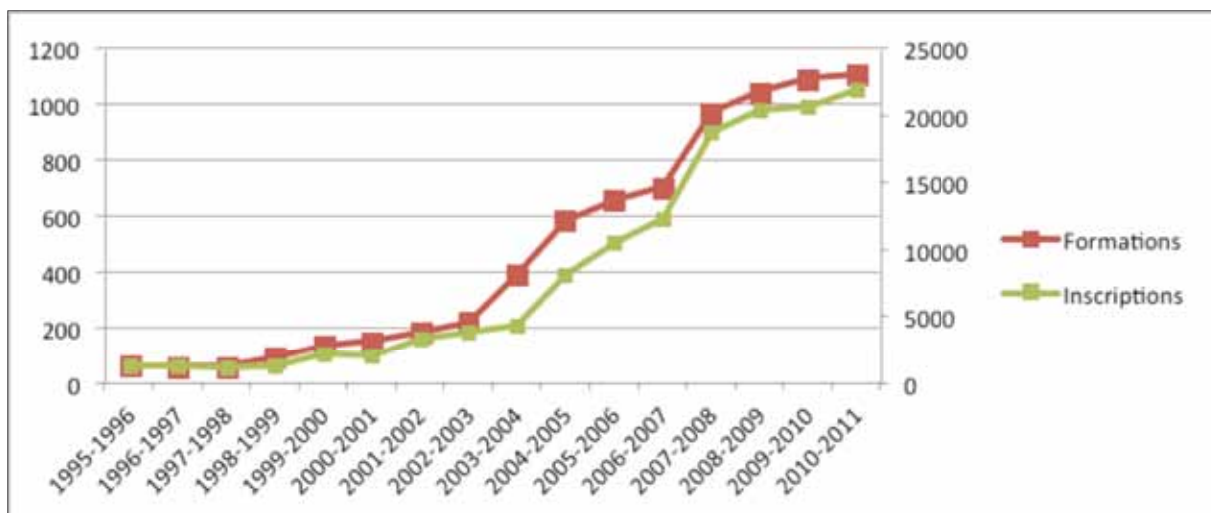
Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

- priorité 1 : l'apprentissage
- priorité 2 : l'approche par compétences
- priorité 3 : le travail en équipe et la communication
- priorité 4 : le développement de la qualité
- priorité 5 : la gestion des établissements scolaires (pour les membres des comités d'école)
- priorité 6 : le travail socio-éducatif (priorité complémentaire réservée aux éducateurs)

16.2. Les chiffres

1 104 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif ainsi qu'aux membres des directions et de l'inspectorat. 21 914 inscriptions ont été traitées en 2010-2011.

Évolution du nombre de formations et d'inscriptions



16.3. Les axes prioritaires de développement de la formation continue

À l'enseignement fondamental :

- L'obligation de formation continue a entraîné une croissance de 12,8 % des inscriptions relatives à l'École fondamentale en 2009-2010, et une croissance supplémentaire de 13,3 % en 2010-2011. Les priorités permettent un pilotage efficace : 83,7 % des inscriptions de l'enseignement fondamental se sont faites dans les domaines de formation directement en lien avec la réforme.
- L'offre de formation a été adaptée selon les mots-clés des réformes en cours (travail en équipe, apprentissage, motivation, approche par compétences, hétérogénéité et différenciation, évaluation positive et portfolio, cycles d'apprentissage, ouverture aux langues, troubles d'apprentissage).
- Le format des formations prend en considération les objectifs de formation et les disponibilités des enseignants : parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coaching, supervision, des formations continues séquentielles (module d'introduction suivi d'une phase de mise en pratique et d'une phase d'échange et d'approfondissement) ont été favorisées.
- Une culture de la formation a été encouragée au niveau local (école) ou régional (arrondissement) : elle doit garantir que chaque école comme chaque équipe pédagogique adhère à une vision commune, détermine ses objectifs, coopère et développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. Dans ce cadre, 272 formations ont été conçues sur mesure en 2010-2011, soit une croissance de 36,7 % par rapport à 2009-2010, année qui avait déjà vu une croissance de 127 % par rapport à 2008-2009. Ces 272 formations ont totalisé 5 181 inscriptions, soit 39,8 % de plus qu'en 2009-2010 et 42 % du total des inscriptions relatives à l'École fondamentale.
- Les multiplicateurs portfolio sont appelés à dispenser à l'avenir des formations continues sur le portfolio et l'évaluation dans les écoles fondamentales. 17 ont été formés en 2010-2011 par des experts allemands, suisses et autrichiens, tous membres du « Netzwerk Portfolio », reconnu comme référence au niveau international. Cette formation s'est clôturée en novembre 2011 par la remise d'un certificat commun de la « Pädagogische Hochschule Freiburg » et de l'Institut de formation continue (IFC). Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de l'IFC, 6 points ECTS ont pu être accordés aux participants d'une formation, grâce à la coopération avec la « Pädagogische Hochschule Freiburg ».
- Aux 43 écoles fondamentales mettant en œuvre leur plan de réussite scolaire en 2010-2011, une formation spécifique a été proposée sur les méthodes d'évaluation de leur plan d'action 2010-2011 et la formulation des objectifs spécifiques et du plan d'action 2011-2012. Quant aux écoles fondamentales élaborant leur PRS en 2010-2011, deux membres du comité d'école ont pu se former au processus d'élaboration du PRS.
- Des formations continues ont été proposées pour les enseignants assumant des fonctions spécifiques au sein des comités d'école créés par la loi de 2009.
- Conformément à sa mission, l'IFC a accompagné les instituteurs-ressources dans leur mission complexe par des formations spécifiques : « Lösungsorientierte Beratung », « Unterrichtsbeobachtung », approche par compétences et agent de changement.

Le précepte de la littérature que tout développement de l'organisation ou de l'enseignement repose sur un développement de l'équipe est confirmé par l'évaluation des formations dans les écoles. Ainsi, des formations touchant l'enseignement au sens strict ne sont transférées durablement dans la pratique professionnelle que sous condition d'une démarche négociée et concertée au sein des équipes. L'efficacité de séminaires ciblant le développement de l'enseignement est accrue par des concertations préliminaires

sur une vision commune de l'enseignement ou de l'école et le travail en équipe, tout en prenant appui sur les objectifs fixés dans le plan de réussite scolaire. Dans cette logique, l'IFC a veillé, dans l'organisation des formations en interne des 43 écoles fondamentales en première année de PRS, à « coller » aux objectifs et au plan d'action du PRS. La mise en œuvre de ces formations constitue une étape importante dans le processus de développement scolaire de ces écoles.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

- En 2010-2011, les inscriptions des personnels de l'ES/EST à des formations continues se sont élevées à 7 862, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à 2009-2010.
- Parmi ces inscriptions, 946 concernent des formations en lien avec la réforme de l'enseignement professionnel. Organisées par le Service de la Formation professionnelle et gérées par l'IFC, elles ont porté sur l'approche par compétences et l'évaluation des compétences aussi bien de l'enseignement général que de l'enseignement professionnel.
- Une évolution analogue à celle de l'enseignement fondamental est à noter quant aux formations d'équipe ou d'école en hausse par rapport aux années précédentes (48,8 % du total des inscriptions provenant de l'ES/EST). Les lycées sont encouragés à poursuivre cette démarche par le concept SchiLW (Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung) qui les soutient dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation triennal en phase avec leur développement scolaire.
- Les délégués à la formation continue des 16 lycées participant à SchiLW ont suivi des modules de formation en cohérence avec les étapes d'élaboration des nouveaux plans de formation triennaux. Afin d'intégrer les conclusions de l'évaluation de SchiLW 2006-2010, la démarche d'élaboration du plan de formation triennal a été adaptée et des instruments spécifiques ont été mis à disposition des délégués pour les soutenir dans leur tâche (analyse forces-faiblesses, formulation d'objectifs et de plans d'actions, mise en œuvre, controlling).

La formation des chargés d'éducation

Un des points forts de l'activité de l'IFC en 2010-2011 a été la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation en cours d'emploi pour chargés d'éducation. Le règlement grand-ducal du 15 octobre 2010 déterminant pour les chargés d'éducation des lycées et lycées techniques 1. l'échelle d'évaluation par le directeur, 2. les modalités d'organisation et le programme de la formation en cours d'emploi, 3. les modalités d'obtention du certificat de qualification sanctionnant la formation en cours d'emploi, charge l'IFC d'organiser cette formation.

Le dispositif de formation a été conçu par l'IFC en coopération avec des experts des domaines de la pédagogie et de la didactique et des enseignants de l'enseignement secondaire, ceci dans le respect des dispositions de la loi du 29 juin 2010 «portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques». Une attention particulière a été portée à la conception du dossier relatif aux apprentissages du chargé d'éducation. Ce dossier sert à documenter le cheminement des apprentissages individuels et à favoriser la pratique réflexive du chargé d'éducation.

201 chargés d'éducation ont participé à la première session de la formation en cours d'emploi, 190 ont clôturé la formation par le certificat de qualification délivré par l'IFC.

B ■ La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale

1. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires

1.1. Prises en charge individuelles

L'équipe du centre de consultation pour jeunes et familles a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant aux demandeurs des conseils d'orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, psychologiques ou des psychothérapies. Les adolescents et familles s'adressent au CPOS sur suggestion de leur entourage ou sont envoyés par les différents services du secteur social, par les médecins, les établissements scolaires et les SPOS.

Total CAS	619
Information	50
Psychologique	224
Pédagogique	119
Social	8
Orientation	218

Total RDV	3 543
Information	72
Psychologique	2 054
Pédagogique	417
Social	17
Orientation	983

Le CPOS a poursuivi le travail de formalisation de ses prestations : en complément des vade-mecum existants, du matériel pédagogique sur l'animation d'un atelier de gestion du stress a été conçu, testé et diffusé via une formation continue.

1.2. Coordination et évaluation des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS)

Dans le cadre de sa mission de coordination des SPOS, le CPOS a organisé 7 réunions mensuelles sur des thèmes d'actualité en relation avec les réformes scolaires, la situation des jeunes au Luxembourg, la collaboration avec d'autres services spécialisés, les stages et formations au Luxembourg, les nouveaux lycées ainsi que les nouveaux projets des SPOS.

La cellule de coordination CPOS/SPOS a diffusé la charte de travail du personnel psycho-socio-éducatif dans les lycées. Elle a réalisé un travail documentaire sur trois thèmes jugés prioritaires par le terrain : la pauvreté/précarité chez les jeunes, l'immigration et l'engagement des jeunes, le stress et l'échec scolaire. Ce travail a débouché sur la rédaction et la diffusion de trois dossiers qui synthétisent les études nationales sur le sujet et énoncent les implications pour le travail CPOS/SPOS.

Les visites du CPOS aux directions et SPOS des lycées se sont poursuivies et ont mené à la parution du CPOS-Info afin de répondre à un besoin énoncé : systématiser et canaliser le flux d'informations du CPOS vers les lycées (SPOS et directions). Ainsi, chaque événement organisé par le CPOS, chaque nouvelle information pertinente pour le travail d'orientation, de prévention ou de conseil est transmise à l'aide de cette newsletter électronique à chaque collaborateur des SPOS, avec copie aux directions.

1.3. Orientation, information et coopération

Le CPOS participe aux réunions de groupe et/ou de projets suivants : réunions des partenaires de la Maison de l'Orientation, comité préparatoire du ministère, groupe de travail du ministère de la Santé, Office national de l'enfance (ONE), Université du Luxembourg-INSIDE, ... -

Dans le cadre de sa mission de coordination des SPOS, le CPOS a poursuivi le projet « Orientation + » et proposé les mesures suivantes :

- des séances régulières de supervision en orientation pour les collaborateurs SPOS
- un accompagnement individualisé de projets d'orientation dans les lycées (élargissement du projet pilote d'orientation)
- la diffusion d'informations relatives aux stratégies nationales en matière d'orientation à mettre en œuvre, en particulier via la diffusion des « Guidelines en orientation scolaire » et du « Manuel de l'orienteur - les 26 mesures en orientation scolaire au Luxembourg » qui est un catalogue électronique de fiches pédagogiques.

1.4. Aides financières et sociales

Des subsides pour élèves nécessiteux de l'enseignement secondaire et des subsides et bourses pour des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire à l'étranger sont attribués selon un vade-mecum national définissant des procédures et critères d'éligibilité précis. Les bourses pour cas sociaux graves d'élèves vivant seuls sont en augmentation : en 2010-2011, 175 subsides ont été attribués pour un montant de 675.302 , contre 159 subsides pour 586.798 en 2009-2010.

Des cours de rattrapage ont été organisés pendant les vacances d'été à l'attention des élèves ajournés des lycées de la capitale.

Voir détails page 42.

1.5. Développement du travail psycho-socio-éducatif par des actions formatives et une approche qualité

Le CPOS multiplie les moyens en faveur du développement de la psychologie scolaire. Il est à l'écoute des besoins du terrain pour concevoir son programme d'activités formatives. En 2011, un accent particulier a été mis sur l'orientation scolaire et professionnelle et le travail en réseau entre acteurs scolaires d'identités professionnelles différentes.

En tout 53,5 journées d'action formative (23 journées de formation et 30,5 journées de supervision de cas / d'équipe) ont été organisées à l'attention du personnel psycho-socio-éducatif SPOS/CPOS.

Au total 335 participants ont bénéficié des formations et supervisions organisées en 2011.

Les rapports qualité des SPOS ont été intégrés dans un rapport global qui conclut sur des recommandations à l'adresse du personnel des SPOS, des directions d'école et du ministère. Ainsi, le rapport global qualité paru au printemps 2011, préconise-t-il d'approfondir les sujets relatifs à la pauvreté, à l'immigration et à l'implication des jeunes. À un niveau plus stratégique, le développement d'une communication concertée est encouragé.

Après la création d'une base de données permettant de recueillir toutes les données pertinentes relatives au travail de consultation, quatre séances de formation et de testing de l'outil ont eu lieu en 2011.

2. Le Centre de technologie de l'éducation

2.1. Les NTIC au service de la communauté scolaire

Le système de la gestion des accès et des identités IAM (Identity and Access Management), en service depuis 2007, a été mis à jour. Le prix des licences ayant considérablement augmenté, le nombre d'utilisateurs pouvant profiter du système a dû être réduit. Depuis lors, le service IAM s'adresse aux seuls acteurs actifs (quelque 55 000 élèves, enseignants et membres des personnels administratif et technique) de l'enseignement. La nouvelle version a rendu la maintenance au quotidien plus aisée et la fiabilité a pu être augmentée.

Les travaux de développement de la nouvelle application du Journal de classe électronique eKB (elektronesch Klassbuch) ont avancé. Une première version sera mise à l'essai dans quelques lycées pilotes en 2012.

Le projet de remplacement des pare-feu (firewalls) dans tous les lycées et leurs annexes, commencé en 2010, a été mené à terme.

Dans les établissements scolaires, le système d'opération Windows 7 a été introduit à plus grande échelle.

Les besoins en techniciens pour maintenir en service l'infrastructure informatique toujours plus complexe et volumineuse dans les lycées sont croissants. Au niveau national, le parc informatique dans les lycées compte quelque 14 000 ordinateurs, sans parler des serveurs, des imprimantes, des nœuds de commutation et des autres composants réseau. L'équipe des techniciens du CTE compte quelque 20 techniciens qui travaillent dans une trentaine d'établissements. Suite à une demande faite par plusieurs lycées, les techniciens en informatique de ces lycées assistent aux réunions de concertation et de formation continue organisées par le CTE pour ses techniciens.

2.2. Médiathèque

Le CTE met en prêt plus de 1 600 documents, dont 400 titres sur DVD. En 2010-2011, plus de 400 emprunts ont été notés. Plus de 60 nouveaux titres sur DVD ont été acquis en 2011. Un essai de mise à disposition via Internet (streaming) a été présenté lors de LuxDidac en octobre 2011. En 2012 tous les documents pour lesquels le CTE est détenteur des droits seront ainsi mis à disposition.

2.3. Service audiovisuel

Le service audiovisuel du CTE a réalisé les projets suivants:

- « Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk »: vidéo, mastering et production des CDs;
- « SEPI » : enregistrements audio d'une version luxembourgeoise du test Solinger Erfassung der Phonologischen Informationsverarbeitung en collaboration avec le Centre de Logopédie;
- « S3L » : vidéo présentée lors de la conférence de lancement du projet S3L (ANEFORÉ);
- support pour la projection vidéo lors des concerts éducatifs à la Rockhal en mai 2011;
- « Training the Trainers » : postproduction audio du documentaire sur ce programme d'aide et d'échanges du Lycée technique hôtelier Alexis Heck avec le Vietnam;
- « Sacs d'histoires » : enregistrement de l'histoire « Ech si kee béise Wollef » ;
- conseils/soutien techniques et artistiques de différents lycées et organisations humanitaires;
- film destiné à aider les élèves de 10 - 12 ans à identifier leurs centres d'intérêt;
- enregistrement multicaméra d'une pièce de théâtre sur les méfaits de l'abus d'alcool (Centre de Prévention des Toxicomanies, Théâtre National du Luxembourg et ministère);

- enregistrement multicaméra du cycle de conférences « Gewalt an Schulen » organisé par l'Éducation différenciée et le SCRIPT;
- live camera et mixage visuel lors des concerts scolaires « Indianer » et « Jagdfieber »;
- MOBAQ-LUX - « Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer Kinder»: vidéo visant la motricité des élèves de 7^e;
- réforme scolaire : enregistrement d'interviews, de tables rondes, de présentations;
- mise à jour de l'archive photo destiné à l'illustration de publications scolaires.

En 2011, la 20^e édition du Concours Informatique Luxembourgeois (CIL) a été organisée par le CTE. Les quatre lauréats ont participé à la 23^e Olympiade internationale en informatique (IOI) à Pattaya City en Thaïlande.

2.4. mySchool!

Le 10^e anniversaire de la première mise en ligne de mySchool! a été fêté le 6 octobre 2011 lors d'une conférence du professeur Wim Veen au LGL.

Actuellement, le site enregistre l'identification de quelque 3 000 personnes différentes par jour et près de 15 000 par semaine, avec un nombre d'utilisateurs connectés en parallèle avoisinant 200-250 en moyenne pendant la journée (heures de cours) et 100 en soirée.

eLearning

Au cours de l'année 2011, la cellule de développement de mySchool! a continué son support technique et pédagogique dans le cadre de l'eBac. De plus en plus d'eLearners utilisent mySchool! comme premier outil d'apprentissage : ils étaient 130 en 2011.

À l'enseignement fondamental

L'outil de gestion de bibliothèque en ligne myLibrary, développé par mySchool!, a connu en 2011 un grand succès. Près de 125 écoles ont ainsi confié la gestion informatique de leurs bibliothèques aux systèmes de mySchool!.

La présence web d'un nombre important d'écoles a été créée ou améliorée à l'aide de mySchool!.

Le site spécifique pour l'inspectorat www.inspectorat-men.lu a été revu, avec des applications et informations importantes pour les collaborateurs des bureaux d'inspectorat, les enseignants et les parents.

eContenu

Un nouveau groupe d'enseignants experts travaille sur la maintenance et l'extension des ressources et documents pédagogiques sur mySchool!. Des animations « helpdesk » ont été intégrées dans la section d'aide. Ont également été créés des webfolios (cours en ligne) spécifiques.

Formations et assistance

90 formations mySchool! ont été organisées sur mesure à la demande des écoles (25 à l'enseignement fondamental et 65 au post-primaire) Tous les collaborateurs de mySchool! ont contribué à l'assistance sur site pour l'installation et le développement des « intranets » et « sites web » des écoles.

De nouvelles brochures et des guides utilisateurs sur les outils et contenus mySchool! ont été créés, dont le guide sur les webfolios. Des lettres d'information périodiques sont également éditées sous forme électronique.

Intensification du travail en équipe

Le CTE étant devenu le lieu de travail partiel des collaborateurs de mySchool!, la concertation a pu aisément se renforcer et se faire hebdomadairement.

2.5. Collaborations

En 2011, l'étroite collaboration avec Utopia SA et Utopolis a permis de renouveler le succès de Quizopolis (www.quizopolis.lu).

mySchool! offre un accès direct au site de gestion des épreuves standardisées de l'Université du Luxembourg, avec un identifiant.

L'antenne norTIC poursuit son travail de promotion des contenus et outils pédagogiques ainsi que les formations et l'assistance aux utilisateurs des régions du nord.

La collaboration avec l'Institut Universitaire International du Luxembourg (IUIL) a permis d'intégrer les sites pédagogiques de « Business eLearning » et « Études de cas ».

3. L'Éducation différenciée

3.1. La scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques

Afin d'améliorer l'efficacité des prises en charge, les intervenants des instituts spécialisés de l'Éducation différenciée assurent le suivi ambulatoire des élèves à besoins éducatifs spécifiques intégrés dans l'enseignement régulier (élèves autistiques, malvoyants, aveugles, à infirmité motrice cérébrale). Un centre de compétences a été ouvert au Campus Geesseknäppchen afin d'accompagner les élèves malvoyants ou aveugles scolarisés dans l'enseignement régulier.

Suivant les évaluations de l'Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik (HFH) de Zürich, le rapprochement des infrastructures de l'Éducation différenciée de celles des écoles et lycées de l'enseignement régulier se poursuit. À la rentrée 2011-2012, des classes de cohabitation ont été créées au Lycée du Nord et au Lycée Bel-Val. À Differdange, l'école Fousbann regroupe désormais des classes de l'enseignement fondamental et des classes de l'Éducation différenciée.

Les échanges sur l'intégration du centre d'éducation différenciée de Luxembourg au sein d'un nouveau bâtiment scolaire se sont poursuivis avec la Ville de Luxembourg.

3.2. Le développement de la qualité de l'enseignement

La firme Coach Concept a achevé sa mission d'accompagnement du groupe de pilotage créé en 2008. Ce groupe a terminé la rédaction d'un document de réflexion sur un système de compétences en pédagogie spéciale. Le document préconise l'inclusion des élèves à besoins éducatifs spécifiques dans l'enseignement régulier par l'instauration d'un réseau de spécialistes de pédagogie spéciale. Afin d'impliquer tous les agents dans le processus de renouvellement de l'Éducation différenciée, une conférence a été organisée du 14 au 16 février 2011. Elle a abouti à l'élaboration d'une vision commune concernant la restructuration de l'Éducation différenciée.

Plusieurs professionnels de l'Éducation différenciée se sont perfectionnés dans le cadre du plan de formation continue élaboré en collaboration avec l'Institut national d'Administration publique. Les participants ont suivi entre 60 et 100 heures de cours.

Dans une démarche commune, le service de l'Éducation différenciée et le SCRIPT ont initié une formation continue en pédagogie spécialisée avec la collaboration de la Communauté germanophone de Belgique et la HFH. La formation a regroupé des enseignants de l'enseignement fondamental et de l'Éducation différenciée.

3.3. 8^e Rencontre internationale Pédagogie/Psychologie

En mars, la 8^e rencontre internationale Pédagogie/Psychologie organisée par le service de l'Éducation différenciée et le SCRIPT «Gewalt an Schulen», fut consacrée à l'analyse des causes de la violence, aux différentes formes de son apparition et aux possibilités de prévention et d'intervention. 250 participants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'Éducation différenciée étaient présents.

3.4. Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Suite à la loi du 28 juillet 2011 relative aux droits des personnes handicapées, l'analyse des modifications et restructurations stipulées s'impose. En vue d'une meilleure compréhension des directives, Sieglind Ellger-Rüttgardt, professeur à la Humboldt Universität, en a exposé la signification et l'impact lors d'une conférence publique le 29 novembre: « Die UN-Konvention über die Rechte von Menschen mit Behinderungen und ihre Herausforderungen an die luxemburgische Bildungspolitik ».

4. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue - INFPC

4.1. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2011, l'INFPC a instruit 1 205 demandes de cofinancement contre 1 155 en 2010.

124 participants (113 en 2010) répartis en 13 sessions ont suivi la formation « Cofinancement de la formation en entreprise ».

Les « Rendez-vous de la formation » avec les chefs d'entreprise ou les responsables formation afin de les sensibiliser au cofinancement, ont permis de rencontrer 53 entreprises (44 en 2010).

Trois séances d'information sur le cofinancement, totalisant 44 participants, ont été organisées dans les locaux de l'INFPC.

D'autres réunions, organisées en relation avec différents partenaires (Union commerciale de la Ville de Luxembourg, fédérations, ALEBA, Confédération luxembourgeoise du commerce,...), ont permis d'informer 373 personnes.

À travers les différents canaux d'information, l'INFPC a ainsi pu informer près de 600 entreprises.

4.2. Promotion de la formation professionnelle continue

En 2011, le site de l'INFPC, au nouveau design, a totalisé 10 400 visites. Près de 41 100 pages ont été consultées.

Le premier numéro de la collection « La formation, ça marche! », intitulé « Mesures d'aide à la formation » a été mis en ligne en anglais et en allemand sur le site de l'INFPC et sur www.lifelong-learning.lu. La parution du numéro 2, dédié à l'obtention d'un diplôme par la formation continue, est prévue pour le 1^{er} trimestre 2012.

La 4^e édition du répertoire des offreurs de formation a été distribuée en 4 200 exemplaires.

Deux séances d'information, l'une sur le portail www.lifelong-learning.lu et l'autre sur les mesures d'aide à la formation pour particuliers, ont été organisées dans les locaux de l'INFPC.

Pour le lancement du nouveau portail www.lifelong-learning.lu, une campagne de communication visant à augmenter sa notoriété auprès des particuliers et des entreprises a été mise en œuvre.

Les relations régulières entretenues avec la presse ont assuré une présence continue dans les médias tout au long de l'année. Au total, 9 communiqués de presse ont été diffusés et l'INFPC a été sollicité pour des interviews et la rédaction d'articles de fond parus dans des dossiers spéciaux formation/ressources humaines. Quelque 80 annonces ont également paru dans les différents médias.

En 2011, l'INFPC a proposé un nouveau concept de communication, les « afterwork de la formation », consistant à réunir à intervalles réguliers différents publics cibles afin de privilégier le « networking ». À deux reprises au cours de l'année, les offreurs de formation ont répondu présents.

4.3. Portail www.lifelong-learning.lu

En 2011, l'INFPC a mis en ligne une nouvelle version du portail www.lifelong-learning.lu comprenant un design modernisé, une navigation repensée et un moteur de recherche plus performant.

Dès la page d'accueil, le portail propose un accès optimisé à l'information sur la formation continue via une nouvelle navigation thématique comportant cinq rubriques : comprendre, aides, diplômes, s'orienter, tendances. Le moteur de recherche, plus intuitif, guide l'utilisateur dans sa sélection de formations, d'offreurs de formation et de contenus liés à la formation.

En 2011, le portail a totalisé, en moyenne, plus de 6 050 visiteurs par mois. On a compté plus de 2 600 abonnés à Formanews, contre 2 200 en 2010.

Le portail a réuni 106 adhésions d'offreurs de formation, soit une progression de 14% par rapport à 2010 et la possibilité de consulter près de 4 800 formations en ligne.

La collaboration s'est poursuivie avec les sites stratégiques suivants : rtl.lu, monster.lu, entreprises.lu, mlq.lu, lesfrontaliers.lu et entreprisesmagazine.com.

L'INFPC a également développé une application iPhone donnant accès au répertoire des offreurs de formation œuvrant au Luxembourg.

4.4. Observatoire de la formation

Travaux d'études et d'analyse

En 2011, ont été publiés « Formastat - Pratiques de formation - Analyse de l'activité de formation des entreprises » (données 2009) et « Formastat condensé ».

La nouvelle collection de publications « Formabref » a été lancée en début d'année et vise à traiter différents thèmes ayant trait à la formation continue, à savoir :

- « Formabref - Cofinancement public » : Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise;
- « Formabref - L'offre de formation continue en chiffres »;
- « Formabref - Perception de la formation continue » (titre provisoire).

Par ailleurs, la conception de l'étude Transition École-Vie active (TEVA) se poursuit. Cette étude longitudinale, qui sera menée en 2012, analysera l'insertion sur le marché du travail et les trajectoires professionnelles des jeunes issus du régime professionnel, de la formation de technicien et de la division des professions de santé et des professions sociales.

ReferNet

Le réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnelle (ReferNet) comprend un consortium national, composé d'experts en la matière, dans chaque État membre de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège. Ce réseau a été mis en place et est animé par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) pour satisfaire la demande croissante d'informations permettant la comparaison de la politique et des développements en matière de formation professionnelle.

Depuis 2009, l'Observatoire de la formation assure la coordination du consortium luxembourgeois et la production de livrables (gestion du site refernet.lu, rapports, enrichissement de la base de données bibliographique (VETbib) par l'indexation de publications luxembourgeoises, ...).

5. Le Centre national de la formation professionnelle continue - CNFPC

L'offre du CNFPC comprend :

1. des cours d'orientation et d'initiation professionnelles;
2. des cours de formation théorique et pratique dans le cadre de l'apprentissage ainsi que de la formation professionnelle;
3. des cours de formation professionnelle continue.

Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) sont devenus partie intégrante du système formel d'éducation et de formation et sont organisés sous forme de classes d'insertion professionnelle aussi bien au CNFPC que dans des lycées.

Le CNFPC organise à l'attention de demandeurs d'emplois, sur demande et avec des moyens budgétaires du ministère du Travail et de l'Emploi, des formations complémentaires pour les besoins des entreprises, des secteurs professionnels ou des associations.

Pour les élèves des classes d'insertion professionnelle, il existe désormais une aide à la formation permettant de soutenir des ménages à faible revenu ainsi qu'une prime de formation récompensant les élèves qui ont réussi une insertion en apprentissage ou sur le marché de l'emploi après les COIP. Durant l'année scolaire 2010-2011, 164 élèves ont perçu une aide à la formation.

Pour les jeunes adultes (18-25 ans), l'indemnité de formation permet à des personnes ne disposant pas de ressources propres ou vivant dans un ménage avec très peu de ressources (critères RMG) de suivre une formation en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi. 24 jeunes adultes ont bénéficiés d'une indemnité durant l'année scolaire 2010-2011.

Au courant de l'année 2011, le CNFPC a organisé des cours du soir dans les domaines suivants : informatique (applications bureautiques - dessin assisté par ordinateur), couture, mécanique automobile, tournage-fraisage, menuiserie et forgeage. Le nombre d'élèves inscrits en 2011 a été de 654.

Au niveau de la formation professionnelle continue les formations dispensées par le CNFPC comprennent deux axes: le soudage et les formations du type « engins de levage ». Durant 2011, un nombre total de 707 élèves ont été formés dans ces deux domaines.

6. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), organe consultatif créé par la loi du 10 juin 2002, comprend 36 membres nommés par le ministre pour un mandat renouvelable de quatre ans, sur proposition des organismes et associations représentant les partenaires de la vie scolaire, à savoir :

- les parents, élèves et étudiants,
- le personnel enseignant,
- les autorités en rapport avec l'école (collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, communes, cultes reconnus, etc.),
- le monde économique, social, associatif et culturel.

Le CSEN est habilité à se prononcer soit à la demande du ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'éducation nationale et plus particulièrement sur celles qui touchent les grandes orientations du système éducatif.

Le 4 avril 2011, la composition du CSEN a été renouvelée et arrêtée pour un mandat de 4 ans.

En 2011, le Conseil supérieur a analysé la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques. Il a créé un groupe de travail afin de préparer un avis sur la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Cet avis fut soumis au vote le 24 novembre 2011. Le 15 décembre 2011, la proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire a été présentée au CSEN, lequel préparera son avis début 2012.

Un autre groupe de travail s'est penché sur cinq points régis par la loi sur l'enseignement fondamental:

- les bilans intermédiaires,
- le contingent,
- la qualité scolaire et le plan de réussite scolaire,
- la représentation des parents d'élèves
- la tâche des enseignants du cycle 1.

7. Les commissions nationales des programmes

Il existe des commissions nationales des programmes, respectivement des commissions nationales de formation, pour chacune des branches de l'enseignement secondaire, ainsi que pour toutes les branches et formations de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle.

Deux règlements grand-ducaux datés du 30 juillet 2011, le premier portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire (ES) ainsi que du cycle inférieur, du régime préparatoire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique (EST), le deuxième portant institution et organisation des équipes curriculaires, des commissions nationales de formation et des commissions nationales de l'enseignement général pour la formation professionnelle de l'EST sont entrés en vigueur à la rentrée 2011-2012.

Ces nouveaux règlements stipulent que les commissions nationales des programmes de l'ES et de l'EST sont régies par un seul et même règlement, étant donné que tous les enseignants, à un moment ou un autre de leur parcours professionnel, sont amenés à travailler dans l'un ou l'autre des deux ordres d'enseignement.

Le prochain renouvellement des CNP de l'ES et de l'EST aura lieu à la même date, le 15 octobre 2014.

Les CNP ou CNF émettent des avis ou font des propositions, soit de leur propre initiative soit à la demande de la ministre. Ces avis et propositions concernent notamment les objectifs de l'enseignement, les programmes d'enseignement, les compétences disciplinaires et transversales, les grilles horaires, les méthodes d'enseignement, les mesures de différenciation et de soutien aux élèves, la langue véhiculaire, les manuels et tout autre matériel didactique ainsi que toutes les formes et modalités d'évaluation des élèves.

Chaque commission nationale se compose d'un président qui est l'intermédiaire entre la ministre et les membres de la commission nationale, d'un secrétaire et d'un délégué de chaque lycée qui offre l'ordre d'enseignement et la branche concernés, ainsi que d'un bureau.

8. La Commission scolaire nationale

La Commission scolaire nationale (CSN) a pour mission d'assurer le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves. Elle constitue un organe de partenariat dont la base légale relève de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

La CSN compte 15 membres permanents nommés pour cinq ans, dont quatre représentants de divers départements ministériels de l'Éducation nationale, un représentant du ministère de la Famille, un représentant de l'enseignement secondaire, deux représentants de l'inspection de l'enseignement fondamental, 4 instituteurs, un représentant du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises) et deux parents d'élèves. En outre, une fois par trimestre, la directrice de l'Éducation différenciée, le directeur du Centre de Logopédie, un représentant de l'Enseignement supérieur, un responsable de la médecine scolaire et le chef du culte ou son délégué sont invités à participer à une réunion de la Commission.

La CSN a pour missions :

- de proposer au ministre les réformes, les axes de recherche, les offres en formation continue et les améliorations qu'elle juge nécessaires;
- de porter à la connaissance du ministre des pratiques pédagogiques innovantes ;
- de donner son avis sur toutes les questions soumises par le ministre;
- d'émettre un avis sur le nouveau matériel didactique à utiliser en classe ; constater notamment la conformité dudit matériel aux dispositions du plan d'études de l'enseignement fondamental.

En 2011 la CSN s'est réunie 10 fois. En mars, juin et décembre 2011 elle a siégé en groupe élargi. Le bureau de la CSN s'est réuni trois fois en vue de préparer les réunions des séances plénières, à savoir en janvier, en mai et en septembre 2011.

La Commission scolaire nationale a formulé 7 avis lors de ses réunions, dont :

- 3 avis sur des offres didactiques:
 - le livre « Alpha Cycle 1 » ;
 - le projet « Vitarium » ;
 - la brochure de l'Union luxembourgeoise des consommateurs « Ballast & Klüger / Polutro & Tourmalin » ;
- un avis sur l'utilisation du manuel « Deutschbuch » pour le cycle 4, conformément à sa nouvelle procédure réglant la formulation des avis relatifs à l'appréciation de matériel didactique ;
- 3 avis sur des circulaires ou des outils d'évaluation :
 - un avis sur l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant l'encadrement périscolaire ;
 - un avis sur la nouvelle version du plan d'études ;
 - un avis sur la lettre circulaire aux administrations communales.

Ont également été discutés lors de réunions plénières le passage primaire-postprimaire et le partenariat scolaire.

9. La conférence nationale des élèves

La conférence nationale des élèves a pour mission de représenter les élèves auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, d'émettre un avis sur les projets que le ministre lui soumet, de formuler des propositions concernant la vie scolaire et le travail des élèves et de créer des commissions spéciales consultatives. Elle comprend un délégué par comité d'élèves des lycées et lycées techniques. Elle se réunit normalement une fois par trimestre.

En automne 2011, l'activité de la conférence nationale des élèves s'est accrue, avec des réunions en octobre, novembre et décembre. Deux thèmes ont dominé : la restauration scolaire et la réforme du lycée.

9.1. Restauration scolaire

Les représentants ont fait part de leurs inquiétudes quant aux données d'ordre privé enregistrées dans « myCard ». Enfin, ils ont évoqué la concurrence dans un même établissement entre Restopolis, des projets « mini-entreprises » - viennoiseries et le boulanger passant au lycée. Les responsables de la restauration scolaire et du service informatique ont apporté des éclaircissements.

9.2. Réforme du lycée

La conférence nationale des élèves a été le siège d'un intense échange d'informations entre le ministère et les élèves au sujet de la réforme du lycée. La représentante du ministère a proposé aux délégués de former des groupes de travail au sein de leurs comités et de lui faire parvenir leurs commentaires concernant les documents en ligne. Les grandes lignes de la réforme des lycées ont été exposées.

Le 6 décembre, la ministre a transmis aux membres présents la proposition de texte sur la réforme du lycée et l'argumentaire qui l'accompagne. Questions, observations, interpellations ont suivi durant près de trois heures, dans une ambiance animée et constructive, avec des suggestions précises de la part des élèves. Les principaux thèmes abordés ont été :

- le tutorat et sa mise en œuvre;
- le redoublement (bloc 6e – 7e ; 5e de raccordement);
- les passerelles ESG - EST;
- les langues;
- les combinaisons de disciplines aux classes supérieures;
- la valorisation des activités publiques et sociales;
- la place du cours de religion;
- l'implication des enseignants dans l'élaboration des programmes scolaires (CNP);
- les stages en entreprise;
- la différenciation au sein des classes;
- le manque d'enseignants au Luxembourg.

10. Le centre de coordination des projets d'établissement (CCPé)

En 2010-2011, 19 projets d'établissement (« pé ») ont été mis en œuvre et 20 en 2011-2012. Le Lycée technique École de Commerce et de Gestion, le Lycée technique Mathias Adam et le Schengen Lyzeum Perl ont terminé leur « pé » en juillet 2011.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2010-2011 et 2011-2012.

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Atert Lycée Redange (2011-12 : dernière année de mise en œuvre)	L'évaluation des compétences scolaires dans un enseignement par compétences et par tâches L'objectif primordial du concept d'évaluation est d'orienter les élèves vers un parcours scolaire et professionnel couronné de succès.
Athénée de Luxembourg (2011-12 : 1 ^{re} année)	Think globAL – act locAL L'objectif du projet est de rendre les élèves attentifs aux grands défis environnementaux et de les aider à devenir des citoyens et consommateurs responsables.
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg (2011-12 : dernière année de mise en œuvre)	IKONA – Integriert, Konsequent, Nachhaltig Le projet met l'accent sur l'apprentissage par compétences. L'équipe pédagogique souhaite avant tout aboutir à une collaboration plus fructueuse entre les différentes branches et une intégration plus conséquente des méthodes d'apprentissage.
Lycée classique Diekirch (2011-12 : 1 ^{re} année)	In situ L'objectif du projet est d'améliorer l'orientation scolaire et professionnelle en développant des activités en partenariat avec des intervenants des domaines les plus divers (monde de l'Art, des médias, des entreprises...).
Lycée de Garçons Luxembourg (2011-12 : 2 ^e année)	LGL en Fascination Réflexion Vocation Science L'objectif du projet est de développer une culture scientifique et technologique aussi bien chez les élèves que chez les professeurs, dans les sections scientifiques et les sections orientées vers les sciences humaines. Il s'agit de fournir une approche pratique, voire ludique des sciences, aux élèves des sections non scientifiques et d'optimiser l'enseignement des sciences dans les sections scientifiques.
Lycée Josy Barthel Mamer (2011/12 : 3 ^e année)	Léiere fir d'Liewen – Feel cool at school L'objectif est de créer des situations proches de la réalité des élèves, dans lesquelles leurs compétences sont mises à l'épreuve. Quatre grands axes caractérisent le projet: comment créer au lycée un cadre de vie agréable, prendre soin de sa santé physique et morale, gérer les conflits et devenir responsable de ses apprentissages et apprendre pour la vie.

Lycée Michel Rodange Luxembourg (2011-12 : 2 ^e année)	Autonomie et responsabilité de l'élève L'objectif du projet est de promouvoir l'autonomie des élèves en ayant recours à des outils adéquats. Il s'agit aussi de préparer les élèves aux études universitaires.
Lycée du Nord Wiltz (2011-12 : 2 ^e année)	Awer elo : eng positiv Orientatioun durch partnerschaftlech Berodung L'objectif est de former l'élève à découvrir ses propres intérêts, ses capacités et ses attitudes au travail et de comparer son ambition au profil propre des exigences scolaires, sociales et professionnelles.
Lycée Robert Schuman Luxembourg (2011-12 : 3 ^e année)	PRIDEL – Projet d'intégration et d'encadrement des élèves Création d'une structure d'accueil pour assurer l'encadrement des élèves difficiles, responsabiliser les élèves, les enseignants et les parents pour résoudre les problèmes de discipline, de motivation et de respect.
Lycée technique Agricole Ettelbrück (2011-12 : 2 ^e année)	Application du blended learning dans le cadre d'un atelier pédagogique personnel (Lernwerkstatt) L'objectif est d'intégrer tous les élèves par une pédagogie d'atelier innovante et d'améliorer leur niveau de qualification par la mise en œuvre de plans de formation individualisés et l'adaptation de l'enseignement aux exigences de l'évolution scientifique et technologique.
Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg (2011-12 : 1 ^{re} année)	Les métiers de l'Art et l'art des métiers Ce projet veut stimuler l'intérêt des élèves envers les différents métiers, améliorer leur orientation professionnelle, promouvoir l'interdisciplinarité et la communication.
Lycée technique de Bonnevoie (2011-12 : 3 ^e année)	MOBIL – Motivatioun, Bestännegkeet, innovativ Léierkonzepter L'objectif est d'accroître la motivation des élèves en améliorant l'endurance face à l'apprentissage et la discipline, en développant leur sens des responsabilités et en leur (re)donnant l'envie de s'instruire et d'apprendre.
Lycée technique d'Esch/Alzette (2011-12 : 3 ^e année)	Promouvoir une culture e-learning au sein du LTE Identification des avantages et contraintes de l'e-learning au lycée. Élaboration d'un concept pour l'introduction d'une culture e-learning.
Lycée technique d'Ettelbrück (2011-12 : 1 ^{re} année)	Ready4life L'objectif est de relier les projets orientés sur les compétences de vie et renforcer de manière systématique le développement personnel et social de l'élève, ainsi de responsabiliser élèves, parents et communauté scolaire.
Lycée technique Mathias Adam Lamadelaine (2010-11 : 3 ^e année). Projet venu à terme en juillet 2011	ECHOS L'objectif du projet est d'ouvrir l'école sur le monde extérieur en créant un meilleur rapport entre tous les partenaires (internes et externes) à travers des contacts plus étroits dans le cadre des deux volets du projet: communication et environnement.

Lycée technique École de Commerce et de Gestion Luxembourg (2010-11 : 3 ^e année). Projet venu à terme en juillet 2011	Le logiciel libre : un défi pour l'école Démonstration par des expériences pratiques que les logiciels libres peuvent être employés utilement dans le contexte de l'enseignement.
Lycée technique pour Professions de Santé (2011-12 : 2 ^e année)	Encadrement des élèves et étudiants au cours de leur formation Le projet d'établissement intervient à différents niveaux : la réussite scolaire ; le vécu de la socialisation scolaire; le développement des compétences professionnelles et l'apprentissage de la gestion du stress.
Nordstadlycée Diekirch (2011-12 : 3 ^e année)	Éducation à la non-violence Instauration d'un climat de non-violence à l'école et mise en place d'un encadrement individualisé pour les élèves à besoins spécifiques perturbant le déroulement des cours.
Schengen-Lyzeum-Perl (2010-11 : 3 ^e année). Projet venu à terme en juillet 2011	Neue Medien und Lernkulturwandel Ziele des Projektes sind die Vermittlung von Medienkompetenz sowie die Förderung einer Unterrichts- und Schulkultur, in deren Mittelpunkt problemorientiertes, selbstgesteuertes und kooperatives Arbeiten und Lernen stehen.

Les établissements suivants ont commencé la « préphase » de leur nouveau projet d'établissement en septembre 2011 :

Lycée technique Mathias Adam Lamadelaine	PRIDE – Prévention et Intégration dans l'Établissement Ce projet destiné au cycle inférieur porte sur : une intégration améliorée, un diagnostic et une intervention préventive en fonction des besoins des élèves, un meilleur échange d'informations entre les partenaires scolaires.
Lycée technique Michel Lucius Luxembourg	Entwicklung einer lern-, talent-, motivations- und gemeinschaftsfördernden Schulkultur L'objectif est de développer une culture scolaire solidaire. Il s'agit aussi de promouvoir l'attitude positive des élèves face au travail tout en prenant en compte leurs talents et intérêts.
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales Mersch	Les éducateurs et éducatrices, des praticiens réflexifs ! Sur la base d'une collaboration étroite avec le monde professionnel, l'objectif est de renforcer les enseignements et les apprentissages afin de promouvoir une meilleure articulation entre théorie et pratique.
Schengen-Lyzeum-Perl	Netzwerk Schule-Region L'objectif est de renforcer les compétences sociales et transversales des élèves, de leur transmettre des valeurs et une ouverture au monde et de les préparer à leur rôle dans la société démocratique.

Pour l'année budgétaire 2011, un budget total de 232 609 a été versé aux lycées et lycées techniques pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement. Le budget global accordé aux vingt projets d'établissement de l'année scolaire 2011-2012, et qui est versé par tranches en cours d'année, s'élève à 309 355 . Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 181.

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises. Le bureau du CCPé s'est réuni une fois. Les membres du conseil ont suivi de près tous les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées concernés.

Le CCPé a planifié en janvier, février et mai 2012 trois journées de formation au projet d'établissement, à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase ainsi qu'une journée au mois de mai 2012 destinée aux chefs des projets d'établissement en cours.

Chaque année en janvier-février les responsables des nouveaux projets entamés présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPé apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification de chaque projet.

11. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ)

ANEFORÉ asbl est en charge de la mise en œuvre du Programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) au Luxembourg. Elle fait partie du réseau des 40 agences nationales des 33 pays y participant. Le programme EFTLV s'adresse à tous les publics et institutions concernés par l'apprentissage tout au long de la vie. Il se décline en cinq sous-programmes: Comenius pour l'éducation scolaire; Erasmus pour l'enseignement supérieur ; Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle ; Grundtvig pour l'éducation des adultes et le programme transversal.

La mission d'ANEFORÉ en tant qu'agence nationale consiste à mettre en place le programme en :

- respectant les modalités et les procédures définies au niveau communautaire ;
- sensibilisant le public potentiel aux activités d'internationalisation de leurs projets d'éducation et de formation ;
- guidant les bénéficiaires dans la mise en œuvre et le financement de leur projet et en les accompagnant pendant toute sa durée.

ANEFORÉ gère également le bureau d'assistance eTwinning, responsable de la mise en œuvre des partenariats électroniques en Europe.

En 2011, les bénéficiaires luxembourgeois ont participé à 20 des 25 actions décentralisées proposées par le programme. Le budget communautaire dont disposait ANEFORÉ pour cofinancer ces actions s'élevait à 2 163 000 euros, soit une augmentation de 8,5% par rapport à 2010. ANEFORÉ a reçu 112 candidatures pour un montant total de 2 475 692 euros. Après les processus de sélections nationaux et européens, 1 974 400 euros ont pu être engagés pour le financement de 88 contrats correspondant à 43 projets de partenariat et de mobilité et à 45 bourses de mobilités individuelles.

En 2011, ANEFORÉ a particulièrement ciblé la communauté scolaire dans ses actions d'information car celle-ci profitait peu des opportunités offertes par Comenius. La participation des écoles fondamentales a ainsi considérablement augmenté, avec un taux de croissance de 46% par rapport à 2010. Dans le cadre de eTwinning, ANEFORÉ a attribué 15 bourses de mobilité à des enseignants luxembourgeois en 2011 contre 12 en 2010.

Depuis 2011, suivant les recommandations de la Commission européenne, tous les étudiants luxembourgeois étudiant à l'étranger sollicitent leur bourse Erasmus auprès de leur université d'origine.

Le personnel de l'agence correspond à 8.35 ETP (équivalent temps plein).

Parmi les événements marquants de 2011, figurent :

- la conférence européenne sur les compétences de base pour adultes avec plus de 150 participants nationaux et européens ;
- le projet S3L – Stratégie Lifelong Learning Luxembourg ;
- la conférence « Learning is innovation – Innovation is learning » avec la Chambre des salariés (plus de 120 personnes);
- la participation à plusieurs foires et événements nationaux – « Luxdidac », « Foire de l'Étudiant », « Meet@Uni », « Lernfest 2011 », « Salon de l'éducation » ;
- deux séminaires de contact : eTwinning à Lille; Comenius à Trèves.

ANEFORÉ maintient et assure l'amélioration continue de son système de management de la qualité dans la cadre de sa certification ISO 9001. ANEFORÉ a reçu le « Prix luxembourgeois de la qualité 2011» (voir www.mlq.lu) dans la catégorie « petits organismes d'utilité publique ».

12 L'Institut national des langues (INL)

12.1. Informatisation de la procédure d'inscription et simplification administrative

En 2011, grâce à l'informatisation de la procédure d'inscription, les inscriptions aux cours ont pour la première fois dépassé 10 000 enregistrements. Environ 5 000 demandes d'inscription ont été effectivement satisfaites au semestre d'automne 2011.

Par manque de place dans les cours, l'évaluation de 2000 autres dossiers déposés à l'automne 2011 a été reportée automatiquement au printemps 2012. Par souci d'équité, les dossiers sont traités chronologiquement. Le demandeur est informé, via son espace personnel sur internet et par l'envoi d'email et de SMS automatisés, du traitement de son dossier, ce qui permet de limiter les déplacements à l'INL et, en conséquence, d'améliorer l'accueil du public.

12.2. Travaux de rénovation et identité visuelle

Les travaux de rénovation de l'ancien logement du concierge se sont achevés au printemps 2011. Ceci a permis de reloger les bureaux du Service des examens et d'attribuer des postes de travail au Pôle de développement pédagogique de l'Institut. Le hall d'entrée de l'INL a été entièrement réaménagé. L'identité visuelle de l'Institut national des langues, créée en 2009, véhicule l'image de l'Institut grâce à différents supports. Le nouveau hall d'entrée et la nouvelle signalétique intérieure participent de cette identité visuelle cohérente.

12.3. Nuit magique des langues

À l'occasion de ses 20 ans, l'INL a organisé, le jeudi 1^{er} décembre 2011 dans ses locaux, une soirée anniversaire « **Nuit magique des langues** ». Quelque 2 800 personnes **étaient présentes**.

12.4. L'offre de cours

En 2011, l'INL a organisé 265 cours durant le semestre de printemps et 286 durant le semestre d'automne. Sur les 10 038 inscriptions de 2011, un quart concernait le luxembourgeois.

L'offre de cours a adopté les descriptifs fondés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) pour tous les cours proposés. Les classes des premiers niveaux drainent la plus grande partie des étudiants. Cependant, la demande pour des cours avancés augmente, d'où la création de nouveaux cours, tel le C1 d'orthographe luxembourgeoise.

L'INL a mis en place des cours centrés sur une compétence (compréhension, production) ou un objectif spécifique («Deutsch für den Beruf», «Business English», «Deutsch für Juristen», «L'italien des médias», «Parler en public» ...). À la demande d'autres administrations, l'INL a également développé des formations permettant à des agents de l'État d'améliorer leurs compétences en français et de se préparer à des examens de promotion.

12.5. La promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

Pour faire face à la demande, l'INL va recruter de nouveaux enseignants de luxembourgeois.

Le département de luxembourgeois de l'INL comptait neuf enseignants en 2004 et 28 en 2011. L'Institut rencontre néanmoins encore des difficultés pour ouvrir de nouveaux cours aux plages horaires les plus demandées.

La deuxième promotion du « Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur » (ZLSK), destinée particulièrement aux personnes envisageant d'enseigner le luxembourgeois dans les communes et le secteur conventionné, s'est terminée par la promotion de 18 candidats en juillet 2011. La troisième promotion a débuté en octobre 2011 avec 23 candidats.

Depuis septembre 2010, un groupe de travail d'enseignants de l'Institut travaille sur une nouvelle méthode d'apprentissage du luxembourgeois pour adultes. La méthode comprendra un livre de cours (avec 2 CDs audio), un livre d'exercices (avec précis de grammaire) et le livre du professeur.

12.6. Les examens nationaux

L'augmentation des besoins de certification liée à la loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, a amené l'Institut à organiser en 2011 dix sessions du « Sproochentest Lëtzebuergesch », totalisant 900 candidats. Le taux moyen de réussite sur l'ensemble des sessions s'élève à 67 %. Par ailleurs, l'INL a fait passer les examens « Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF) » à 102 candidats pour lesquels le taux de réussite a été de 73%.

12.7. Les tests et examens internationaux

L'INL, membre de l'[ALTE \(Association of Language Testers in Europe\)](#), se coordonne régulièrement avec ses partenaires (British Council, Instituto Cervantes, Goethe Institut...) et assure à ses enseignants une formation continue les rendant aptes à évaluer les tests et examens internationaux. Dans ce cadre, l'Armée luxembourgeoise a recouru aux services de l'INL pour un test de positionnement en anglais pour ses nouvelles recrues.

L'Institut a remporté un appel d'offre d'EPSO (European Personnel Selection Office) pour organiser au Luxembourg des tests sur la capacité des fonctionnaires et des agents des institutions européennes à travailler dans une troisième langue, le français. Cette mission sera conduite en collaboration avec le CIEP (Centre international d'études pédagogiques).

12.8. La formation des enseignants

Les nouveaux enseignants bénéficient depuis plusieurs années d'une formation d'insertion d'une durée de deux ans comprenant un tutorat fondé sur l'observation de classes, sur l'analyse de pratiques et la démarche réflexive.

Outre les formations spécifiques pour examinateurs, 12 formations continues ont été organisées par ailleurs (tableau blanc interactif, évaluation sommative, test international d'anglais IELTS, développement curriculaire, épreuves standardisées).

12.9. La mise à disposition de ressources pédagogiques

L'INL élabore un guide pratique destiné aux enseignants d'allemand, anglais, français et luxembourgeois à travers le pays. Il répertorie, pour chacun des niveaux et pour chaque compétence, les contenus d'apprentissage et les différents types de supports exploitables. Actuellement, les niveaux A1, A2, B1 des

quatre langues sont consultables sur le site internet de l'INL, ainsi que le niveau B2 pour l'allemand, l'anglais et le français. Le niveau B2 pour le luxembourgeois est en phase d'élaboration.

12.10. La collaboration nationale et internationale

L'Institut collabore avec l'Université du Luxembourg. Celle-ci assure l'analyse psychométrique des tests élaborés par l'Institut, garantissant le respect des standards européens.

Du 8 au 16 juin, en amont des élections législatives et dans un but de sensibilisation, l'INL a abrité l'exposition « Je peux voter ». L'exposition a été complétée par des posters élaborés dans différents cours de l'Institut, reflétant le désir d'intégration des apprenants.

Lors de la conférence européenne « Compétences de base pour adultes », l'INL a présenté les outils d'évaluer des compétences de base des étudiants débutants en français.

Tout comme les années précédentes, l'Institut a offert des stages de formation et d'observation à de jeunes étudiants des universités des pays voisins.

Dans le cadre de l'application de l'Accord culturel entre le Luxembourg et la Grèce ainsi qu'entre le Luxembourg et la Slovaquie, l'Institut a accueilli deux étudiantes grecques et une étudiante slovaque pour le semestre d'hiver 2011-2012 pour des cours de français.

12.11. Évolution du nombre d'inscriptions aux cours à l'INL de 2002 à 2011

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemand	836	954	1031	1009	1092	1149	1149	1141	1136	1229
Anglais	1327	1312	1234	1251	1184	1201	1245	1476	1464	1567
Autoformation	54	139	117	103	23	0	0	0	0	0
Chinois	0	0	0	0	33	52	56	50	102	119
Espagnol	303	498	423	462	475	486	487	485	447	462
Français	2124	2222	2372	2708	2938	3097	3511	3590	3651	3825
Informatique	92	47	51	23	58	50	67	26	0	0
Italien	178	250	270	265	353	392	381	361	346	292
Luxembourgeois	1164	1367	1211	1326	1417	1502	1641	1986	2113	2429
Néerlandais	43	68	69	59	74	41	5	0	0	0
Portugais	69	96	97	66	111	126	117	131	147	115
TOTAL	6190	6953	6875	7272	7758	8096	8659	9246	9406	10038
Évolution	100	112%	111%	117%	125%	131%	140%	149%	152%	162%

13. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

13.1. Les initiatives à l'enseignement fondamental

Un portfolio pour les classes d'accueil

Le service de scolarisation pour enfants étrangers et la division Innovation du SCRIPT collaborent au développement d'un concept portfolio pour valoriser et documenter les apprentissages et les progrès linguistiques des élèves des classes d'accueil. Ce portfolio servira également de complément d'information au moment de l'intégration définitive de l'élève dans sa classe d'attache.

Projet Deutsch als Zweitsprache (DaZ)

Cinq écoles fondamentales du sud du pays participent au projet « Alphabetisierung – Ideenliste » Elles ont un pourcentage élevé d'enfants d'origine étrangère, dont le processus d'alphabetisation est difficile car ils n'ont pour langue maternelle ni l'allemand ni le luxembourgeois. L'outil didactique « Ideenliste » est utilisé en complément du matériel MILA au cycle 2 et si besoin également au cycle 3. Un premier bilan du projet sera fait à la fin de l'année 2011-2012 et décidera de son éventuelle extension aux autres écoles du pays.

Collaboration écoles fondamentales / maisons relais

Le programme gouvernemental prévoit le rapprochement écoles / structures d'accueil socio-éducatif. En juillet, un groupe interministériel a élaboré une proposition de règlement grand-ducal. Il prévoit le développement par les communes, en concertation avec l'école et le service d'accueil socio-éducatif, d'un plan périscolaire local. Le groupe interministériel suit également les projets locaux entre structures d'accueil socio-éducatif et écoles.

Projet Billek

Le syndicat scolaire Billek (communes de Wormeldange et Flaxweiler) est accompagné par les coordinateurs du groupe interministériel pour l'accueil des enfants tout au long de la journée. Comme la future maison relais constitue une extension du bâtiment scolaire existant, les responsables communaux souhaitent une concertation étroite entre les équipes encadrant les enfants en cours de journée et une utilisation optimale et conjointe des infrastructures.

Concept sur l'architecture scolaire

Le SCRIPT a proposé un cadre de référence contenant des recommandations en matière de constructions scolaires. Ces recommandations sont destinées à guider les autorités lors de la planification d'une nouvelle construction, de la modification ou de la rénovation des infrastructures scolaires et de guider les constructeurs vers des solutions architecturales et techniques adaptées aux nouvelles méthodes d'enseignement à la base des lois de 2009 sur l'enseignement fondamental. La proposition a été soumise pour avis à l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils.

13.2. Le réseau de formation et de recherche du régime préparatoire (RFR)

Le RFR du SCRIPT est animé par deux personnes (un enseignant et un éducateur gradué) chargées d'accompagner la mise en œuvre de l'approche par compétences au régime préparatoire. Elles suivent et guident des groupes de travail élaborant les modules de compétences, rédigent, respectivement coordonnent la rédaction des socles de compétences.

Elles mettent également en place des formations spécifiques pour le régime préparatoire, notamment sur l'enseignement par compétences et leur évaluation, initient et suivent des projets innovateurs.

Les activités 2011 ont plus spécifiquement porté sur :

- l'élaboration des socles de compétences pour les passages en CCP, 9^e pratique et des profils d'accès pour entamer un apprentissage menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP),
- la coordination de deux groupes de travail chargés d'élaborer des modules de compétences en atelier et en culture générale,
- la mise en place de journées de formation pour accompagner la réforme.

13.3. Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

En juillet 2011 le Luxembourg a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par les Nations Unies en décembre 2006. Le ministère de la Famille entend faire adopter par le Conseil de Gouvernement un document décrivant la mise en œuvre de la convention. La rédaction des pages concernant l'éducation a été confiée au SCRIPT. Le texte annonce de multiples mesures sur les plans pédagogique, technique, administratif et législatif, l'objectif global étant l'inclusion des enfants/adolescents à besoins spécifiques dans tous les domaines où elle leur est bénéfique.

13.4. La préparation de l'organisation de la 11^e Olympiade scientifique pour jeunes européens de 16 ans en avril 2013 - EUSO

EUSO (European Union Science Olympiade) est un concours de sciences naturelles par équipes pour élèves de 16 ans. Chaque pays délègue deux équipes de trois jeunes qui concourent pour des médailles d'or, d'argent et de bronze. Le concours international est précédé d'un concours national pour déterminer les représentants de chaque pays.

L'édition 2013 du concours européen aura lieu à Luxembourg. L'Université du Luxembourg s'associera à l'événement en mettant à disposition les laboratoires et équipements nécessaires.

Le SCRIPT assure la coordination au niveau national de cette manifestation européenne.

13.5. Le Conseil scientifique du SCRIPT

Le Conseil scientifique du SCRIPT se compose de cinq membres. Il avise les programmes d'actions et les rapports d'activités de chaque division du SCRIPT. Ses membres sont:

- Prof. Dr. Hans-Günter Rolff, Dortmund
- Prof. Dr. Christiane Spiel, Vienne
- Prof. Dr. Hermann Astleitner, Salzburg
- Prof. Michel Margue, Luxembourg
- Prof. Daniel Tröhler, Luxembourg

Au cours de l'année 2011, le Conseil s'est réuni deux fois et a donné son avis sur les projets de réforme, la conduite de projet et la mise en œuvre des travaux. Il s'est prononcé en particulier sur la méthodologie à appliquer lors de l'élaboration et de la rédaction du bilan de la réforme de l'enseignement fondamental.

14. L'informatique du ministère - un instrument stratégique

L'informatique est au cœur de tous les services du ministère et des écoles. Sa gestion a permis l'accroissement de la transparence et du contrôle sur les opérations et les processus ainsi que la standardisation de domaines potentiellement coûteux, comme les achats et le développement applicatif.

14.1. Gestion des processus métier (BPM)

Depuis 2008, le service informatique participe au groupe de travail BPM (Business Process Management) du Centre des Technologies et de l'Information de l'État (CTIE). L'objectif de la démarche BPM est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble des processus métier du ministère et de leurs interactions afin d'être en mesure de les optimiser et, dans la mesure du possible, de les automatiser à l'aide d'applications métier.

14.2. ES/EST - Application « Fichier Élèves »

L'École de la 2^e chance et le Schengen Lycée Perl ont été intégrés dans le « Fichier Élèves », notamment en vue de l'impression du bulletin, émis au format allemand pour le SLP. Outre un module de gestion des épreuves communes, une extension light destinée à la déclaration par les lycées des changements de tâche des enseignants, a été ajoutée pour la nouvelle année scolaire.

14.3. ES/EST - Application « Fichier élèves modulaire» de la formation professionnelle réformée

Après la version light destinée à la gestion des formations phares en 2010-2011, la version plus complète a été mise en service de manière progressive. Elle traite les inscriptions des élèves aux modules, la problématique d'évolution des modules au fil des années et le premier volet des évaluations par compétences, incluant notamment les bulletins et relevés de compétences.

14.4. ES/EST - Application « BAC »

Pour la session 2011, l'application a été étendue afin de pouvoir gérer les personnes obtenant leur diplôme dans le cadre de la validation des acquis.

14.5. Enseignement fondamental - Application « Scolaria »

Le volet « organisation scolaire » (Scolaria Organisation) a été entièrement redéveloppé en interne. Il forme désormais un tout avec « Scolaria Élèves » et s'interface à de nombreux niveaux avec Syclope et l'IAM.

L'application « Scolaria Élèves » a été enrichie de diverses fonctionnalités et les accès ont été étendus (communes, enseignants de religion,...). Elle permet notamment de gérer les intervenants donnant des cours d'accueil.

Le volet « Tâche » a été entamé, avec la déclaration des leçons supplémentaires et des absences.

14.6. Gestion du personnel – Application « Syclope »

Outre l'ajout de nouvelles rubriques d'information concernant le personnel géré, Syclope a été doté d'un module de gestion des déclarations de remplacement. Les relevés pour l'Administration du personnel de l'État en sont directement extraits. L'émission des contrats pour l'enseignement fondamental a été ajoutée.

14.7. ES/EST - Gestion de la tâche des enseignants

Une des principales missions du service informatique consiste dans la gestion des tâches des enseignants, c.-à-d. le calcul des heures supplémentaires et des provisions y relatives, l'établissement des décomptes annuels pour les enseignants qui prestent des heures supplémentaires ainsi que la gestion des absences du personnel enseignant.

Vu la complexité de la gestion des tâches des enseignants dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le service informatique est en train de moderniser les instruments informatiques nécessaires au calcul des tâches.

14.8. Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)

Le service informatique assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion informatisée des cours en éducation des adultes. Cette application est en évolution permanente.

14.9. « eKlassebuch » - Le livre de classe électronique

Le groupe de travail UNTIS, institutionnalisé par règlement ministériel pour accompagner le Centre de technologie de l'éducation (CTE) dans la réalisation du « eKlassebuch », a continué ses travaux en 2011.

14.10. eRestauration – Système de gestion électronique des restaurants scolaires

Avec le système « eRestauration® », le ministère s'est donné depuis septembre 2007 un instrument efficace pour offrir un accès facile aux services des restaurants scolaires et améliorer de façon permanente ce service social. Le service informatique en assure la maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement technique.

14.11. Fusion du service informatique et du CTE

Le ministère élabore un avant-projet de loi visant la fusion de deux services ressources impliqués dans les projets liés à la gouvernance électronique: le Service informatique du ministère et le Centre de technologie de l'éducation (CTE). Leurs missions sont en effet interconnectées.

Mais les structures organisationnelles et opérationnelles différentes de ces deux services empêchent souvent une vue globale et transversale de tous les dossiers informatiques et alourdissent le développement d'une stratégie commune de gouvernance informatique. C'est pour y remédier qu'il a été proposé de créer une nouvelle administration : le « Centre de gestion informatique de l'Éducation (CGIE) ».

15. Le service de la reconnaissance des diplômes

En 2011, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 7 005 demandes de reconnaissances de qualifications scolaires et/ou professionnelles (5 920 en 2010) ; plus d'un quart de ces demandes concernaient une autre autorité compétente (ministère de la Santé, ministère des Classes moyennes, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) ou bien n'étaient pas complètes ; des demandes de complément d'information ont alors été adressées.

En 2011, 4 705 requérants ont obtenu une équivalence ou une assimilation à un diplôme ou une certification luxembourgeois.

Dans le secteur santé, 1 192 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, parmi lesquelles 667 infirmières et infirmiers ainsi que 125 aide-soignant(e)s.

Dans le secteur socio-éducatif, 260 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, parmi lesquelles 214 éducatrices et éducateurs ainsi que 40 auxiliaires de vie.

1 244 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (y compris 75 reconnaissances d'un baccalauréat d'un pays non-signataire des conventions de Paris ou Lisbonne), 383 à un diplôme de technicien, 11 ont obtenu une assimilation à un brevet de maîtrise et 174 à un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP).

Par ailleurs 1 294 certifications de niveau d'études ont été prononcées à l'intention d'élèves qui ont voulu changer d'orientation scolaire ou intégrer, voire réintégrer le système scolaire luxembourgeois.

En 2011 le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 10.84% tandis que l'augmentation du nombre total des demandes a augmenté de 18.33%.

ÉQUIVALENCES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Professions de santé	1 040	1 334	1 142	1 194	1 049	1 053	1 192
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217	221	260
Fin d'études secondaires ou secondaires techniques	743	1 039	1 145	1 203	1 348	1 183	1 244
Technicien	50	60	166	143	287	372	383
Brevet de maîtrise	-	-	-	-	-	-	11
CATP	149	365	313	332	208	90	276
Niveau d'études		983	926	985	1 371	1 167	1 294
CEP	-	-	-	-	-	159	45
TOTAL	2206	3966	3862	4098	4480	4245	4705

16. La scolarisation des enfants de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers coordonne les mesures favorisant l'intégration scolaire des élèves étrangers et offre, à travers différents projets et services d'aide, un appui aux élèves, aux parents d'élèves de langue étrangère et aux enseignants les accueillant.

16.1. Statistiques

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'enseignement public et à l'enseignement privé qui suit les programmes officiels est actuellement de 41,7% et ne cesse de croître (2003-2004 : 36,4%, 2006-07 : 38,6%). En 2010-2011, les proportions étaient les suivantes :

- Cycle 1 - Précoce : 43,2 %
- Cycle 1 48,3 %
- Cycles 2 - 4 : 47,6 %
- Secondaire technique 42,7 %
- Secondaire 18,7 %

16.2. Actions prioritaires en 2011

En 2011, la priorité a porté sur le développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés au pays et des ressources des enseignants des cours / classes d'accueil.

Publications

- « Wat gelift? - Lëtzebuergesch fir déi Jonk » : matériel didactique et méthode d'apprentissage pour adolescents de langue étrangère nouvellement arrivés au Luxembourg, en collaboration avec l'« Institut für Interkulturelle Kommunikation » de Zurich;
- « Accueillir & intégrer. Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays », mise à jour du recueil d'informations pour l'enseignement fondamental.

Groupes de travail

Les délégués de la commission nationale pour les programmes des classes d'accueil de l'enseignement secondaire ont travaillé sur les épreuves bilan à échelle nationale, le socle de compétences pour le français, un nouveau complément au bulletin pour une meilleure différenciation, le référentiel pour l'enseignement du français et des mathématiques.

Les multiplicateurs des cours d'accueil de l'enseignement fondamental ont travaillé sur les objectifs pédagogiques et les socles de compétences pour les différents apprentissages linguistiques.

Formation des enseignants face à l'hétérogénéité grandissante

Nouvelles formations 2011:

- cycle de formation pour les multiplicateurs des cours d'accueil (enseignement fondamental);
- « Zusatzqualifikation Deutsch als Zweitsprache » pour chargés de cours (enseignement fondamental);
- évaluation diagnostique des compétences en allemand des élèves récemment arrivés;
- scolarisation des élèves Roms;
- nouvelle méthode d'apprentissage « Wat gelift? - Lëtzebuergesch fir déi Jonk »;
- la dyslexie : diagnostic, rééducation et suivi dans la classe d'élèves primo-arrivants à l'enseignement secondaire.

Formations poursuivies :

- journées d'accueil des enseignants chargés de cours/classes d'accueil à la rentrée scolaire;
- cycle de formation continue sur l'approche par compétences pour les régents des classes d'accueil ;
- ouverture aux langues.

Mise en réseau

- par des réunions régionales et la création sur le portail mySchool! d'une communauté virtuelle des 120 instituteurs en charge de cours d'accueil.

16.3. Modalités d'accueil des élèves nouvellement arrivés

Chiffres

Le nombre d'élèves de 12-18 ans nouvellement arrivés accueillis par la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) du ministère a fortement augmenté en 2010-2011.

15.09.2008 au 14.09.2009 : 519

15.09.2009 au 14.09.2010 : 489

15.09.2010 au 15.09.2011 : 608

Principales nationalités	2007/08	2008/09	2009/10	2010/2011
portugaise	54,44 %	40,66 %	40,90 %	42,60 %
serbe	2,82 %	0,19 %	0,20 %	9,05 %
luxembourgeoise ¹	5,24 %	9,25 %	9,41 %	7,89 %
capverdienne	8,67 %	8,09 %	7,77 %	5,59 %

En ce qui concerne les élèves accueillis, plusieurs constats sont à faire :

- l'immigration en provenance de la Serbie a fortement augmenté ;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste et les parents ont généralement un niveau scolaire très faible.

À l'école fondamentale

Depuis la loi du 6 février 2009 sur l'organisation de l'enseignement fondamental et le règlement grand-ducal du 16 juin 2009 sur les cours et classes d'accueil, l'information des enseignants et la formation continue des titulaires des cours d'accueil ont été considérées comme des priorités.

Dorénavant, les élèves sont inscrits, sur décision de l'inspecteur d'arrondissement, dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou une classe francophone. En 2010-2011, 22 classes ont été mises en place à leur intention, dont 16 en début d'année et 6 en cours d'année scolaire.

Classes d'accueil

Ces classes accueillent l'élève de langue étrangère à tout moment de l'année scolaire en cours. L'élève y apprend principalement le français et est orienté après une année de formation vers une classe d'insertion ou régulière de l'enseignement secondaire technique.

La capacité maximale d'une classe d'accueil est de 15 élèves. Il existe des classes d'accueil pour élèves de 12-15 ans et des classes d'accueil pour jeunes adultes de 16-17 ans. Au 1^{er} trimestre 2011-12, ces élèves étaient au nombre de 350 (153 en 2005-2006, 221 en 2010-2011).

Classes d'insertion

Les classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique existent depuis 1989. Elles offrent un programme scolaire régulier continu, sur trois ans, et un apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise. 996 élèves les fréquentent au 1^{er} trimestre 2011-2012 ; ils étaient 664 en 2005-2006.

Une commission nationale pour les programmes des classes d'insertion a été constituée en 2010.

Classes à régime linguistique spécifique

Contrairement aux classes d'accueil et aux classes d'insertion du régime préparatoire et du cycle inférieur, les classes à régime linguistique spécifique ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. À la rentrée scolaire 2011-2012, 507 élèves étaient inscrits dans ces classes pour bénéficier d'un régime linguistique spécifique.

Les classes à régime linguistique spécifique fonctionnent dans les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique. Elles permettent à l'élève qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, à l'exception de celles prévues pour la langue allemande, de s'inscrire dans une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française. Si la langue allemande est prévue comme branche obligatoire par la grille horaires, elle est enseignée à un ou à plusieurs niveaux adaptés. Dans ce cas, le niveau en langue allemande est certifié par le complément au diplôme de fin d'études.

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure de l'enseignement secondaire des élèves de l'enseignement fondamental qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais des lacunes en allemand. L'objectif est de pallier les faiblesses en allemand afin que les élèves puissent intégrer à partir de la 4^e les classes usuelles.

Les classes ALLET sont organisées dans quatre lycées : le Lycée de Garçons à Luxembourg, le Lycée Classique d'Echternach, le Lycée Hubert-Clément à Esch/Alzette, et le Nordstadlycée. En 2011-2012, les classes ALLET comptent 139 élèves (104 en 2004-05, 190 en 2007-08).

16.4. Demandeurs de protection internationale (DPI)

Le Service assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) du ministère de la Famille et de l'Intégration et les responsables scolaires luxembourgeois : transmission des informations sur le nombre d'enfants de demandeurs de protection internationale à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, etc.

En 2011, l'afflux de demandeurs de protection internationale a été massif: selon les sources de la CASNA, environ 22% des élèves accueillis étaient des enfants de demandeurs de protection internationale, voire des mineurs non accompagnés, la plupart d'origine Rom en provenance de la Serbie et de la République de Macédoine. À partir du 15 septembre 2011, 23 classes d'accueil supplémentaires ont dû être créées, dont 17 à l'enseignement fondamental.

16.5. Mesures de soutien linguistique à l'égard des élèves et familles de langue étrangère

Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, par le biais d'un travail de traduction orale ou écrite, d'information et de médiation, ont pour mission de favoriser l'insertion scolaire des enfants étrangers et d'assurer les liens entre l'école et les familles. La demande de médiation interculturelle, notamment en portugais et serbo-croate, est en forte croissance:

2007-2008 : 1 145 demandes, dont 595 en portugais et 403 en serbo-croate ;

2010-2011 : 1 817 demandes, dont 938 en portugais et 548 en serbo-croate.

Alors que les médiations en chinois et russe ont diminué, celles en arabe et créole ont augmenté.

Information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers :

- brochure « Bienvenue à l'École luxembourgeoise » disponible en 5 langues;
- traduction du bilan intermédiaire des cycles 1, 2, 3 et 4 en portugais et serbo-croate;
- traduction en portugais des principales brochures d'information sur l'École;
- émission ZIGZAG, organisée régulièrement sur Radio Latina;
- réunions d'information pour parents d'élèves portugais nouveaux arrivants.

Développement de la langue et de la culture portugaises

Les « cours intégrés » **en** langue maternelle existent depuis 1983 dans les classes de l'enseignement fondamental. Ils sont inscrits dans l'horaire scolaire : des matières au programme officiel (sciences naturelles, histoire, géographie) sont enseignées en portugais à raison de deux leçons par semaine. Il existe également des cours **de** langue portugaise, appelés « cours parallèles », organisés en dehors de l'horaire scolaire. Les enseignants sont recrutés et indemnisés par les autorités portugaises. En 2010-2011, 2 231 élèves ont suivi des cours intégrés (2 297 en 2005-2006); 1 299 des cours parallèles (1 642 en 2005-2006).

16.6. Éducation interculturelle

En septembre 2011, le ministère a renouvelé sa convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le centre de documentation et d'animations « IKL interkulturelles ».

17. Le collège des inspecteurs

Les inspecteurs de l'enseignement fondamental se sont réunis 17 fois en session plénière, essentiellement pour assurer la cohérence de leurs démarches pédagogique et administrative. Le collège a avisé tous les projets de règlements, d'instructions et de circulaires à l'intention du personnel de l'enseignement fondamental, des autorités communales et des parents.

Il a transmis son avis à la ministre sur les textes et projets suivants:

- guide des activités de la commission d'inclusion scolaire,
- avant-projet de loi fixant la durée et la structuration de l'année scolaire,
- circulaire ministérielle aux administrations communales sur l'organisation scolaire,
- recommandations pour l'orthographe française,
- règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu des dossiers d'évaluation,
- règlement grand-ducal du 11 août 2011 fixant le plan d'études de l'enseignement fondamental,
- projet d'instruction concernant l'accueil d'élèves témoignant de convictions religieuses dans les lycées et les écoles fondamentales publics,
- avant-projet de loi ayant pour objet de compléter et de modifier les lois du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Le collège des inspecteurs a pris position en ce qui concerne les épreuves communes et les tests cognitifs dans le cadre de la réforme du passage primaire-postprimaire.

Le collège des inspecteurs a analysé le document sur le système de compétences en pédagogie spéciale et transmis des questions précises aux auteurs.

Dans le but de clarifier les modalités des excursions et sorties pédagogiques, le collège a envoyé ses questions à l'inspecteur général de la sécurité dans la Fonction publique.

Les membres du collège des inspecteurs s'impliquent au sein de nombreux groupes de travail : formation continue, gestion informatique du personnel, réforme de l'inspection, réforme du passage primaire-postprimaire, portfolio, épreuves standardisées, manuels scolaires, stage des instituteurs, accueil des élèves primo-arrivants.

Des membres du collège des inspecteurs siègent au comité de pilotage au ministère, à la Commission scolaire nationale, au Conseil supérieur de l'Éducation nationale, au groupe de pilotage de la formation des instituteurs à l'Université du Luxembourg ainsi qu'à la commission médico-psycho-pédagogique nationale. Une délégation du collège a participé à l'échange avec les directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique au sujet de la réforme de la procédure réglant le passage primaire-postprimaire.

Le collège a accompagné et suivi les travaux concernant la réforme de la gestion et de l'inspection de l'enseignement fondamental. De plus, il a discuté les sujets pédagogiques suivants:

- enseignement par compétences,
- démarche d'accompagnement et de soutien des équipes pédagogiques dans le cadre de l'approche par compétences,
- autorisation de matériel didactique,
- révision du plan d'études,
- évaluation et promotion : bilans intermédiaires et dossier d'évaluation,
- cadre de référence pour le développement de la qualité scolaire au Luxembourg,
- scolarisation des enfants à besoins spécifiques et des enfants souffrant d'un trouble du comportement,
- scolarisation des enfants des primo-arrivants et des demandeurs d'asile,
- Office national de l'enfance,

- plan de réussite scolaire,
- missions des instituteurs-ressources,
- passage primaire-postprimaire.

Chaque inspecteur a établi et transmis un rapport sur la mise en œuvre de l'approche par compétences dans une des écoles de son arrondissement; une synthèse a été remise à la ministre.

Au début de l'année scolaire 2011-2012, les inspecteurs ont largement contribué à la mise en place des cours d'accueil suite à l'afflux massif de demandeurs d'asile.

Dans le domaine administratif, le collège des inspecteurs a délibéré sur :

- l'affectation du personnel enseignant,
- la tâche des enseignants et les prestations supplémentaires,
- le stage du personnel socio-éducatif,
- le fonctionnement des bureaux régionaux,
- la gestion des remplacements,
- le contrôle et la validation de la formation continue.

Le collège des inspecteurs a organisé ou contribué à l'organisation de nombreuses réunions : entre la ministre et les présidents des comités d'école, avec les représentants des parents d'élèves, sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, sur les nouveaux bilans intermédiaires.

De manière collective, les inspecteurs ont participé à un échange avec :

- une délégation des chargés de direction du régime préparatoire,
- la direction du « Uelzechtlycée »,
- le « Bureau du temps de terrain » de l'Université du Luxembourg, en charge des stages des étudiants,
- le coordinateur COMENIUS/eTwinning auprès de l'Agence nationale pour le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFOR).

Une délégation du collège des inspecteurs a rencontré :

- des chercheurs de l'Université du Luxembourg, faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation,
- une délégation de la « Sportunterricht und ausserunterrichtlicher Schulsport » - LASEP,
- le directeur de l'asbl « Jonk Entrepreneuren »,
- le chargé de direction du Service audiophonologique.

Tous les membres du collège des inspecteurs ont profité de formations sur :

- l'inspection dans différents systèmes éducatifs (M. Anton de Grauwe),
- le logiciel « Scolaria ».

En 2011, le collège a organisé des épreuves de langues pour 36 candidats. Ces derniers doivent se soumettre à un examen de langue dont l'objectif est de faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. Il a émis 389 autorisations d'admission au stage en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements. Il a également conçu un vade-mecum reprenant toutes les informations utiles pour les remplaçants.

18. Les collèges des directeurs

18.1. Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique

En 2011, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique a, en tant qu'organe consultatif, élaboré des avis sur :

- l'avant-projet de loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques,
- l'avant-projet de règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées,
- l'avant-projet de loi portant sur les aménagements particuliers,
- le cadre national de qualifications en application du cadre européen des qualifications,
- l'évaluation des chargés d'éducation à durée déterminée,
- le projet de loi portant sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves,
- le projet de règlement grand-ducal pris en exécution de la loi portant sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves,

En outre, en tant qu'organe de réflexion, il a travaillé sur les thèmes suivants et formulé, pour certains, des propositions:

- les rythmes scolaires (groupe de travail commun représentant les 2 collèges ES et EST),
- les projets dans les lycées visant la réduction du décrochage scolaire,
- la structure future de l'EST dans le cadre de la réforme du lycée,
- la sécurité dans les lycées,
- le livre de classe électronique et le développement du Fichier Élèves,
- le volet informatique de la réforme de la formation professionnelle et le Fichier Élèves modulaire,
- la création des cellules de développement scolaire (CDS) dans les lycées,
- la collaboration des lycées avec l'Éducation différenciée,
- les classes de cohabitation,
- les stages de découverte organisés par l'Action locale pour jeunes.

Par ailleurs, le collège a rencontré le Prof. Dr. Barbara Ischinger, chef de la direction de l'Éducation de l'OCDE.

Le collège a poursuivi sa coopération avec l'Institut de formation continue du SCRIPT pour concevoir une nouvelle formation continue pour les équipes de direction des lycées.

18.2. Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire

En tant qu'organe consultatif du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire a constitué des groupes de travail conjointement avec le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique pour émettre des avis sur :

- l'avant-projet de loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques et l'avant-projet de règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées ;
- l'avant-projet de loi fixant la durée et la structuration de l'année scolaire ;
- le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal portant sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves.

En tant qu'organe de réflexion, le collège a pris l'initiative d'élaborer des propositions concernant:

- la réforme des modalités du concours de recrutement des professeurs-stagiaires ;
- l'évaluation des chargés d'éducation à durée déterminée dans le contexte de la loi du 20 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'éducation pour les lycées et lycées techniques ;
- la procédure de la répartition des postes d'enseignants ;
- l'évaluation des apprentissages dans les classes inférieures.

À l'occasion de ses séances plénières, le collège a également délibéré sur les thèmes traités lors du colloque à Bitbourg (28 et 29 janvier 2011) et du séminaire à Canach (25 et 26 novembre 2011) dans le cadre des réformes de l'enseignement secondaire et secondaire technique, ainsi que du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire.

Le collège a eu une réunion de travail avec Pierre Aliphat, délégué général de la Conférence des Grandes Écoles, Hervé Biauxser, directeur de l'École Centrale de Paris, Eloïc Peyrache, directeur du programme des Grandes Écoles HEC, au sujet de la création au Luxembourg de classes préparatoires donnant accès aux Grandes Écoles françaises.

19. Apprentissage tout au long de la vie

19.1 La formation professionnelle continue

L'accès collectif

Depuis la mise en œuvre de la législation sur l'accès collectif en 2000, le nombre de dossiers soumis par les entreprises a augmenté en moyenne de 17% par année. En 2011, plus de 1.000 dossiers concernant la formation continue ont été analysés et validés. Les formations organisées par les entreprises couvrent plus de 150.000 salariés du secteur privé.

Le gouvernement a introduit un projet de loi qui vise entre autres à relever le taux de cofinancement d'actuellement 14,5% au niveau de l'aide directe à 20%. De plus les travailleurs âgés de plus de 45 ans ainsi que les travailleurs n'ayant aucune qualification reconnue et ayant une ancienneté inférieure à 10 ans auprès de leur employeur voient leurs frais de salaire subsidiés à hauteur de 35%.

L'accès individuel

1.500 demandes de congé formation ont été enregistrées en 2008. En 2011, 2.500 demandes sont enregistrées, ce qui correspond à une augmentation de 66%. Les candidats à une maîtrise artisanale représentent le groupe le plus important.

19.2. Les formations de réintégration

472 personnes ayant le statut de demandeur d'emploi ont participé à une des 40 mesures de formation organisées par le Service de la formation professionnelle en collaboration avec des entreprises des groupements sectoriels, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

19.3. La 2^e voie de qualification

Aux personnes qui souhaitent compléter leur formation initiale, le Service de la formation des adultes, propose des cours préparant aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés dans l'enseignement régulier. Ces formations, appelées 2^e voie de qualification, sont spécialement adaptées aux besoins des adultes et portent sur les cours des cycles inférieurs, moyens et supérieurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Dans l'enseignement secondaire, la formation eBac est offerte. 75% des cours eBac se déroulent à distance via Internet, et 25% des cours sont dispensés en présentiel. Au total, 522 personnes dont 225 femmes et 297 hommes ont suivi les cours de la 2^e voie de qualification en 2010-2011. Plus de 1 500 personnes ont introduit une demande en vue d'un apprentissage pour adultes.

19.4. Les cours d'intérêt général et de promotion sociale

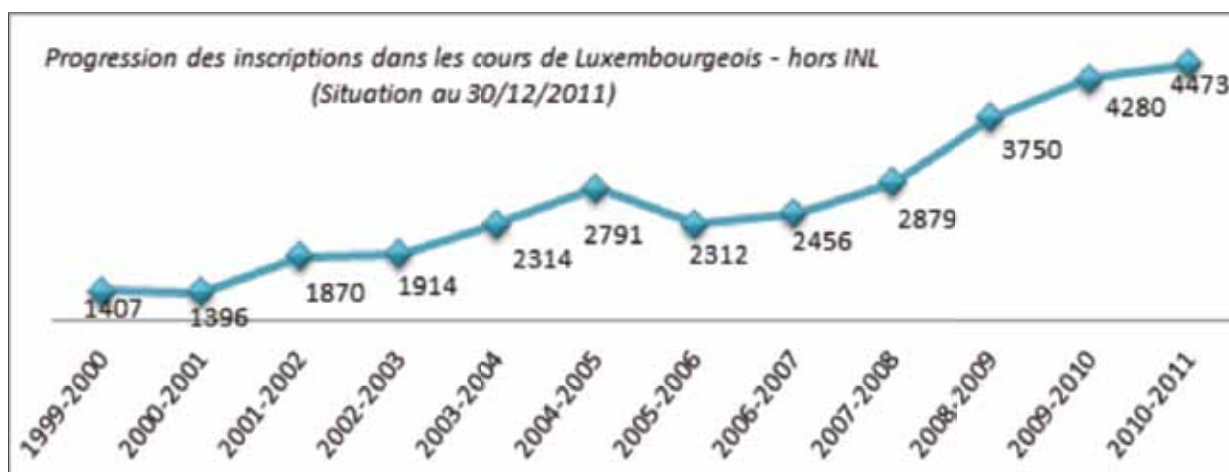
Les cours d'intérêt général et de promotion sociale sont organisés soit directement par le Service de la formation des adultes (SFA) soit par des organismes externes conventionnés. Les cours du Service de la formation des adultes sont organisés par les délégués à la formation des adultes dans les lycées et d'autres institutions de formation ainsi que dans la région transfrontalière (cours de luxembourgeois dans le cadre des accords de Karlsruhe). En 2010-2011, 413 cours ont été organisés dans les lycées et institutions nationales et étrangères pour 4 521 apprenants adultes, dont 65% de femmes et 35% d'hommes.

Les cours conventionnés sont régis par le règlement grand-ducal du 31 mars 2000. En 2010-2011, 1 141 cours pour 9 541 apprenants ont été dispensés. Tous les cours conventionnés organisés par les communes et les associations bénéficient du label de qualité du SFA. À cette fin les organisateurs des cours doivent recourir à des formateurs agréés par le SFA pour enseigner la branche respective. Depuis 2008, le SFA délivre des agréments individuels aux formateurs dispensant des cours conventionnés. Cet agrément est renouvelable tous les 5 ans. Dès 2008, 664 agréments ont été délivrés dont 60% à des femmes et 40% à des hommes.

La majorité des cours d'intérêt général et de promotion sociale auxquels les apprenants adultes s'inscrivent se situe dans le domaine linguistique (65%) et dans le domaine des technologies d'information et de communication (16%).

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 9 203 adultes en formation linguistique, 4 473 (49%) suivaient un cours de luxembourgeois. Depuis 2000, on peut observer une progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise.

19.5. Les compétences de base pour adultes



Le Service de la formation des adultes assure l'instruction de base des adultes résidant au Luxembourg qui en expriment le désir. Nombreux sont en effet ceux et celles qui après avoir été scolarisés ne maîtrisent pas ou plus les simples compétences de base (lire, écrire, calculer, utiliser les TIC). Depuis 2010 plusieurs actions sont menées dans ce cadre :

- création d'une plateforme des offreurs nationaux dans le domaine des compétences de base pour adultes,
- élargissement de l'offre de cours,
- sensibilisation d'institutions en contact avec des bénéficiaires potentiels (Administration de l'emploi, SNAS et services sociaux),
- soutien des offreurs dans l'acquisition de matériel didactique,
- participation aux activités du réseau européen Basic Skills (ESBN),
- organisation d'une conférence internationale en septembre 2011.

20. La construction et l'entretien des infrastructures scolaires

Le Lycée Bel-Val a ouvert ses portes en septembre 2011 avec une capacité d'accueil de 1 500 élèves.

Les travaux de construction du Campus scolaire à Mersch ont été finalisés en 2011. En décembre 2011, le chantier a été clôturé par la remise des clefs du campus scolaire regroupant le Lycée Ermesinde, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales ainsi qu'un internat.

Les travaux de terrassement pour l'implantation du nouveau Lycée à Junglinster ont été réalisés en début d'année et le chantier a pu être installé en septembre 2011.

Les travaux de terrassement pour une nouvelle aile du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher ont débuté en septembre 2011.

Les travaux pour le nouveau restaurant scolaire du Lycée technique des Arts et Métiers ont pu être entamés, tout comme les travaux pour les nouvelles infrastructures du Sportlycée.

Le Centre de Logopédie sera doté de nouvelles infrastructures et les travaux de préparation du chantier vont bon train.

La Maison de l'Orientation, sise 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg et mise en service en décembre 2011, permet le regroupement de tous les services étatiques actifs dans l'orientation des élèves.

21. La restauration scolaire

21.1. Restopolis « Gesond lessen an der Schoul »

Restopolis, le service de la restauration scolaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est en charge d'offrir une alimentation saine et équilibrée dans tous les restaurants scolaires des lycées du Luxembourg. Toutes les préparations sont réalisées sur base de produits frais, de saison, provenant partiellement de production régionale, de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Un contrôle de tous les plats servis est assuré en continu. De plus, les restaurants scolaires ont pris l'engagement de favoriser les produits étiquetés sans OGM.

En 2011, Restopolis a réalisé une augmentation du nombre de menus vendus, de 8,96% par rapport à 2010.

21.2. Les engagements de Restopolis

- offrir une alimentation saine et équilibrée,
- contribuer au développement durable,
- proposer des produits du terroir et des produits issus de l'agriculture biologique,
- encourager le commerce équitable (produits Fairtrade/TransFair),
- favoriser les produits étiquetés sans OGM.

21.3. Les semaines / journées thématiques

- semaine thématique « Fruit for School » du 27 juin au 1^{er} juillet 2011 (www.fruit4school.lu),
- semaine thématique du commerce équitable « fit and fair » du 16 au 30 septembre 2011.

21.4. Site internet www.restopolis.lu

Le site internet www.restopolis.lu constitue la plate-forme de communication de Restopolis. Le site annonce les événements à venir, le lancement de nouveaux produits, les semaines thématiques et permet aux convives de participer aux concours organisés par Restopolis dans le cadre des semaines thématiques.

Il est également possible de consulter les menus de tous les restaurants scolaires à l'avance.

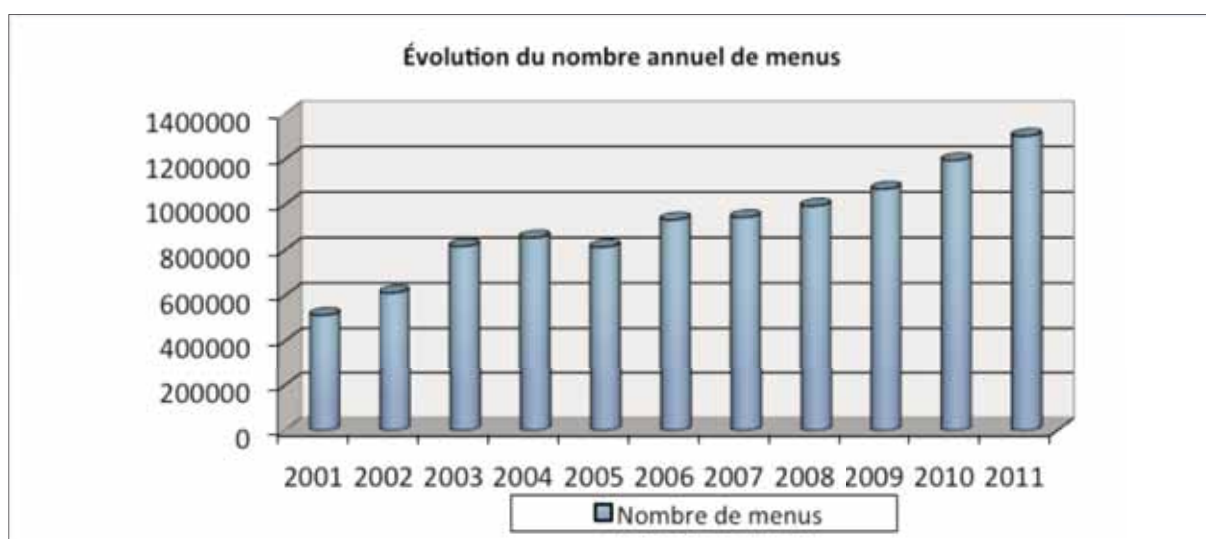
Les convives respectivement leurs parents ont la possibilité d'alimenter leur compte par carte de crédit (Visa ou Mastercard) sur le site.

Par la mise à disposition d'une adresse email contact@restopolis.lu, Restopolis incite toute personne intéressée à communiquer avec Restopolis et à faire part de ses suggestions.

21.5. Enquête de satisfaction

Restopolis souhaite engager un dialogue constructif avec les différents acteurs. C'est pourquoi du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} février 2011 Restopolis a procédé, en collaboration avec l'Agence-qualité du SCRIPT, à une enquête de satisfaction auprès de ses clients. Le sondage a été réalisé en ligne sur le portail www.restopolis.lu. Les 807 clients, essentiellement des jeunes de 13 à 17 ans, en provenance de 35 lycées, qui ont répondu à l'enquête, sont globalement satisfaits des services de Restopolis.

21.6. Restopolis en chiffres



Personnel

Régie directe	140
Régie privée	180
Personnel administratif	8

22. La gestion des ressources humaines dans et de l'Éducation nationale

22.1. L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer à la fois les étudiants et les jeunes diplômés, le ministère continue de collaborer avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant.

Par ailleurs, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté pour le régime préparatoire se poursuivent, notamment en accueillant de nombreux étudiants en formation à l'Université du Luxembourg pour des stages dans les classes du régime préparatoire.

22.2. L'enseignement fondamental

La planification des besoins en personnel enseignant

La commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, a remis en avril 2011 son rapport général comportant une évaluation des besoins en personnel prévisibles de 2011-2012 à 2015-2016.

Le recrutement des enseignants

Le nombre des admissions au concours d'instituteur organisé en 2011, a été fixé à 250. 217 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction.

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	2	61	29	125	31	186

Le personnel enseignant au 15 septembre 2011

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	900	3 187	4 087
Réserve de suppléants	96	699	795
Éducateurs- fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 ^e intervenant	10	108	118
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	25	226	251
Total M/F	1 031	4 220	5 251

La formation actuelle de l'instituteur prépare les candidats à intervenir dans tous les cycles de l'enseignement fondamental, du cycle 1 au cycle 4. Ainsi 109 instituteurs et 525 institutrices interviennent et dans le cycle 1 et les cycles 2 à 4.

La part des agents féminins dans l'enseignement fondamental est de 80,36 % de l'effectif total.

135 instituteurs sont en congé sans traitement.

L'inspectorat

	M	F	Total
Inspecteur général	0	1	1
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	12	5	17
Candidats – inspecteurs	1	2	3
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	4	0	4
Instituteurs ressources	10	12	22
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	2	15	17
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	4	15	19
Total	33	50	83

Les remplaçants

Malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service.

Pour l'année scolaire 2010-11, plus de mille personnes ont presté des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, parental ou en formation continue. La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée.

	M	F	T
Nombre de remplaçants permanents (contrats pour une année scolaire, lors de l'affectation)	12	49	61
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu)	72	203	275
Nombre de remplaçants, payés par leçons	178	495	673
TOTAL	262	747	1009

22.3. L'enseignement secondaire et secondaire technique

La planification des besoins en personnel enseignant

Sur base du rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts, le Conseil de Gouvernement du 11 novembre 2011 a déterminé le programme de recrutement suivant :

2011-2012	250 postes
2012-2013	260 postes
2013-2014	270 postes
2014-2015	280 postes
2015-2016	280 postes

La comparaison des estimations calculées (besoins en postes plein temps) pendant les dernières années s'établit comme suit :

Bilan	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
2008	301	325	301	283	260	-	-	-
2009	-	370	392	380	362	307	-	-
2010	-	-	365	337	372	407	422	-
2011				328	288	303	305	295

Le recrutement des enseignants

535 candidats se sont inscrits à la première session de l'année scolaire 2010 - 2011; 396 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 105 ont abandonné avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 119 ont échoué aux épreuves et 30 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 142 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 218 candidats.

Lors de la session complémentaire de 2010-2011, 230 candidats étaient inscrits et 170 étaient admissibles aux épreuves de classement. 36 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves, 72 candidats y ont échoué et 8 ont réussi les épreuves sans se classer en rang utile. 54 candidats ont donc été recrutés pour les 76 postes vacants en 2^e session.

2010-2011	Inscrits	Admissibles	Abandon	Échecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
1 ^{ère} session	535	396	105	119	30	142
2 ^e session	230	170	36	72	8	54
						196

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Candidats inscrits	559	651	565	548	496	535
Plan de recrutement	161	166	175	179	191	218
Candidats admis	148	154	162	154	165	196
Postes non occupés	13	12	13	25	26	22

Jusqu'à présent, deux sessions du concours étaient organisées au cours d'une année scolaire : une session principale au cours du premier trimestre de l'année scolaire et une session complémentaire au cours du deuxième trimestre. À partir de l'année scolaire 2011-2012, une seule session du concours sera organisée : elle aura lieu au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire.

L'organisation actuelle du recrutement n'étant pas satisfaisante, une réflexion est engagée en vue d'élaborer une nouvelle procédure de recrutement.

Le personnel

Statut	Année scolaire 2011-2012		
	M	F	Total
Membres des directions	64	24	88
Sous-total : directions	64	24	88
Enseignants – titulaires	1 164	1001	2 165
Candidats – enseignants	208	282	490
Stagiaires – enseignants	188	225	413
Retraités réintégrés/maintenus en service	8	8	16
Sous-total : enseignants brevetés	1 568	1 516	3 084
Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	305	369	674
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	95	130	225
Experts-vacataires	18	8	26
Sous-total : enseignants non brevetés	418	507	925
Services de psychologie et d'orientation scolaires et personnel d'encadrement des carrières de l'éducateur gradué et de l'éducateur	32	137	169
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	233	27	260
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	10	15	25
Employés administratifs et techniques	33	127	160
Ouvriers à tâche complète ou partielle	91	410	501
Sous-total : personnel d'encadrement	399	716	1115
TOTAL	2449	2763	5212

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse la moitié de l'effectif total (53,01%). Parmi les enseignants « brevetés », le pourcentage des agents féminins est de 49,16%, alors que pour les chargés de cours et chargés d'éducation, il est de 54,81%.

22.4. L'éducation différenciée et l'enseignement logopédique

	Éducation différenciée		Logopédie	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Éducateurs gradués	11,5	81,5	0	9
Éducateurs	7	49	0	3
Éducateurs-instructeurs	12	5,5	0	0
Instituteurs	10	14,5	0	23
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	1
Instructeurs de natation	1	1	1	0
Pédagogues	4	21,5	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	31
Professions de santé	3	41	0	0
Psychologues	12	16,5	0	3
Chargés de cours	0	7,5	1	6
Personnel administratif	7	4,5	5	4
Personnel technique	2	18	7	14
	70,5	261,5	18	94
Total	332		112	

23. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois

Analyse de l'année budgétaire 2009

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Financeur	Éducation préscolaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
	Enseignement primaire			
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	326 584 551 €	162 600 968 €	324 580 341 €	813 765 860 €
Communes	300 691 928 €			300 691 928 €
Administration des Bâtiments publics	61 497 €	12 770 755 €	67 018 477 €	79 850 729 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	29 883 470 €	10 606 251 €	19 111 303 €	59 601 024 €
Ministère de la Famille	32 736 190 €	3 080 202 €	5 323 767 €	41 140 159 €
Ministère de l'Intérieur	33 003 865 €			33 003 865 €
Ministère des Transports		9 140 831 €	15 798 851 €	24 939 681 €
Ministère de la Santé	139 879 €	37 338 €	64 535 €	241 752 €
Landkreis Merzig-Wadern		5 053 666 €		5 053 666 €
Total	723 101 379 €	203 290 011 €	431 897 274 €	1 358 288 663 €

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement / Affectation	Éducation préscolaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
	Enseignement primaire			
Rémunération du personnel enseignant	478 138 547 €	133 508 292 €	265 924 378 €	877 571 218 €
Rémunération du personnel non-enseignant	24 410 527 €	23 593 567 €	42 024 666 €	90 028 761 €
Autres dépenses courantes	112 033 994 €	26 465 904 €	53 287 478 €	191 787 376 €
Dépenses en capital	108 518 310 €	19 722 247 €	70 666 751 €	198 901 308 €
Total	723 101 379 €	203 290 011 €	431 897 274 €	1 358 288 663 €

Le budget du MENFP, par catégories de dépenses

Catégorie	Budget 2010	Part en % du total MENFP	Budget 2011	Part en % du total MENFP	Budget 2012	Part en % du total MENFP
Dépenses courantes						
Traitements des fonctionnaires	743.287.870	65,81	758.421.913	64,65	815.942.252	62,59
Indemnités des employés	140.482.790	12,44	156.598.815	13,35	178.731.203	13,71
Salaires des ouvriers	22.154.603	1,96	22.613.352	1,93	24.012.557	1,84
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État						
	85.100	0,01	103.100	0,01	635.103	0,05
Indemnités d'habillement	133.379	0,01	142.430	0,01	143.711	0,01
Indemnités pour services extraordinaires	29.717.595	2,63	33.731.068	2,88	31.998.244	2,45
Indemnités pour services de tiers	12.939.310	1,15	13.108.515	1,12	13.903.232	1,07
Frais de route et de séjour	531.815	0,05	521.773	0,04	512.559	0,04
Frais d'exploitation courants	19.084.232	1,69	19.226.684	1,64	17.069.491	1,31
Location de terrains	10.242	0,00	14.466	0,00	14.466	0,00
Transferts aux entreprises	28.538.644	2,53	26.508.624	2,26	63.645.290	4,88
Subventions à des organismes privés	3.689.918	0,33	3.666.916	0,31	4.520.059	0,35
Subventions à des particuliers	4.259.254	0,38	4.101.000	0,35	4.315.100	0,33
Cotisations internationales	431.745	0,04	475.890	0,04	505.520	0,04
Dotations aux services de l'État à gestion séparée et aux Chambres professionnelles						
	37.968.703	3,36	37.138.965	3,17	41.059.342	3,15
Remboursements aux communes	4.196.460	0,37	6.527.492	0,56	16.092.590	1,23
Transferts aux écoles privées	67.421.289	5,97	68.009.886	5,80	69.538.322	5,33
Total dépenses courantes	1.114.932.949	98,71	1.150.910.889	98,10	1.282.639.041	98,39
Dépenses en capital						
Dotations aux services de l'État à gestion séparée						
	760.000	0,07	797.000	0,07	2.270.000	0,17
Transferts de capitaux à l'étranger	5.000.000	0,44	2.769.000	0,24	100	0,00
Transferts de capitaux aux écoles privées	7.000.000	0,62	17.000.000	1,45	17.000.000	1,30
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels						
	1.754.100	0,16	1.721.100	0,15	1.739.969	0,13
Total dépenses en capital	14.514.100	1,29	22.287.100	1,90	21.010.069	1,61
Total des dépenses du département	1.129.447.049	100,00	1.173.197.989	100,00	1.303.649.110	100,00

Le budget du MENFP dans le contexte du budget de l'État

	Budget 2010	Budget 2011	Budget 2012
Budget de l'État.- chapitre III			
<i>Dépenses courantes</i>	8.850.914.097	9.377.446.168	10.175.081.112
Budget de l'État.- chapitre IV			
<i>Dépenses en capital</i>	942.910.386	932.789.939	913.091.072
Total général du budget des dépenses de l'Etat	9.793.824.483	10.310.236.107	11.088.172.184
Total des dépenses du département	1.129.447.049	1.173.197.989	1.303.649.110
Part du budget du département dans le budget de l'État, en %	11,53	11,38	11,76

24. L'action européenne et les relations internationales

24.1. Le Conseil européen

Dans ses conclusions de février 2011 sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, le Conseil, sous présidence hongroise, a invité les États membres à investir de manière efficace dans des systèmes d'éducation et de formation de qualité élevée et modernisés et à se pencher d'urgence sur la situation des jeunes. En effet, en raison de la gravité de la crise, ils font face à des difficultés exceptionnelles à l'entrée sur le marché du travail. Le Conseil souligne également combien il est important de prévoir pour tous des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie.

En mai, le Conseil a adopté deux recommandations : l'une sur les politiques de réduction de l'abandon scolaire (objectif : moins de 10% de jeunes déscolarisés d'ici 2020 ; 14,4% en 2009) et l'autre sur la promotion de la mobilité des jeunes aux fins d'apprentissage.

Enfin, pour la première fois à l'échelle de l'UE, le Conseil a adopté des conclusions sur les avantages à long terme, tant pour les individus que pour la société au sens large, d'un accès généralisé à des structures de grande qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance. Cette question, priorité de la présidence hongroise, a fait l'objet d'une conférence sur ce sujet à Budapest en février.

Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation s'est réuni sept fois pendant le premier semestre 2011.

Sous la présidence polonaise, la réunion formelle du Conseil éducation a eu lieu à Bruxelles, le 28 novembre 2011. Le Conseil a adopté un nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, avec des priorités à court terme d'ici 2014 et une vision à long terme jusqu'en 2020. Il a également adopté des conclusions sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité, la modernisation de l'enseignement supérieur et la mobilité à des fins d'apprentissage.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni huit fois pendant le deuxième semestre 2011, pour préparer le Conseil éducation.

24.2. Eurydice

Les rapports suivants ont été finalisés en 2011 :

- L'éducation formelle des adultes en Europe: politiques et mises en œuvre
- Chiffres clés de l'utilisation des TIC pour l'apprentissage et l'innovation à l'École en Europe
- L'enseignement de la lecture en Europe: contextes, politiques et pratiques
- Le financement et la dimension sociale dans l'enseignement supérieur
- L'enseignement des sciences en Europe: politiques nationales, pratiques et recherche
- L'enseignement des mathématiques en Europe: défis communs et politiques nationales

Cinq autres rapports entamés en 2011 seront finalisés en 2012 :

- L'éducation à la citoyenneté
- L'évolution du Processus de Bologne après 2010
- Chiffres clés de l'éducation
- Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'École en Europe
- La mobilité des apprenants

24.3. L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à deux reprises à Paris les 7-8 avril et 15-16 novembre 2011.

Au centre des débats de la réunion d'avril furent notamment l'optimisation des ressources scolaires et les besoins éducatifs particuliers.

La seconde réunion a porté sur le projet « Promouvoir la qualité dans le secteur de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants » (dont il a été question lors de la table ronde de haut niveau OCDE-Norvège sur le thème *Petite enfance, grands défis – Mettre en œuvre des politiques pour des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité* les 23 et 24 janvier 2012 à Oslo).

24.4. Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur de l'Éducation s'est réuni pour sa session annuelle les 5, 6 et 7 avril 2011.

Son programme de travail a porté notamment sur:

- le processus de réforme de l'organisation : implications pour le secteur de l'Éducation ;
- la transmission de la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité ;
- le renforcement des mesures de protection et de relance des langues gravement menacées ;
- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- l'apprentissage des principes-clés et du fonctionnement du système européen de protection des droits de l'homme ;
- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- le programme « PESTALOZZI » pour la formation des enseignants ;
- les politiques linguistiques et le droit à l'éducation et à l'inclusion sociale ;
- le projet « Histoire partagée pour une Europe sans clivages » ;
- le projet « Éducation et échanges interculturels » ;
- les politiques linguistiques et la formation en langues.

Un des thèmes majeurs de la réunion plénière a été la réorganisation du fonctionnement interne du Conseil de l'Europe. Pour le domaine de l'éducation, cette réorganisation a entraîné le regroupement du Comité directeur de l'Éducation (CDED) et du Comité directeur de l'Enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) sous la nouvelle dénomination Comité directeur sur la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) à partir du 1^{er} janvier 2012.

Au niveau du Comité des ministres, le Luxembourg a été à l'honneur avec le discours d'ouverture sur « Les cinq grands défis des systèmes éducatifs dans l'Europe du 21^e siècle » prononcé par la ministre de l'Éducation nationale au Forum de la présidence ukrainienne à Kiev, le 22 septembre 2011.

24.5. Le Conseil supérieur des Écoles européennes

En 2011, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni à trois reprises, du 14 au 16 avril sous présidence slovaque, et du 6 au 8 décembre sous présidence britannique. Une réunion extraordinaire a eu lieu le 16 septembre 2011 pour désigner le nouveau secrétaire général. Kari Kivinen, de nationalité finlandaise, ancien directeur adjoint de l'École Européenne Luxembourg I, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2012 succédant à Renée Christmann, partie en retraite.

Compte tenu de la situation budgétaire précaire en Europe, la réforme du système et des structures des Écoles européennes doit être poursuivie, dans le souci de garantir un enseignement de qualité et une bonne gestion financière. La délégation britannique, qui assure la présidence pour l'année scolaire courante, demande une révision en profondeur des modalités de financement. Selon la présidence, la popularité de l'anglais,

première langue véhiculaire, impose un poids intenable au budget britannique. En effet, le financement du système est garanti entre autre par le détachement des enseignants des systèmes nationaux vers les écoles européennes. Les autorités nationales continuent à rémunérer leurs enseignants, et contribuent ainsi essentiellement au budget.

Lors des discussions, le Luxembourg a insisté sur le fait que tout engagement national doit être considéré, notamment les efforts des pays siège qui, aux termes de la Convention mettent les infrastructures scolaires à disposition. Le Conseil supérieur a finalement décidé de créer un groupe de travail de haut niveau. Le GT « Cost sharing » auquel participeront treize pays, dont le Luxembourg, se réunira la première fois en février 2012.

Les travaux de construction de l'école de Luxembourg II se poursuivent à Bertrange-Mamer, et l'école pourra ouvrir ses portes en 2012. Un plan de mobilité a été élaboré avec les administrations luxembourgeoises afin d'optimiser les transports scolaires pour la rentrée 2012. Ce plan peut être consulté sur le site web de l'école <http://www.eursec-mamer.lu/index.php>. Le personnel censé muter vers la nouvelle école a été consulté et les changements d'affectation se feront dans les meilleures conditions.

En 2010-2011, l'école de Luxembourg II, installée pour l'instant dans le « Village pédagogique » attenant au site de Luxembourg I sur le plateau du Kirchberg, a accueilli 213 élèves en classes maternelles et 730 élèves en classes primaires. Les effectifs de l'École européenne Luxembourg I étaient de 308 élèves en classes maternelles, de 945 élèves en classes primaires, et de 2 215 élèves en classes secondaires.

Le Luxembourg a détaché pour l'année scolaire 2010/2011, 19 enseignants : 10 pour l'enseignement secondaire et 9 enseignants pour l'enseignement préscolaire ou primaire, dont une institutrice pour remplir les fonctions de directrice adjointe, responsable de l'enseignement primaire à l'École européenne d'Alicante en Espagne.

1. Actes législatifs et réglementaires 2011

Enseignement fondamental	
Organisation	<p>Règlement grand-ducal du 29 janvier 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.</p> <p><i>Mém. A-22 du 9.2.2011, p. 173</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 28 avril 2011 portant modification du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.</p> <p><i>Mém. A-96 du 13.5.2011, p. 1582</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.</p> <p><i>Mém. A-178 du 22.8.2011, p. 2990</i></p> <p>Loi du 16 décembre 2011 modifiant et complétant l'article 76 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.</p> <p><i>Mém. A-259 du 20.12.2011, p. 4320</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.</p> <p><i>Mém. A-259 du 20.12.2011, p. 4321</i></p>
Personnel	<p>Règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2011 déterminant les critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des éducateurs gradués et des éducateurs de l'enseignement fondamental.</p> <p><i>Mém. A-66 du 11.4.2011, p. 1108</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 fixant les modalités et le calendrier de la reprise par l'État des employés communaux et des salariés au service des communes exerçant une activité éducative, sociale, de santé ou administrative dans l'enseignement fondamental public.</p> <p><i>Mém. A-195 du 12.9.2011, p. 3550</i></p>
Enseignement secondaire et secondaire technique	
⇨ Dispositions communes ES - EST	
Commissions des programmes	<p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire, ainsi que du cycle inférieur, du régime préparatoire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique.</p> <p><i>Mém. A-173 du 11.8.2011, 2950</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 portant institution et organisation des équipes curriculaires, des commissions nationales de formation et des commissions nationales de l'enseignement général pour la formation professionnelle de l'enseignement secondaire technique.</p> <p><i>Mém. A-173 du 11.8.2011, 2953</i></p>

<p>Élèves à besoins particuliers</p>	<p>Loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers et portant modification</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée ; b) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques. <p><i>Mém. A-150 du 22.7.2011, p. 2174 (Doc. parl. 6251)</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 15 juillet 2011 fixant les modalités de fonctionnement et d'indemnisation de la commission des aménagements raisonnables et modifiant le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; - règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. <p><i>Mém. A-150 du 22.7.2011, p. 2177</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 12 septembre 2011 modifiant le règlement grand-ducal du 15 juillet 2011 fixant les modalités de fonctionnement et d'indemnisation de la commission des aménagements raisonnables et modifiant le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; - règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. <p><i>Mém. A-197 du 20.9.2011, p. 3590</i></p>
<p>⇨ Enseignement secondaire</p>	
<p>Grilles horaires</p>	<p>Règlement grand-ducal du 16 juillet 2011 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire.</p> <p><i>Mém. A-155 du 28.7.2011, p. 2274</i></p>
<p>⇨ Enseignement secondaire technique</p>	
<p>Examens de fin d'études - Modalités</p>	<p>Règlement grand-ducal du 16 juillet 2011 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime.</p> <p><i>Mém. A-155 du 28.7.2011, p. 2712</i></p>
<p>Grilles horaires</p>	<p>Règlement grand-ducal du 16 juillet 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique ; - modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien ; - modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques. <p><i>Mém. A-155 du 28.7.2011, p. 2303</i></p>

Établissements scolaires	
Nom Lycée à Belval	Règlement grand-ducal du 27 février 2011 portant dénomination du lycée à Belval. <i>Mém. A-46 du 11.3.2011, p. 653</i>
Formation des adultes	
Formateur d'adultes	Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions et modalités de recrutement, de déroulement du stage et de nomination des formateurs d'adultes. <i>Mém. A-221 du 2.11.2011, p. 3802</i>
Formation professionnelle	
Réforme	<p>Règlement grand-ducal du 13 février 2011 portant fixation des indemnités des membres et experts des équipes curriculaires et des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique. <i>Mém. A-33 du 21.2.2011, p. 353</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 27 février 2011 portant institution d'une autorité nationale de certification professionnelle. <i>Mém. A-45 du 9.3.2011, p. 646</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 28 avril 2011 portant fixation des indemnités dues aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés. <i>Mém. A-90 du 11.5.2011, p. 1530</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2011/2012. <i>Mém. A-140 du 15.7.2011, p. 1976</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. <i>Mém. A-140 du 15.7.2011, p. 1978</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 16 juillet 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. déterminant les métiers et professions sujets à être organisés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ; 2. fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2011/2012 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale. <p><i>Mém. A-155 du 28.7.2011, p. 2457</i> <i>Rectificatif : Mém. A-183 du 23.8.2011, p. 3250</i></p>

Personnel des écoles	
Cadres du personnel	<p>Loi du 12 mars 2011 portant modification</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de l'article 3, paragraphe a) de la loi du 27 mai 2010 portant <ol style="list-style-type: none"> 1. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, 2. ... 2. des articles 42 et 46 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental. (Doc. parl. 6215) <p><i>Mém. A-73 du 18.4.2011, p. 1214</i></p>
Examens	<p>Règlement grand-ducal du 22 janvier 2011 fixant les modalités et le programme de l'examen de promotion en vue de l'accès au statut de fonctionnaire dans la carrière de l'expéditionnaire d'une employée de l'État de la carrière C de l'Institut national des langues.</p> <p><i>Mém. A-14 du 27.1.2011, p. 94</i></p> <p>Règlement grand-ducal du 7 avril 2011 déterminant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les conditions d'admission au stage, les modalités du stage ainsi que les conditions de nomination des éducateurs et éducateurs gradués intervenant dans l'enseignement fondamental ou affectés aux lycées, au Centre de psychologie et d'orientation scolaires, à l'École de la 2^e Chance et au Centre national de formation professionnelle continue ; 2. les modalités de l'examen de promotion de l'éducateur. <p><i>Mém. A-74 du 18.4.2011</i></p>
Renforcements de personnel	<p>Loi du 1^{er} juillet 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. portant création de postes de renforcement dans les carrières administratives et techniques pour les besoins du Lycée technique agricole, du Lycée technique Mathias Adam de Pétange, du Lycée technique de Lallange et du Lycée Nic-Biever à Dudelange ; 2. complétant l'article 15 de la loi modifiée et complétée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote ; 3. complétant la loi du 12 mai 2009 modifiant et complétant <ol style="list-style-type: none"> a) la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote ; b) la loi du 12 janvier 2004 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert, dénommé par la suite « Atert-Lycée ». (Doc. parl. 6226) <p><i>Mém. A-134 du 7.7.2011, p. 1918</i></p>
Vacances scolaires	
Fixation	<p>Règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.</p> <p><i>Mém. A-195 du 12.9.2011, p. 3549</i></p>

2. Communications et publications du ministère

2.1. Communications

La communication à travers la presse

En 2011, le ministère a

- diffusé plus de 70 communiqués de presse, consacrés à l'actualité scolaire ou des sujets pédagogiques spécifiques,
- organisé 10 conférences de presse. Outre la traditionnelle conférence de presse de la rentrée, ces conférences ont porté sur le projet de réforme du lycée, l'évaluation du Neie Lycée, la présentation de nouveaux matériels pédagogiques, ...
- invité à 3 petit-déjeuners presse, permettant de discuter et d'approfondir avec les journalistes les réflexions autour des défis et grands projets de la politique scolaire.

La communication en ligne

En 2011, les statistiques du site Internet du ministère (www.men.lu) confirment à nouveau l'augmentation du nombre de visites au fil des années avec

- un total de 802 789 visites,
- une moyenne de 2 198 visites par jour et de 66 899 visites par mois,
- un score record au mois de juillet avec 94 185 visites;

Le ministère a diffusé plus de 40 newsletters de son site à quelque 680 abonnés.

Il a lancé, en décembre 2011, un site Internet spécifiquement dédié au projet de réforme du lycée: www.reformelycee.lu.

Autres moyens de communication

Comme les années précédentes, le ministère a

- réalisé une revue de presse quotidienne réunissant tous les articles sur l'éducation paraissant dans la presse nationale,
- organisé des séances d'information sur les l'avancement des grands projets à l'intention du personnel du ministère,
- diffusé des envois collectifs par courriel aux 12 000 détenteurs d'une adresse prenom.nom@education.lu (27 envois au total),
- réalisé, au début de chaque mois, une lettre d'information au personnel, consacrée aux changements de personnel et autres nouvelles d'ordre pratique.

La communication avec les acteurs de l'École

Avec la mise en œuvre ou la préparation des grandes réformes scolaires, le ministère a multiplié les initiatives pour intensifier le dialogue avec les écoles et les partenaires scolaires : il s'agit notamment de réunions d'échange et de séances d'information, organisées au niveau régional ou local, de formations continues, de consultations par voie de questionnaire ou demandes de prises de positions écrites, de publications de matériel d'information, ...

2.2. Publications

Les manuels scolaires

Le ministère a publié, en 2011, 213 manuels et cours pour l'enseignement fondamental aux cycles 1 à 4, dont 22 nouveaux manuels et supports didactiques.

Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 1 Neu!

Mila 2- Hörtexte und Lieder CD Neu!

Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 2 Neu!

Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 3 Neu!

Mathematik 5 Neu! Schülerbuch mit CD-ROM

Mathematik 5 Arbeitsheft Neu!

Mathematik 5 Neu! Arbeitsheft zum individuellen Fördern

Mathematik 5 Neu! Lehrerband mit CD-ROM: Lösungen

Bilans intermédiaire – Cycle 4 Neu !

Niveau de compétence Cycle 1-4 Neu !

Il a publié 73 manuels pour l'enseignement secondaire, dont 3 nouveaux :

Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk (élèves)

Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk - Kommentar (enseignants)

Scratch, classes de 9e ST, 9ePO

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2011-2012 les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Le Courrier de l'Éducation nationale

<i>Séries</i>	<i>No édités</i>	<i>Titre</i>
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	7	10. Schoulsportdag
		Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2011/2012
		Theaterschoul
		Plan d'études – école fondamentale
		Circulaire ministérielle au personnel de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2011/2012
		8e Rencontre internationale pédagogie & psychologie - Gewalt an Schulen
		Zesammen ass besser – Ein pädagogisches Projekt über Nicht EU-Länder
Publication uniquement en ligne		Animations culturelles 2011-2012

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

Autres publications

Service	Titre	
SCRIPT	Affiche : Mei léifste Kannerbuch	
	Affiche et dépliant: Journées du livre et du droit d'auteur 2011	
	Dépliant programme : Virliesconcours 2011	
	Affiche : Schoulsportdag 2011	
	PISA prétest : Testhefte und Fragebögen	
	Passage primaire postprimaire 2010/2011	
	Portfolio in der Grundschule	
	Épreuves standardisées : école fondamentale	
	Luxemburger Längsschnittstudie : Entwicklung von motorischer Leistungsfähigkeit, körperlich-sportlicher Aktivität und Gesundheit von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg - Kurzbericht zum Forschungsprojekt	
	Guide pédagogique pour l'enseignant du régime préparatoire : Vademecum	
CPOS	Et si c'était toi? Dossier	
	Rapport global de qualité SPOS 2009-2010	
	CPOS LKSPI passage fondamental secondaire	
	Le réflexe formation : programme des formations 2010-2011	
Statistiques	Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2009-2010	
	L'enseignement luxembourgeois en chiffres : 2009-2010	
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental, éducation différenciée 2009-2010	
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2009-2010	
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement technique général 2009-2010	
	Diplômes et certifications : statistiques globales, comparaisons et analyses 2009-2010	
	Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2009-2010	
	Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2008	
	Formation des adultes	Cours pour adultes 2010-2011
	Enfants étrangers	Dépliant : CASNA (version française, portugaise et anglaise)
Dépliant : L'école du succès, une chance pour tous		
Formation professionnelle	Brochure pour élèves - Augmente tes chances de réussite	
	Guide méthodologique : Handreichung : Entwicklung von modularen und kompetenzorientierten Ausbildungsgängen	

	La réforme de la formation professionnelle - Formation professionnelle initiale - Berufsbildung neu gestalten
	Formation professionnelle : Recueil des outils pour la réforme
Autres	Code de l'Éducation : mise à jour 2010
	Recueil de législation ES-EST
	Que faire après le 4 ^e cycle de l'enseignement fondamental?
	Carnets de liaison ES/EST
	OSNA - Op der Sich no Aarbecht
	ORIKA
	Les niveaux de compétence : document complémentaire aux bilans intermédiaires comportant les grilles du développement des compétences des domaines de développement et d'apprentissage de l'enseignement fondamental
	Dépliant : simplification des bilans intermédiaires 2011/2012 Une évaluation détaillée, nuancée et plus lisible
	Dépliant : élections des représentants des parents à l'école fondamentale octobre 2011
	Dépliant : Lycée Bel-Val
	Dépliant : École de la 2 ^e chance
	Rapport d'activité 2010
	Demokratie lernen und leben
Publications uniquement en ligne	Edunews
	Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir
	Accueillir et intégrer : Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays
	Manuels scolaires de l'enseignement fondamental
	Que fazer após o 4.º ciclo de escola fundamental?
	Rapport sur le fonctionnement du cours d'Éducation aux valeurs au Neie Lycée
	Rapport d'évaluation du «Neie Lycée» du Professeur Baudouin Jurdant
	Évaluation du Neie Lycée: rapport complet de l'Université du Luxembourg
	Évaluation du Neie Lycée: résumé du rapport de l'Université du Luxembourg
	Épreuves standardisées (Bereich Sekundarschule) : Nationaler Bericht - Schuljahr 2010-2011
	Bericht über die Entwicklungsevaluation der Eis Schoul Kirchberg/Luxemburg
	Le portfolio comme outil d'innovation des pratiques d'apprentissage et d'évaluation à l'école obligatoire - Rapport final

3. La présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Au niveau de l'OCDE, le ministère participe actuellement aux comités et groupes de travail suivants :

- Comité directeur des politiques d'éducation
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI)
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO)
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI)
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants
- Programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB) - Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Le ministère participe actuellement aux comités et groupes de travail suivants:

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture
- Comité de l'éducation

Groupes à haut niveau

- Groupe à haut niveau en éducation
- High level symposium on entrepreneurship education : teacher training as critical success factor
- Directeurs généraux des écoles
- Directeurs généraux de la formation professionnelle

Cadre stratégique « Éducation et Formation 2020 »

- Education and Training Coordination Group (ETCG)

Groupes thématiques (anciens clusters)

- Groupe thématique sur les compétences clés
- Groupe thématique pour le développement professionnel des enseignants
- Groupe thématique pour l'apprentissage précoce des langues (2009-2011)
- Groupe thématique sur l'esprit d'entreprise au niveau de l'éducation
- Groupe thématique sur le développement professionnel de formateurs VET
- Groupe thématique sur l'assurance qualité au niveau de la formation des adultes
- Groupe thématique sur le financement de la formation des adultes
- Groupe thématique sur l'abandon scolaire précoce

Groupes d'experts

- Groupe d'experts pour la mobilité
- Groupe d'experts pour l'employabilité
- Groupe d'experts CRELL
- Groupe d'experts « éducation à l'entrepreneuriat »
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation
- Groupe d'experts « indicateurs TIC »

Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ)
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV)

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS)
- Standing Group on Indicators and Benchmarks
- Agence Nationale EURYDICE
- Réseau européen de référence et d'expertise (ReferNet)
- PLOTEUS

Formation professionnelle, des adultes et entreprises

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP)
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF)
- Comité consultatif pour la formation professionnelle
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET)
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE)
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET)
- Groupe de travail sur le plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes

Politique linguistique

- Réseau européen d'inspecteurs en langues

Technologies d'information et de communication

- Stakeholder Group on ICT supported innovation
- Comité de direction « European Schoolnet »
- Education Portals Committee

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE)
- Coordinateurs nationaux (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles

Orientation

- Réseau des Agences nationales Euroguidance
- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN)

Les écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

Conseils d'inspection

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire
- Conseil d'inspection mixte

Comités pédagogiques

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte)

Groupes de travail

- Groupe de travail « Sciences »
- Groupe de travail « Règlement général »
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service
- Groupe de travail « Bac européen »
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques

Conseil d'administration

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés
- Comité de suivi national du fonds social européen

United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Le ministère est présent au niveau de la Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Conseil de l'Europe

Au niveau du Conseil de l'Europe, le ministère participe actuellement aux comités et groupes de travail suivants :

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe
- Comité directeur de l'éducation
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'homme » (ECD/EDH)
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi »

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF)
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO
- Accord de Karlsruhe – Quattropôle (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck)
- Déclaration commune sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement (Rhénanie-Palatinat)
- Déclaration commune sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement (Nord – Westphalie)
- Commission régionale de l'éducation et de la formation
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale

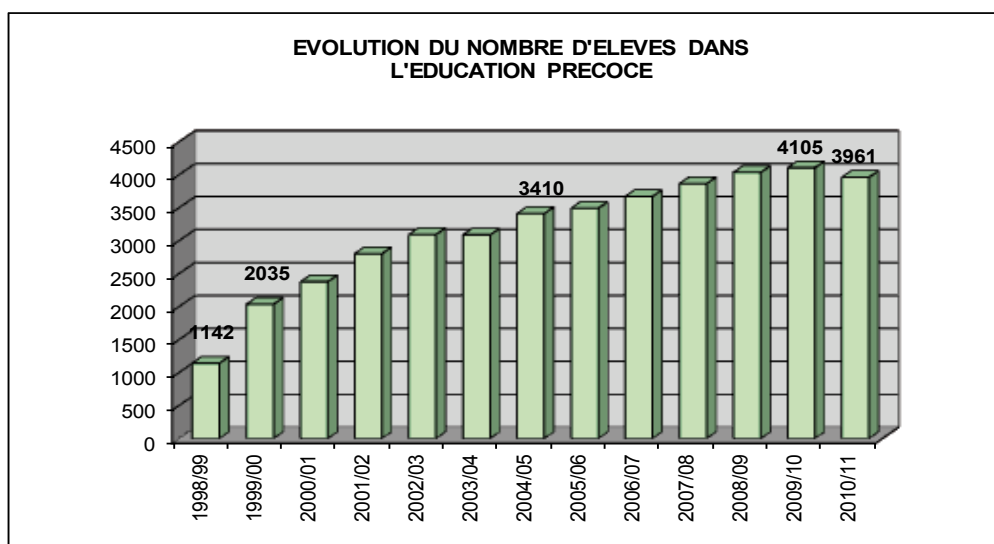
Coopération internationale

- Accords bilatéraux de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, des mass médias, de la jeunesse et des sports
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA)
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA)
- Expert group on active citizenship indicators
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF)
- DACHL
- Asia-Europe Meeting (ASEM)

4. Les statistiques de l'Éducation nationale

EVOLUTION DES ELEVES DANS L'EDUCATION PRECOCE

	ELEVES
1998/99	1142
1999/00	2035
2000/01	2377
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865
2008/09	4036
2009/10	4105
2010/11	3961



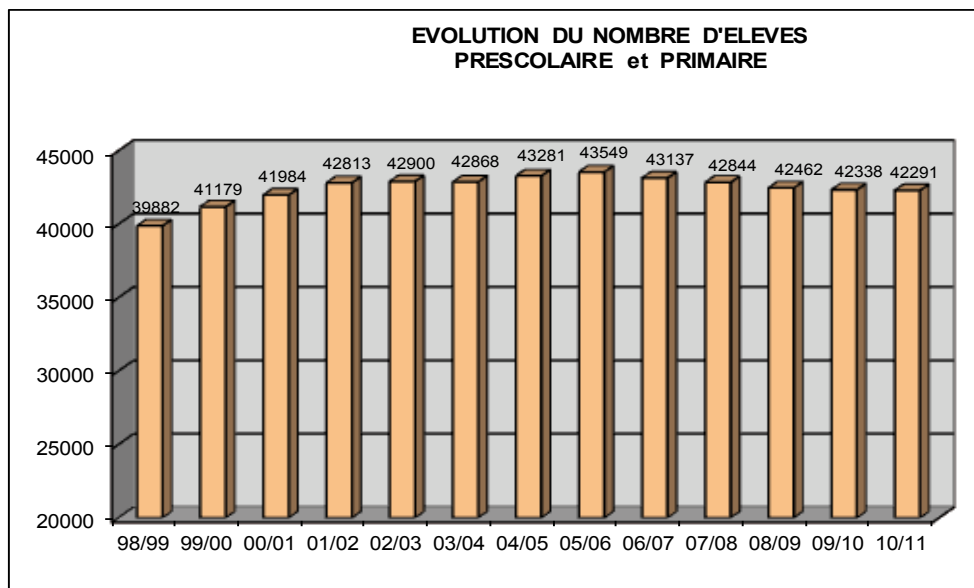
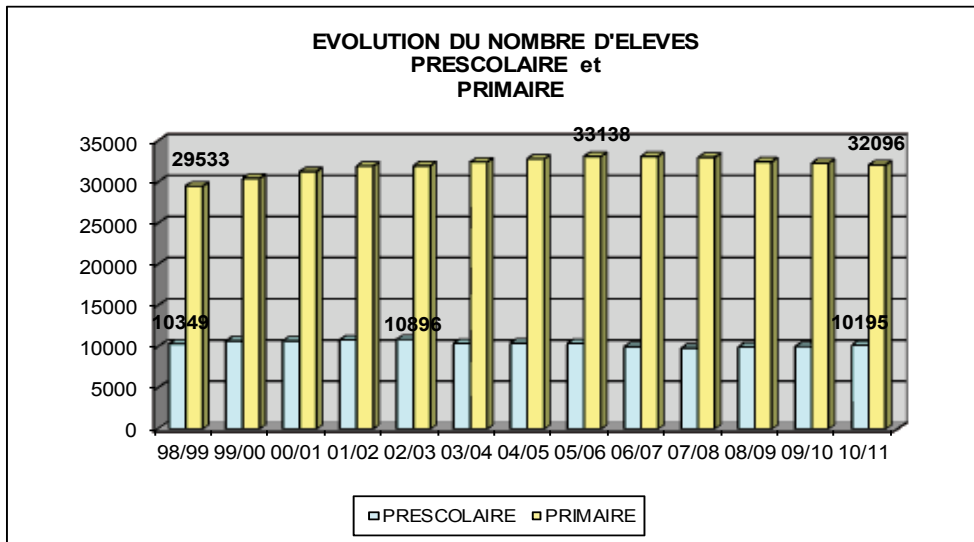
TAUX DE FREQUENTATION DE L'EDUCATION PRECOCE dans l'enseignement public

	ELEVES	population de 3 ans *)	Taux de fréquentation
2000/01	2377	5762	41,3%
2001/02	2802	5548	50,5%
2002/03	3093	5777	53,5%
2003/04	3088	5888	52,4%
2004/05	3410	5663	60,2%
2005/06	3492	5598	62,4%
2006/07	3671	5557	66,1%
2007/08	3865	5775	66,9%
2008/09	4036	5667	71,2%
2009/10	4105	5845	70,2%
2010/11	3961	5843	67,8%

*) chiffres STATEC

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'EDUCATION PRESCOLAIRE & L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

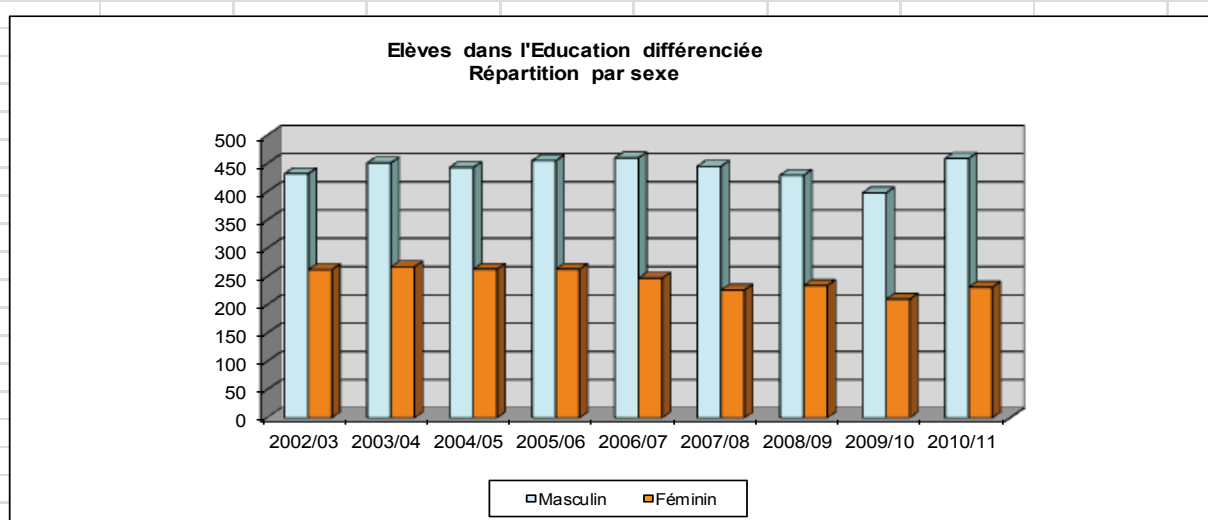
	PRESCOLAIRE	PRIMAIRE
98/99	10349	29533
99/00	10704	30475
00/01	10706	31278
01/02	10850	31963
02/03	10896	32004
03/04	10412	32456
04/05	10441	32840
05/06	10411	33138
06/07	10001	33136
07/08	9824	33020
08/09	9966	32496
09/10	10026	32312
10/11	10195	32096



L'EDUCATION DIFFERENCIEE

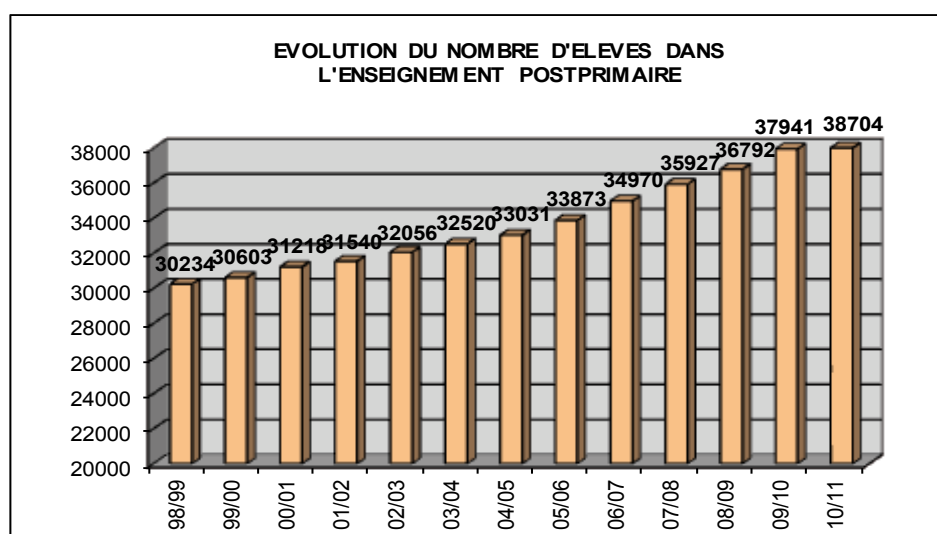
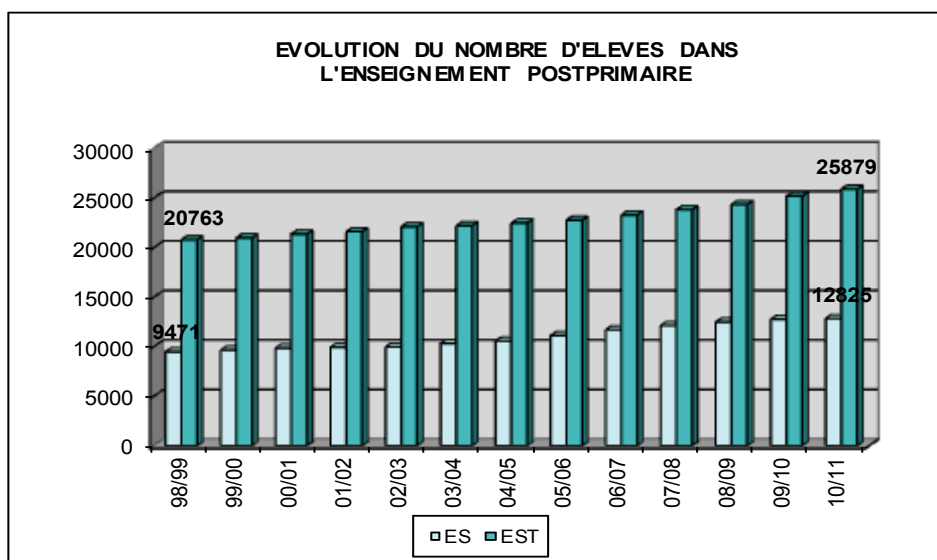
	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Masculin	432	451	443	455	460	445	429	398	459
Féminin	262	267	263	263	247	226	234	210	231
TOTAL	694	718	706	718	707	671	663	608	690

(*) seulement élèves scolarisés dans les Centres et Instituts de l'Education différenciée.
Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses



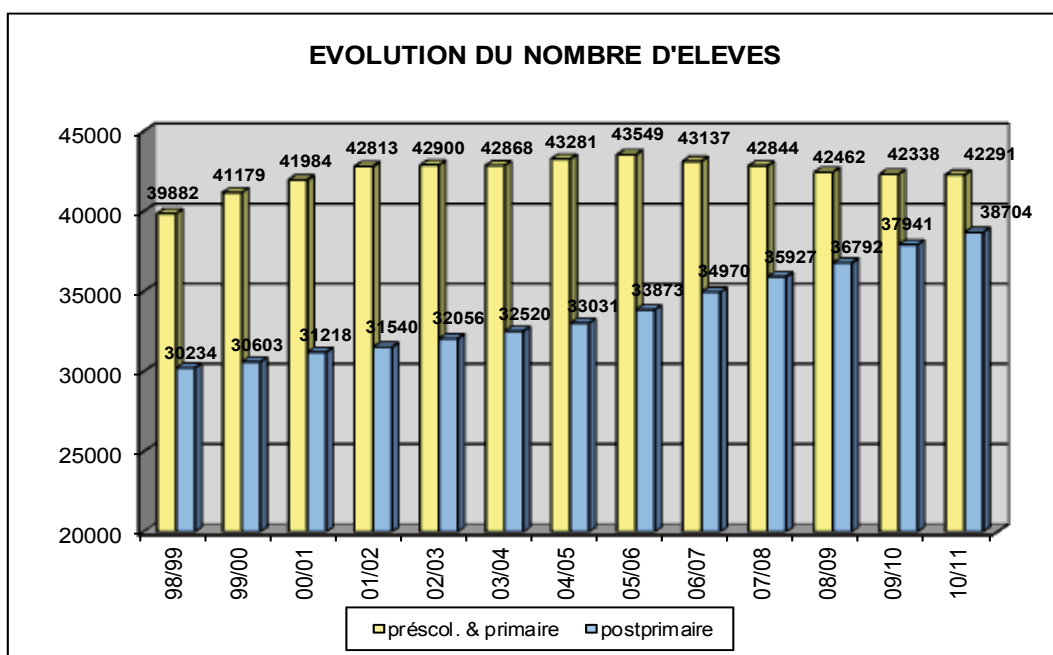
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année	ES	EST	TOTAL
98/99	9471	20763	30234
99/00	9641	20962	30603
00/01	9859	21359	31218
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704



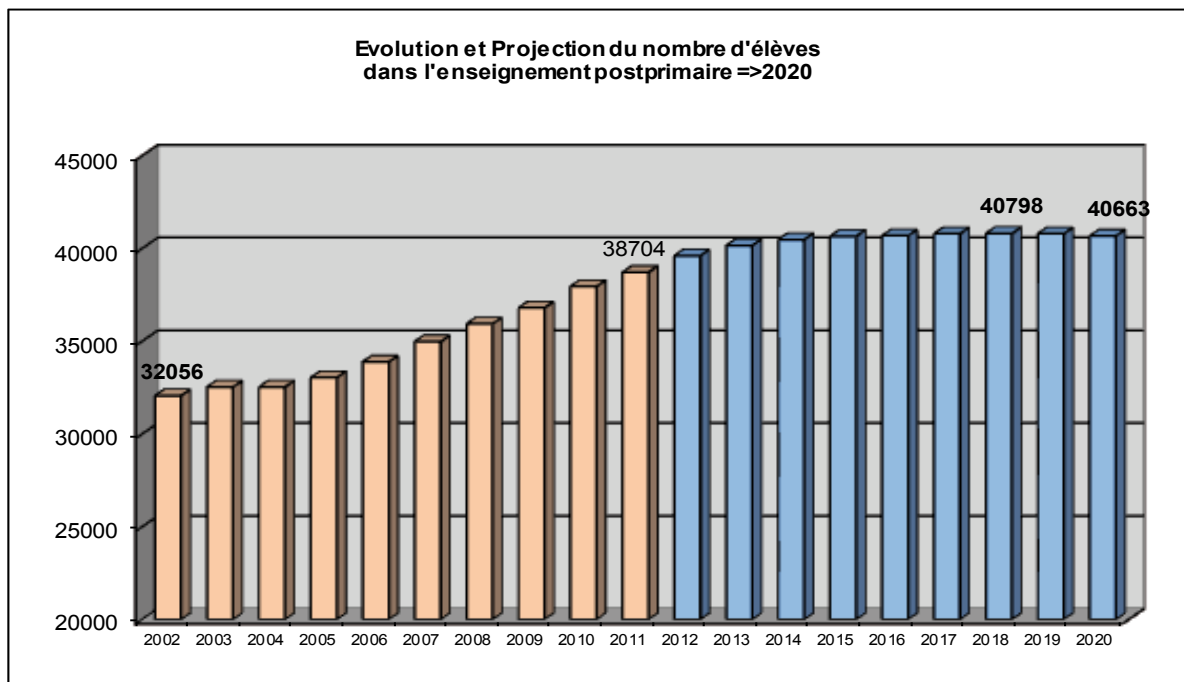
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE / PRIMAIRE et POSTPRIMAIRE

Année	préscol. & primaire	postprimaire	TOTAL ELEVES
98/99	39882	30234	70116
99/00	41179	30603	71782
00/01	41984	31218	73202
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995



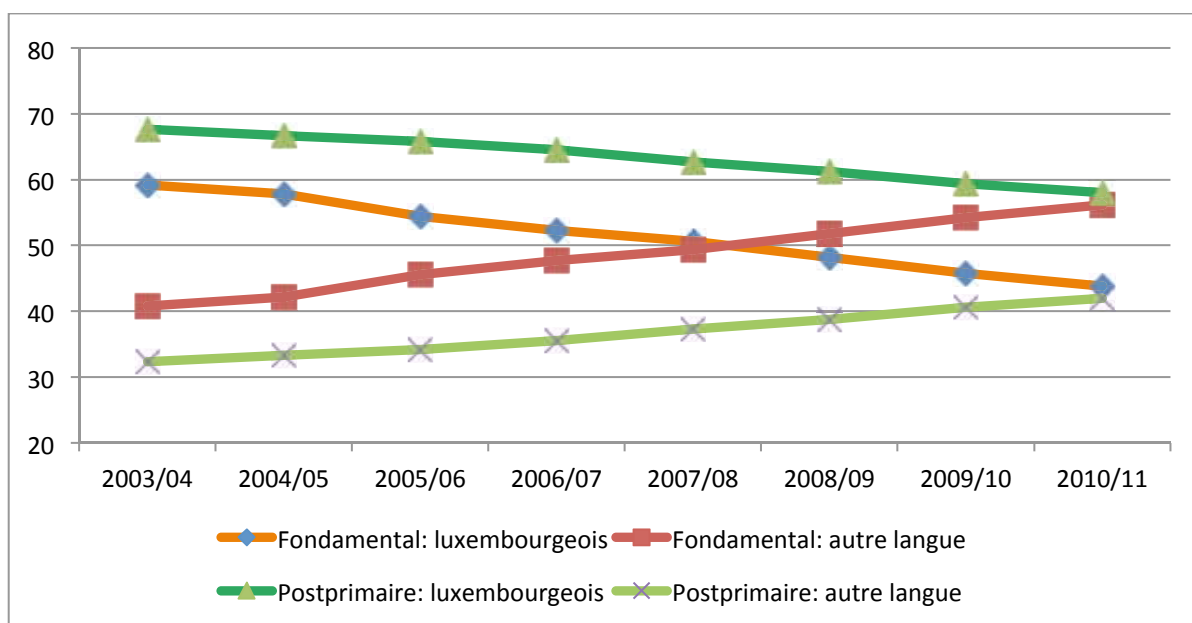
EVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNEE	ELEVES
2002	32056
2003	32520
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39602
2013	40156
2014	40467
2015	40645
2016	40678
2017	40785
2018	40798
2019	40786
2020	40663



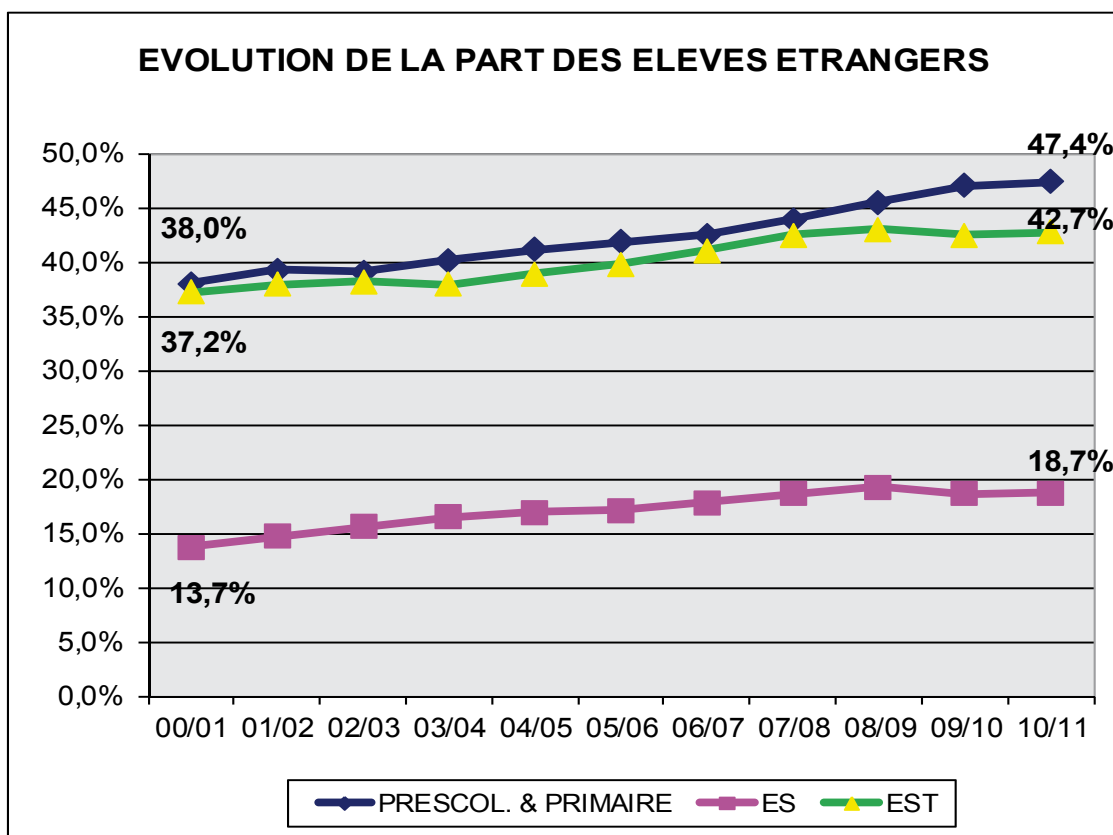
LANGUES PARLEES

	Fondamental: luxembourgeois	Fondamental: autre langue	Postprimaire: luxembourgeois	Postprimaire: autre langue
2003/04	59,2	40,8	67,7	32,3
2004/05	57,8	42,2	66,7	33,3
2005/06	54,4	45,6	65,8	34,2
2006/07	52,3	47,7	64,5	35,5
2007/08	50,6	49,4	62,7	37,3
2008/09	48,2	51,8	61,2	38,8
2009/10	45,8	54,2	59,4	40,6
2010/11	43,8	56,2	58	42



EVOLUTION DE LA PART DES ELEVES ETRANGERS

année	PRESCOL. & PRIMAIRE	ES	EST
00/01	38,0%	13,7%	37,2%
01/02	39,2%	14,7%	37,9%
02/03	39,1%	15,6%	38,2%
03/04	40,1%	16,5%	37,9%
04/05	41,1%	16,9%	38,9%
05/06	41,8%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,9%	18,6%	42,5%
08/09	45,5%	19,2%	43,0%
09/10	47,0%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%



ELEVES PAR SEXE 2010/2011

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL sans précoce



□ masculin □ féminin

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



□ masculin □ féminin

ENS. SECONDAIRE TECHNIQUE



□ masculin □ féminin

LA PROGRESSION ET L'ORIENTATION DES ELEVES

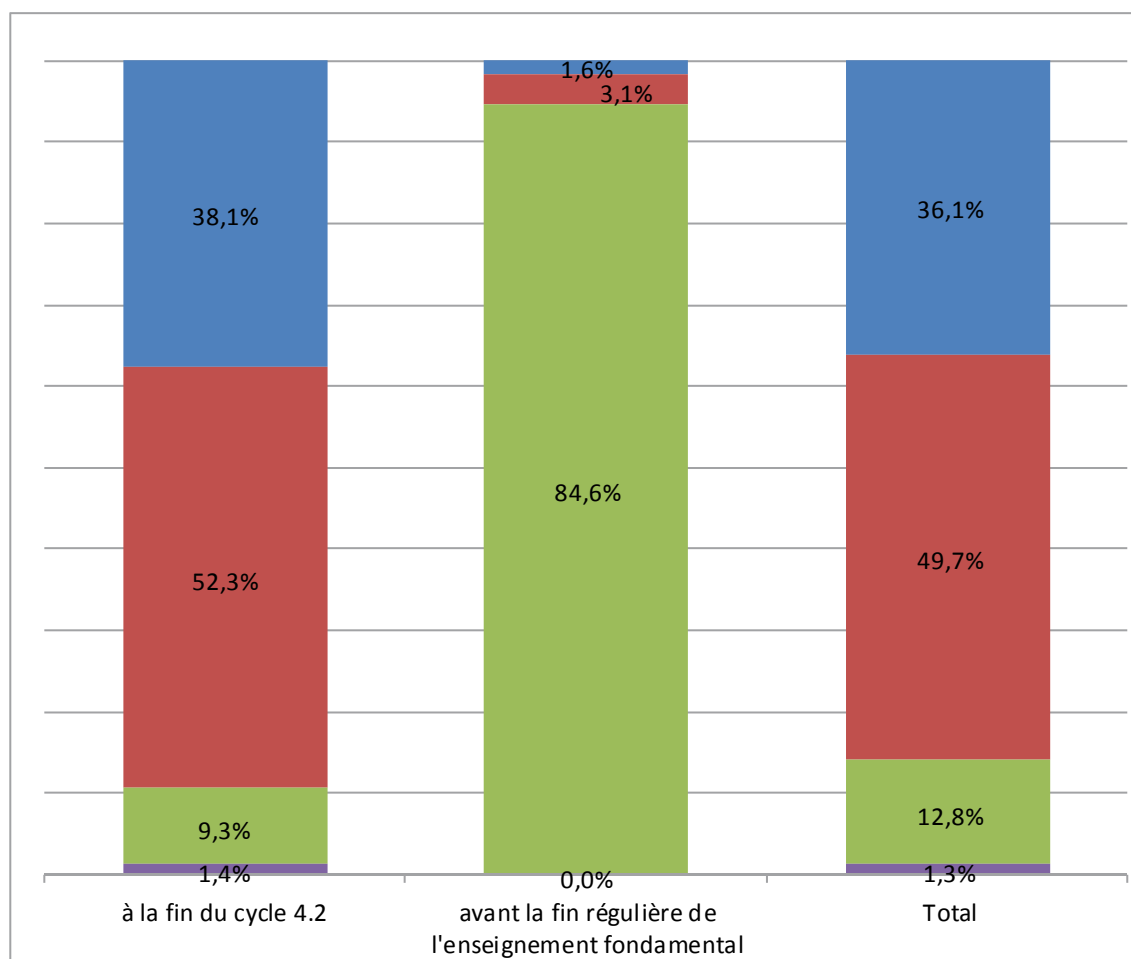
L'ADMISSION DES ELEVES EN CLASSE DE 7^E DE L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orientation	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublem. de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)
2007/08	5076	2067 (40,7%)	2658 (52,4%)	327 (6,4%)	24 (0,5%)
2008/09	5131	2037 (39,7%)	2708 (52,8%)	360 (7,0%)	26 (0,5%)
2009/10	5095	1939 (38,1%)	2674 (52,5%)	444 (8,7%)	38 (0,7%)
2010/11	5095	1941 (37,7%)	2667 (51,7%)	474 (9,2%)	72 (1,4%)

SYNTHESE DES ORIENTATIONS VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle	Total	
	à la fin du cycle 4.2	1941 38,1%	2667 52,3%	474 9,3%	72 1,4%	5154 101,2%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	4 1,6%	8 3,1%	215 84,6%		227 89,4%	4,2%
Total	1945 36,1%	2675 49,7%	689 12,8%	72 1,3%	5381 100,0%	100,0%



RETARD SCOLAIRE 2010/2011

Cycle 1-précoce		
	nombre absolu	%
<âge normal	112	2,8%
âge normal	3814	96,3%
>âge normal	35	0,9%
Total	3961	100,0%

Cycle 1-préscolaire		
	nombre absolu	%
<âge normal	6	0,1%
âge normal	9953	97,6%
>âge normal	236	2,3%
Total	10195	100,0%

Cycles 2-4		
	nombre absolu	%
<âge normal	534	1,7%
âge normal	25832	80,5%
>âge normal	5730	17,9%
Total	32096	100,0%

EVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

		2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Cycle 1 - précoce	<âge normal		1,9%	2,7%	1,6%	1,9%	2,3%	4,9%	4,2%	2,8%
	âge normal		97,5%	96,4%	97,1%	97,2%	96,8%	94,2%	94,9%	96,3%
	>âge normal		0,6%	0,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%
Cycle 1 - préscolaire	<âge normal	0,2%	0,1%	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
	âge normal	96,2%	97,4%	98,2%	97,7%	97,9%	98,0%	98,2%	98,4%	97,6%
	>âge normal	3,6%	2,5%	1,7%	1,8%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	2,3%
Cycles 2-4	<âge normal	1,4%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,5%	1,4%	1,5%	1,7%
	âge normal	78,2%	78,9%	78,6%	78,5%	78,5%	78,6%	79,0%	79,5%	80,5%
	>âge normal	20,4%	20,0%	20,2%	20,2%	20,1%	19,9%	19,6%	19,0%	17,9%

**EVOLUTION DU TAUX DE REUSSITE GLOBAL
dans l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**

	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
02/03	90,8%	86,5%	89,8%	85,9%	90,6%	92,0%	89,2%
03/04	92,3%	92,3%	90,3%	88,4%	92,9%	93,3%	91,5%
04/05	92,9%	90,6%	90,0%	92,0%	94,6%	92,6%	91,7%
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	92,6%
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%

EST 2010/2011 - cycle inférieur
Promotion par année d'études

	Admission	Refus
7e	84,3%	15,7%
8e TE	83,3%	16,7%
8e PO	83,0%	17,0%
9e TE	83,6%	16,4%
9e PO	86,4%	13,6%
9e PR	85,0%	15,0%
cycle inférieur	84,0%	16,0%

Evolution de la promotion
EST - cycle inférieur

PROMOTION	Admission	Refus
2005/06	88,1%	11,9%
2006/07	85,4%	14,6%
2007/08	82,1%	17,9%
2008/09	84,1%	15,9%
2009/10	84,1%	15,9%
2010/11	84,0%	16,0%

Régime technique
Evolution du taux d'échec

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
10e	16,9%	22,7%	25,2%	24,1%	30,9%	29,6%
11e	11,3%	13,6%	15,9%	18,6%	19,9%	16,7%
12e	14,5%	23,1%	22,5%	21,7%	23,0%	19,9%

Formation de technicien
Evolution du taux d'échec

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
10e	28,5%	32,5%	36,4%	35,5%	40,0%	31,4%
11e	19,1%	20,8%	26,7%	24,1%	26,1%	22,3%
12e	16,1%	20,2%	21,5%	26,6%	24,9%	21,9%

DIPLÔMES et CERTIFICATIONS RESULTATS 2010/2011

Dénomination du diplôme	candidats	admis	refusés	% admis
Diplôme de fin d'études secondaires	1514	1303	211	86,1%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1045	846	199	81,0%
Diplôme de technicien	699	547	152	78,3%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	1258	929	329	73,8%
Certificat de capacité manuelle	86	63	23	73,3%
Certificat d'initiation technique et professionnelle	158	98	60	62,0%
Total	4760	3786	974	79,5%

EVOLUTION des DIPLÔMES et CERTIFICATIONS

Dénomination du diplôme	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
Diplôme de fin d'études secondaires	1041	1140	1092	1106	1175	1221	1263	1309	1303
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	699	709	779	709	801	752	723	764	846
Diplôme de technicien	390	372	454	456	523	520	518	410	547
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	878	871	876	842	873	853	936	945	929
Certificat de capacité manuelle	64	61	63	66	68	61	47	43	63
Certificat d'initiation technique et professionnelle	132	116	125	101	94	73	79	87	98
Total	3204	3269	3389	3280	3534	3480	3566	3558	3786

EVOLUTION du TAUX de CERTIFICATION

année scolaire	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
taux de certification	79,1%	82,8%	80,9%	80,8%	83,2%	82,4%	82,2%	80,4%	85,6%

